

ANNEXE D

LES FICHES « ACTION » DES VOLETS A, B1, B2, B3 ET C

SEPTEMBRE 2006

LES FICHES ACTIONS DU VOLET A

« AMELIORATION ET PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX »

A1 - LES ACTIONS D'AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT

A2- LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-01	Construction d'une nouvelle station d'épuration pour l'agglomération de Poncin
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
5-01, 5-02, 5-06	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Rivière d'Ain et Veyron

LOCALISATION : Poncin

SITUATION ACTUELLE *Population : 1443 hab*

Un dysfonctionnement de la step liée à une surcharge organique et hydraulique (réseau unitaire et eaux parasites). La step est une station type lit bactérien à forte charge de 1100 EH. La charge polluante transitant dans le système est actuellement estimée à 2280 EH.

C'est un point noir identifié comme prioritaire dans le SAGE. La qualité de la rivière d'Ain est bonne (déclassement par NO₃, NH₄, NO₂ et O₂).

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- acquisitions foncières et études techniques
- création d'une station d'épuration à boues activées en aération prolongée (4000 EH) sur le site de l'ancienne station, adaptée au traitement des rejets domestiques, industriels et vinicoles : unité de prétraitement (dégrilleur, déssableur et dégraisseur), bassin d'aération (1000 m³), regard de dégazage, clarificateur secondaire, recirculation et extraction des boues, unité de déphosphatation, système de stérilisation des effluents par UV, unité d'épaississement des boues, silo de stockage des boues (900 m³), équipements de sécurité et d'autosurveillance, télésurveillance.
- aménagement des abords, des réseaux et canalisations diverses
- démolition de l'ancien ouvrage

Le dimensionnement de la station tient compte du raccordement des effluents industriels et vinicoles :

- ✍ Fromagerie de poncin (400 EH)
- ✍ Société TIFLEX (40 EH)
- ✍ Caves vinicoles (500 EH) représentant 50% de la production de vin sur le bassin

A noter que les autres viticulteurs ne souhaitent pas se raccorder au réseau collectif et devront prévoir un traitement spécifique.

Conditions d'exécution

Cette opération d'assainissement doit se faire en lien avec la collecte des eaux usées de Cerdon et des caves vinicoles.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Améliorer la qualité des eaux de la rivière d'Ain et éviter les phénomènes d'eutrophisation préjudiciables à la vie piscicole : réduire les pollutions par NH₄⁺ et NO₂ à l'aval de Poncin (signe de dysfonctionnement biologique)
- Réduire les contaminations bactériologiques : pas d'objectif quantifié car la zone de baignade de référence est à l'amont.
- Améliorer la qualité des eaux du Veyron par le traitement des effluents vinicoles (non assainis actuellement) et des effluents de Cerdon : atteindre la qualité « bonne » sur tout le cours d'eau (vert)

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Composés azotés et phosphorés sur la rivière d'Ain à l'aval de Poncin (Cellule d'alerte) et sur le Veyron (stations suivis par le CG01) : campagnes tous les deux ans.
- Qualité des effluents (suivi SATESE)

COUT ESTIMATIF

	HT
Acquisitions foncières (4 500 m ²)	6 K€
Etudes topo, géotechnique et étude d'impact	14 K€
Frais enquête publique	3 K€
Travaux construction nouvelle step, démolition ancienne step, aménagements abords	1 350 K€
Frais de bureau de contrôle technique Béton Armé	6,5 K€
Frais coordination Hygiène et protection de la santé	4,3 K€
Maîtrise d'œuvre	50,4 K€
Frais d'appels d'offres, produits de traitements, imprévus et divers	65,8 K€
Total :	1 500 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SIVU Assainissement du Veyron

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Viticulteurs et industriels		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etudes, acquisitions, enquête, lancement marché	1	23	7,5	32,7	0,6	<u>11,44</u>	4,6	20	0	0	10,3	44,8
Travaux station	1	1477	483,1	32,7	169,9	<u>11,44</u>	295,4	20	130,5	8,8	398,1	27
TOTAL		1500	490,6	32,7	170,5	<u>11,44</u>	300	20	130,5	8,7	408,4	27,2

* La Région Rhône-Alpes applique les taux d'intervention inscrits dans le tableau sur un montant plafonné aux opérations éligibles. Les pourcentages soulignés représentent un taux contractuellement applicable aux opérations éligibles mais pas un pourcentage du montant total de l'opération.

COMMENTAIRES

L'Agence de l'Eau intervient normalement à 20% sur la part vinicole, elle intervient sous forme de **bonus** (point noir identifié dans le SAGE) : celui s'élève à +10% calculé sur le montant des aides classiques, soit 44,6 K€.

La région ne prend pas en charge les surcoûts liés au traitement des effluents industriels et vinicole, par contre elle interviendra à 15% sur les effluents domestiques.

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-02	Restructuration de la collecte des eaux usées et pluviales à Cerdon
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj 1 thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Veyron

LOCALISATION : Cerdon

SITUATION ACTUELLE Population : 680 hab

La commune de Cerdon possède un réseau unitaire en mauvais état sur lequel sont raccordées de nombreuses fontaines (20). Celui-ci est actuellement non relié à une station d'épuration, le réseau de transport à la step de Poncin est déjà réalisé. C'est un point noir identifié comme prioritaire dans le SAGE. La qualité du Veyron est mauvaise (déclassement par P, NH4 et NO2).

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- Transformation du réseau unitaire existant en réseau séparatif pour les secteurs suivants : Verger Billon et école ; rue Californie ; secteur place Allombert, place Vigneronne, derrière école et salle des fêtes ; rue Cuivrierie ; rue de la Suisse. Les secteurs cités précédemment concernent environ 500 EH dont 200 EH pour les viticulteurs (rue de la Suisse). Environ 1,1 km de réseaux seront créés.

NB : La commune prévoit également des travaux sur le réseau d'eaux pluviales (non pris en compte dans le contrat de bassin)

Conditions d'exécution

Nécessité de renforcer les vieux réseaux de distribution d'eau potable qui risquent de se détériorer davantage lors des travaux de terrassement.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Améliorer la qualité des eaux du Veyron : atteindre une qualité « bonne » sur la zone de Cerdon (gain de 2 classes)
- Raccordement de toutes les caves vinicoles du bourg de Cerdon

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Composés azotés et phosphorés amont et aval Cerdon (stations suivis par le CG01) : campagnes tous les deux ans.
- Linéaire de réseaux réhabilités / linéaire prévisionnel

COUT ESTIMATIF

HT

Création d'un réseau de collecte séparatif des habitations existantes

473,3 K€

Total : 473,3 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Cerdon

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Réseaux Verger Billon, Ecole	1	10	1,7	16,7	1,5	15	3,4	34	0	0	3,4	34,3
Réseaux Californie	2	71	11,9	16,7	10,6	15	24,1	34	0	0	24,4	34,3
Réseaux places Allombert etc	3	96,5	16,1	16,7	14,5	15	32,8	34	0	0	33,1	34,3
Réseaux Cuivrierie	4	135,7	22,7	16,7	20,4	15	46,1	34	0	0	46,5	34,3
Réseaux Suisse	5	160,1	26,7	16,7	24	15	54,5	34	0	0	54,9	34,3
TOTAL		473,3	79,1	16,7	71	15	160,9	34	0	0	162,3	34,3

COMMENTAIRES

Ne sont retenus que les travaux sur le réseau des eaux usées. La dernière tranche de travaux prévue en 2011 n'est pas intégrée par crainte que l'opération soit hors délais.

L'Agence de l'eau intervient avec un bonus de +10% par rapport à ses aides classiques, soit 7,2 K€.

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-03	Mise en conformité de la station d'épuration de l'agglomération de Meximieux
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
4-06	Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine

MILIEUX CONCERNES : Aquifère alluvial

LOCALISATION : Meximieux

SITUATION ACTUELLE Population : 6918 hab à Meximieux – 7050 hab pour l'agglomération

La station d'épuration actuelle de capacité 11 000 EH a été mise en service en 1985. L'ouvrage est composé d'une filière de prétraitement (dégrilleur, déssableur, déshuileur), d'un décanteur primaire et d'un lagunage. Les boues sont chaulées et déshydratées sur un filtre à bande. Le système présente des rejets non conformes (NH4+) en période hivernale et des pics de pollution triplant la charge polluante en temps de pluie. Le dispositif de traitement présente donc certaines limites à corriger, en prenant en compte les perspectives de développement de la commune.

Le secteur est classé en zone vulnérable NO3 et le SAGE fixe des objectifs de qualité entre 10 et 25 mg/l de NO3.

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été validé en 2000.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- Création d'une filière de traitement biologique par boues activées faible charge (10 000 EH), avec un système de prétraitement (ouvrage compact de type tamis rotatif 750 µm, le déchet récupéré est ensaché)
- Canalisation de by-pass pour envoyer les rejets de la filière biologique dans la lagune d'infiltration juxtaposée (conservation de l'ancienne lagune)
- Réhabilitation de la filière boues avec un système de déshydratation par centrifugeuse et un nouvel hangar de stockage, avant utilisation pour l'agriculture

NB : les anciens ouvrages de prétraitement et le décanteur primaire sont conservés pour traiter l'excédent de pollution collecté par temps de pluie.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Améliorer la qualité de la nappe alluviale : répondre aux objectifs de réduction des flux fixés par arrêté préfectoral.
- Mieux connaître l'impact des pollutions domestiques et industrielles sur la nappe

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Suivi de la qualité des eaux sur le piézomètre existant (NO3 prioritaire)
- Qualité des effluents (suivi SATESE)

COUT ESTIMATIF

COUT ESTIMATIF	HT
Installation de chantier, études et plans d'exécution, assurance	106,8 K€
Relevage	17 K€
Ramisage	42 K€
Bassin aération, contact, local surpresseurs, clarification, dégazage, puits à boues, comptage	569 K€
Local déshydratation	180,2 K€
Eau industrielle	6 K€
Réhabilitation local boues existant et décanteur	24 K€
Démolition local boues existant, bascule, local EP existant	38 K€
Transformateur 400 kVA	30 K€
Supervision	30 K€
Hangar de stockage des boues (380 m2)	226 K€
Liaisons hydrauliques	50 K€
Voiries, clôture, espaces verts, remise en état du site	70 K€
Pilotage et coordination, mise en route	34 K€
Electricité, instrumentation	67 K€
Sommes à valoir pour techniciens, études sol, coordonnateur	
SPS, dossier loi sur l'eau, imprévus et divers	130 K€
Total :	1619,6 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Meximieux

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Station d'épuration	1	1620	555	34,3	162	10	469,8	29	0	0	433,2	26,7
TOTAL		1620	555	34,3	162	10	469,8	29	0	0	433,2	26,7

COMMENTAIRES

La subvention de la Région Rhône-Alpes est plafonnée à 10% du montant car c'est une commune urbaine. Un certain nombre d'opérations ne sont pas éligibles : le montant subventionnable sera recalculé à la réception du dossier de demande de subvention et proratisé à la part d'effluents domestiques.

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-04	Création d'une station d'épuration pour le bourg de St-Jean-le-Vieux
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
5-02, Obj 1 thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Oiselon

LOCALISATION : St-Jean-le-Vieux (Hameau de Hauterive)

SITUATION ACTUELLE Population : 1517 hab

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif unitaire sur la partie ancienne du bourg. Les zones d'extension récentes (Sécheron, les Harpilles) sont desservies par un réseau séparatif.

La station d'épuration est une station à boues activées de 1500 EH, dont la capacité n'est plus suffisante. Le SATESE constate des rejets importants en NH4+ en période estivale. Le milieu récepteur est très sensible car celui-ci est sujet à des étiages sévères, amplifiés par des pertes alluviales et des prélèvements par le bief des Agnelous. C'est un point noir identifié comme prioritaire dans le SAGE. La qualité des eaux est « très mauvaise » (rouge) : déclassement par P, NH4 et NO2.

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé en 2005.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Création d'une station d'épuration à boues activées (3500 EH) en remplacement de la station existante. Le traitement de l'azote et du phosphore est prévu. La surface nécessaire pour implanter la station est d'environ 2000 m2. La valorisation des boues par un traitement de filtre planté nécessite de doubler cette surface.

Conditions d'exécution

Un programme de travaux doit être réalisé en parallèle sur les réseaux pour éliminer les eaux parasites (certains prioritaires permettront d'éliminer 240 m3/j) et améliorer la collecte des effluents.

Une réflexion sur une meilleure gestion du Bief des Agnelous à l'étiage doit être réalisée en parallèle à ces travaux (fiche B3-05)

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Améliorer la qualité des eaux de l'Oiselon : atteindre une qualité « passable » après travaux d'assainissement et une qualité « bonne » après optimisation de la gestion des débits.
- Améliorer la qualité des eaux rivière d'Ain en été : réduire les pollutions par NH4+ et NO2 dans la boucle des Bottières (signe de dysfonctionnement biologique)

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Composés azotés et phosphorés sur la rivière d'Ain dans la boucle des Bottières (Cellule d'alerte) et sur l'Oiselon (stations suivis par le CG01) : campagnes tous les deux ans.
- Qualité des effluents (suivi SATESE)

COUT ESTIMATIF

HT

Station d'épuration (inclus la maîtrise d'œuvre et les dépenses imprévues)

1 500 K€

Total : 1 500 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

St-Jean-le-Vieux

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Station d'épuration	2	1500	375	25	225	15	405	27	0	0	495	33
TOTAL		1500	375	25	225	15	405	27	0	0	495	33

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau intervient sous forme de **bonus** + 10% au-delà de ses aides classiques (point noir du SAGE), soit 34,1 K€.

La Région RA intervient à un taux de 15% d'un montant plafonné aux opérations éligibles.

Les travaux d'assainissement de Pont Rompu ne sont pas retenus car le projet d'assainissement est lié au développement d'une zone intercommunautaire de PME-PMI

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-05	Création d'une station d'épuration à St-Maurice-de-Gourdans
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
5-02, Obj 1 thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade Objectif 6 : Préserver la biodiversité de la rivière d'Ain et ses Brotteaux

MILIEUX CONCERNES : Lône de la rivière d'Ain

LOCALISATION : St-Maurice-de-Gourdans

SITUATION ACTUELLE Population : 1974 hab

La step est une station à boues activées de 2000 EH, dont la capacité n'est plus suffisante, essentiellement à cause d'un développement démographique important. Le rejet (station et Déversoir d'Orage) s'effectue dans une lône, identifiée comme milieu remarquable dans le SAGE. Celle-ci joue le rôle de lagunage naturel. La lône présente une qualité écologique médiocre (eutrophe), une profondeur importante et un bouchon alluvial bien constitué à l'aval. De par l'existence d'un rejet domestique et d'une accumulation de polluants dans les sédiments, la lône n'a pas été retenue dans les travaux de restauration du LIFE Nature. Le Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé en 2004.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Création d'une nouvelle station d'épuration à boues activées en aération prolongée de 4150 EH
Bassin d'infiltration des effluents pour éviter le rejet direct à la lône dans la mesure où le curage des sédiments pollués de la lône est effectué. Sans cette opération préalable, la zone humide ne pourra pas retrouver un fonctionnement écologique normal.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Empêcher un rejet d'effluent directement dans la lône
- Restaurer la qualité écologique de la lône et mettre en valeur les richesses naturelles du site
- Adapter le système d'épuration à l'évolution galopante de la population de la commune

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Suivi biologique de la lône (indicateurs à définir dans le cadre du LIFE)
- Qualité des effluents (suivi SATESE)

COUT ESTIMATIF

Construction de la station à boues activées
Bassin d'infiltration

HT

1852,25 K€
A déterminer

Total : 1852,25 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

St-Maurice-de-Gourdans

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux step	2	1852,25	424,2	22,9	277,8	15	611,2	33	0	0	539,05	29,1
TOTAL		1852,25	424,2	22,9	277,8	15	611,2	33	0	0	539,05	29,1

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-06	Amélioration de la station de la station d'épuration de St-Maurice-de-Remens
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
5-02, Obj. 1 thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Pollon

LOCALISATION : St-Maurice-de-Remens (Station d'épuration du bourg)

SITUATION ACTUELLE Population : 648 hab

La station d'épuration a été réhabilitée en 1999 (1000 EH) et les effluents sont rejetés dans le Pollon. Elle est capable d'absorber l'ensemble de la pollution générée par le village ainsi que les projets de développement urbains. Le déversoir d'orage situé en tête de station fonctionne dès la plus petite pluie avec une pollution du cours d'eau à la clef.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- Construction d'un deuxième déversoir d'orage calé à 25 m³/h en amont du déversoir existant, équipé d'un dégrillage manuel. L'intérêt est double : sa mise en place en tête de déssableur permet de dimensionner celui-ci sur le débit de pointe de la station plutôt que sur le débit de pluie (> 200 m³/h). Il permettra également de déverser au milieu naturel les effluents fortement dilués après dégrillage. Les matières solides seront alors retenues puis évacuées avec les refus du tamis rotatif.
 - Suppression du déversoir actuel
 - Réalisation d'un déssableur tronçonnique, avec une surface au miroir de 2,5 m² (D=1,8 m*H=1,8 m). Situé en amont du poste de relevage, il permettra de protéger les pompes de l'abrasion et d'accroître leur durée de vie.
- Le remplacement des pompes de relevage actuelles par deux pompes de 25 m³/h est conseillé, pour un fonctionnement en permutation-secours (travaux d'entretien).
- L'idée de mettre en place un bassin tampon pour limiter au maximum des rejets non traités en période de pluie n'a pas été retenue faute de place sur le site.

Conditions d'exécution

Les travaux seront financés dans la mesure où ceux-ci permettent un réel gain écologique pour le milieu

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Limiter les rejets non traités dans un milieu aquatique identifié comme remarquable dans le SAGE : le Pollon
- Eviter le colmatage minéral des frayères à truites et à ombres
- Améliorer le fonctionnement de la station d'épuration

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Suivi du peuplement piscicole (frayères)

COÛT ESTIMATIF

HT

Construction d'un nouveau déversoir d'orage et suppression du déversoir actuel	8,5 K€
Construction d'un déssableur	16 K€
Remplacement des pompes de relevage	2,5 K€
Total :	27 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

St-Maurice-de-Remens

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux station	2	27	7,8	29	0	0	10,8	40	0	0	8,4	31
TOTAL		27	7,8	29	0	0	10,8	40	0	0	8,4	31

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-07	Création de réseau séparatif sur la commune de Pérouges
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj 1 Thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Longevent

LOCALISATION : Pérouges

SITUATION ACTUELLE Population : 1119 hab – pop secteur travaux estimée : 50 hab

La commune de Pérouges est reliée dans sa majeure partie à la station d'épuration de Meximieux et également pour certains hameaux à la nouvelle station d'épuration de Bourg-St-Christophe (située hors territoire du SAGE). Le réseau est vétuste (unitaire) voire absent sur plusieurs secteurs, en particulier la cité médiévale dont des rejets non traités sont envoyés dans le Longevent, cours d'eau fortement dégradé dans sa partie aval. Le Longevent est en qualité passable pour les composés azotés (NKj, NO2 et NO3). Le SAGE ne fixe pas d'objectifs de qualité sur ce cours d'eau (absence de données qualité lors de l'état des lieux). Les secteurs visés par les travaux sont des zones avec de l'habitat existant et ne possèdent pas de réseaux. Le Schéma Directeur d'Assainissement sera approuvé prochainement.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Création de réseau séparatif (pas de réseau existant actuellement) :

- Chemin de la Fontaine (170 ml, 20 EH) : création d'un réseau pour raccorder l'un des points noirs de la cité (hôtel), qui rejette actuellement au Longevent sans traitement
- Le Platre (200 ml, 30 EH) : création d'un réseau pour raccorder un point noir à l'entrée de la cité ainsi que la maison des associations et du Tourisme, qui rejettent actuellement dans un puits perdu dans un terrain au pied de la cité

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

Améliorer la qualité du Longevent

L'objectif de qualité bonne est recherché sur le Longevent. Celui-ci ne pourra pas être atteint sans réaliser d'autres travaux d'assainissement sur Meximieux, St-Eloi et de mener des actions vis-à-vis du monde agricole.

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Qualité du Longevent : composés azotés (suivi CG01 tous les deux ans)

Qualité des effluents (suivi SATESE)

COUT ESTIMATIF

Réseau chemin de la Fontaine
Réseau Le Platre

HT

25 K€
25 K€

Total : 50 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Pérouges

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux Réseaux	1-2	50	0	0	7,5	15	11	22	0	0	31,5	63
TOTAL		50	0	0	7,5	15	11	22	0	0	31,5	63

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-08	Création et rénovation du réseau d'assainissement de la commune de Chalamont
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj 1 Thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Toison

LOCALISATION : Chalamont

SITUATION ACTUELLE Population : 1674 hab

La commune a construit en 2004 une nouvelle station d'épuration pour remédier aux gros problèmes de pollutions rencontrés sur le Toison. Afin d'optimiser le rendement de cette station, un certain nombre de travaux sont nécessaires sur le réseau pour réduire les eaux parasites (50%) et raccorder des zones non assainies. Le Toison est un des cours d'eau les plus perturbés du territoire par les rejets domestiques, toutefois les nouvelles stations de Rignieux-le-Franc et de Chalamont doivent aider grandement à son amélioration.

Schéma Directeur d'Assainissement approuvé en 2004

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Extension du réseau dans le secteur de la Croix Dorée (route d'Ambérieu) = 600 ml (15 habitations soient environ 42 EH)

Conditions d'exécution

Cette opération est complémentaire pour le bon fonctionnement de la nouvelle station d'épuration.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

Améliorer la qualité du Toison : atteindre la qualité « bonne » (objectif du SAGE) sur la partie amont du Toison pour les trois altérations suivantes P, NH4, NO2. Concernant les nitrates, l'objectif ne sera atteint qu'avec des améliorations concernant les pratiques agricoles et le maintien de bandes végétalisées en bordures de rivière.

L'objectif est surtout lié à la réalisation de la nouvelle station d'épuration (hors contrat de bassin)

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Qualité du Toison : composés azotés et phosphorés (suivi CG01 tous les deux ans)

Qualité des effluents (suivi SATESE)

COÛT ESTIMATIF

Extension réseau (croix dorée) (600 ml)

HT

260 K€

Total : 260 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Chalamont

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Trav aux Réseaux	2	260	AD*	AD*	39	15	75,4	29	0	0	145,6	56
TOTAL		260	AD*	AD*	39	15	75,4	29	0	0	145,6	56

* l'agence de l'eau interviendra sur une partie des travaux, si ceux-ci correspondent à la création de réseau de transport

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau n'intervient pas sur les travaux d'extension de réseau.

La Région RA intervient à un taux de 15% d'un montant plafonné aux opérations éligibles.

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-09	Création d'une station d'épuration pour le hameau de Coutelieu (Ambronay)
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
5-02, Obj. 1 thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Nantay

LOCALISATION : Ambronay (Coutelieu)

SITUATION ACTUELLE

Population : 2247 hab - population estimé hameau : 120 hab

Ce hameau a vocation à se développer par la réhabilitation de vieux bâtiments, notamment lorsque la déviation de la route nationale 75 sera réalisée. Pour l'instant, les habitations disposent pour une grande partie de fosses septiques raccordées sur des canalisations qui se rejettent directement dans le ruisseau du Nantay en aval de la voie SNCF en direction du hameau de la Championnière, ce ruisseau étant en assec une bonne partie de l'année. Le secteur est classé en assainissement collectif dans le schéma directeur approuvé par la commune en 2000.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Création d'une station type filtre plantés de roseaux (200 EH)

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Améliorer la qualité des eaux du Nantay et indirectement du Seymard
- Supprimer les rejets en milieux remarquables (Seymard).
- Etre en conformité vis-à-vis de la réglementation en traitant des effluents domestiques (actuellement non traités)
- Eliminer les risques sanitaires liés à des rejets d'effluents à proximité d'habitations

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Qualité des eaux du Seymard (Suivi CG01 tous les deux ans)
- Qualité des effluents (suivi SATESE)

COÛT ESTIMATIF

Création station (200 EH)

HT

200 K€

Total : 200 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Ambronay

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux station	1	200	59	29,5	30	15	58	29	0	0	53	26,5
TOTAL		200	59	29,5	30	15	58	29	0	0	53	26,5

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-10	Création d'un réseau unitaire sur la commune de Crans
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj. 1 thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Toison

LOCALISATION : Crans

SITUATION ACTUELLE Population : 258 hab

La commune de Crans a réalisé un certain nombre de travaux d'extension et d'amélioration de réseaux. Le secteur haut du village est en assainissement autonome très anciens. Le zonage d'assainissement en cours explique que par rapport aux normes actuelles, les habitations doivent être raccordées au lagunage de la commune. Le Toison est un des cours d'eau les plus pollués identifiés dans le SAGE avec des problèmes de pollution domestique et agricole.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Création d'un réseau unitaire de 600 ml pour raccorder les habitations du haut-village (65 EH)

Conditions d'exécution

Des travaux d'entretien du lagunage doivent être réalisés en parallèle pour améliorer le fonctionnement.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Préservation de la qualité des eaux souterraines
- Participer à l'effort global d'amélioration de la qualité des eaux du Toison
- Etre en conformité vis-à-vis de la réglementation en traitant correctement les effluents domestiques

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Qualité des eaux du Toison (Suivi CG01 tous les deux ans)
- Qualité des effluents (suivi SATESE)

COÛT ESTIMATIF

Création réseau unitaire (600 ml)

HT

64,5 K€

Total : 64,5 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Crans

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux réseau	3	64,5	17,1	26,5	8,1	12,5	26,4	41	0	0	12,9	20
TOTAL		64,5	17,1	26,5	8,1	12,5	26,4	41	0	0	12,9	20

COMMENTAIRES

L'Agence de l'Eau intervient avec un bonus (+10%), au-delà de ses aides classiques, soit 5,9 K€.

La subvention de la Région Rhône-Alpes n'atteint pas le taux maximum de 15% afin ne pas déroger à la règle des 80% d'aides publiques.

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-11	Amélioration de la station d'épuration de Charnoz/Ain
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
5-06, Obj. 2 thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Rivière d'Ain

LOCALISATION : Charnoz

SITUATION ACTUELLE Population : 816 hab

La station d'épuration de Charnoz est une station d'épuration ancienne (1978) dont la capacité épuratoire théorique (700 EH) est suffisante, mais dont le fonctionnement est fortement perturbé par des eaux parasites. Le rejet est infiltré en période estivale pour augmenter le rendement épuratoire. Les travaux sur le réseau sont en cours et devrait permettre d'améliorer sensiblement le fonctionnement biologique et le déclenchement abusif du déversoir d'orage.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Modernisation de l'ouvrage actuel avec un traitement tertiaire de type lit planté de roseau et une infiltration pour éviter un rejet direct à la rivière d'Ain en période estivale.

Amélioration du fonctionnement du déversoir d'orage et suppression du rejet direct à la rivière

Conditions d'exécution

L'opération doit être réalisée en complément de travaux d'entretien et modernisation de la station actuelle

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Supprimer le rejet direct des effluents à la rivière d'Ain en période estivale
- Lutter contre l'eutrophisation
- Réduire les contaminations bactériologiques dans la rivière d'Ain.
- Participation à l'effort global d'amélioration de la qualité des eaux sur la basse rivière d'Ain

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Suivi algal estival (cellule d'alerte) : campagnes annuelles.
- Qualité des effluents (suivi SATESE)
- Qualité des eaux de baignade (suivi annuel de la DDASS 01)

COÛT ESTIMATIF

Traitement tertiaire par des lits plantés de roseaux
Modification du déversoir d'orage

HT

230 K€
20 K€

Total : 250 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Charnoz/Ain

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Traitement 3ème	2	230	69	30	34,5	15	50,6	22	0	0	75,9	33
DO	2	20	6	30	0	0	4,4	22	0	0	9,6	48
TOTAL		250	75	30	34,5	13,8	55	22	0	0	85,5	34,2

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-12	Construction d'une station d'épuration à Priay
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
5-01, 5-06, Obj. 2 thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Rivière d'Ain

LOCALISATION : Priay

SITUATION ACTUELLE Population : 1170 hab

La station d'épuration (lit bactérien – 700 EH) du bourg est âgée d'une trentaine d'année et elle n'a plus la capacité, depuis déjà quelque temps, de traiter la pollution générée par la commune. Les bilans réalisés par le SATESE font apparaître un fonctionnement qualifié de « médiocre ». Le rejet s'effectue directement à la rivière d'Ain. Le réseau d'assainissement est de type unitaire sur le bourg. Le zonage d'assainissement a été réalisé en 2003.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Construction d'une station d'épuration à boues activées de 1500 EH (dimensionnée pour prendre en compte le doublement de la population prévue pour les prochaines années et le camping). Le rejet s'effectuera à la rivière d'Ain.

- Déversoir d'orage avec dégrillage
- Poste de relèvement
- Prétraitement (tamisage avec compactage des déchets, dégraisseur-dessableur aéré)
- traitement biologique par boues activées en aération prolongée (bassin d'aération de 320 m3 et clarificateur de 374 m3)
- traitement des boues liquides sur un lit de macrophytes, constitué de 3 lits de séchage
- Traitement des effluents épurés par UV
- Canal de mesures et de prélèvement
- Local d'exploitation

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Lutter contre l'eutrophisation
 - Réduire les contaminations bactériologiques dans la rivière d'Ain.
 - Participation à l'effort global d'amélioration de la qualité des eaux sur la basse rivière d'Ain
- L'objectif de la commune est également de faire face à l'évolution démographique et de se mettre en conformité avec la réglementation.

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Suivi algal estival (cellule d'alerte) : campagne annuelle.
- Qualité des effluents (suivi SATESE)
- Qualité des eaux de baignade (suivi annuel de la DDASS 01)

COUT ESTIMATIF

HT

Etudes préalables (levé topo, sol, bruit, épandage)	17,91 K€
Acquisition de terrain	15 K€
Etudes techniques et permis de construire	35,2 K€
Préparation chantier, fondations, terrassement	36 K€
Dégrilleur, poste de relèvement	33,3 K€
Locaux techniques et prétraitement	89,88 K€
Bassin d'aération, dégazage, recirculation et clarificateur	177,66 K€
Dispositif d'autocontrôle	9,02 K€
Lits de macrophytes	137,29 K€
Poste de colature et eau industrielle	8,86 K€
Traitement tertiaire aux UV	23 K€
Equipement électriques, télésurveillance	115,5 K€
Réseaux internes	21,6 K€
Voiries, portail et clôture, aménagements paysagés	52,8 K€
Mise en service et essais	10 K€
Coordonnateur SPS et contrôle technique	8,4 K€

Maîtrise d'œuvre	27,73 K€
Imprévus et divers	43,35 K€
Actualisation des prix	37,5 K€ (5% montant travaux step)
Total :	900 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Priay

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux step	1	900	220,4	24,5	135	15	270	30	0	0	274,6	30,5
TOTAL		900	220,4	24,5	135	15	270	30	0	0	274,6	30,5

COMMENTAIRES

La Région RA intervient à un taux de 15% d'un montant plafonné aux opérations éligibles.

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-13	Amélioration de la filière boues à la station du bourg de Neuville/Ain
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj. 1 thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Rivière d'Ain

LOCALISATION : Neuville/Ain (camp de Thol)

SITUATION ACTUELLE *Population : 1268 hab*

La station d'épuration du bourg (1200 EH), construite en 1978, fonctionne de façon moyenne à cause d'eaux parasites importantes (40% du débit total) et d'un manque d'aération (présence d'azote réduit). La filière boues ne fonctionne pas au niveau de la station (peu de création de boues) et il n'existe pas de plan d'épandage. Au moindre à coup hydraulique, les boues partent dans la rivière. Un certain nombre de travaux d'assainissement concernant les hameaux du village sont pris en compte dans le contrat de rivière du Suran.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Amélioration filière boues : option 1 : système silo+épandage (démontage des lits de séchage, pompe d'extraction des boues, épaisseur de 20 m3, pompe de reprise des boues épaissies, silo circulaire de 250 m3, agitateur de fond (3KW), système d'élimination des eaux claires). Option 2 : système rhizo-compostage (filtre planté de roseaux pour traiter les boues, pas besoin d'épandage)

Conditions d'exécution

Des travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration sont nécessaires (changement des turbines,...)

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Améliorer le système d'assainissement et éviter une pollution de la rivière par les boues.
- Participation à l'effort global d'amélioration de la qualité des eaux sur la basse rivière d'Ain

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Suivi de la qualité des eaux (cellule d'alerte) : campagne annuelle.
- Qualité des effluents (suivi SATESE)

COÛT ESTIMATIF

Amélioration filière boues option 2

HT

100 K€ (l'option 1 est moins chère = 70 K€)

Total : 100 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Neuville/Ain

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Filières boues	2	100	30	30	15	15	20	20	0	0	35	35
TOTAL		100	30	30	15	15	20	20	0	0	35	35

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-14	Réaménagement du système d'assainissement du hameau de la route
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
5-02	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Ecotet

LOCALISATION : Jujurieux

SITUATION ACTUELLE Population : 1734 hab

La station du hameau est un filtre à sable qui possède un fonctionnement qualifié de « médiocre ». En effet celui-ci est colmaté et le réseau unitaire amène 35 m3/j d'eaux parasites. L'Ecotet est un cours d'eau qui présente une qualité bonne sur la majeure partie de son cours à l'exception de la partie aval influencée par la station de la Route où l'on observe un déclassement en qualité mauvaise sur les matières azotées et en qualité passable pour le phosphore. C'est un cours d'eau réputé pour ses populations de truites. Le Schéma Directeur d'Assainissement a été validé en 2000.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Réhabilitation du filtre à sable en filtre planté de roseaux (100 EH)

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Améliorer la qualité des eaux de l'Ecotet pour atteindre un eau de qualité « bonne »

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Composés azotés et phosphorés (stations suivis par le CG01) : campagnes tous les deux ans.
- Qualité des effluents (suivi SATESE)

COÛT ESTIMATIF

Transformation du filtre actuel en filtre planté de roseaux

HT

100 K€

Total : 100 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Jujurieux

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Rénovation step	2	100	31,5	31,5	15	15	29	29	0	0	24,6	24,5
TOTAL		100	31,5	31,5	15	15	29	29	0	0	24,6	24,5

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau intervient sous forme de **bonus** car elle ne finance pas normalement des stations < 200 EH, celui-ci s'él-ve donc à la totalité de la subvention, soit 31,5 K€.

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-15	Création d'un traitement tertiaire après la station d'épuration du bourg en période d'étiage (Jujurieux)
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
5-02	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Riez

LOCALISATION : Jujurieux

SITUATION ACTUELLE Population : 1734 hab

La station d'épuration (2000 EH) rejette dans un tronçon du Riez soumis à des étiages sévères, la qualité du cours d'eau à l'amont de ce secteur soumis à des assèchements temporaires est bonne. La station présente des dysfonctionnements liés principalement à des eaux parasites (réhabilitation du réseau en cours) et à des effluents industriels mal maîtrisés.

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été validé en 2000

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Création d'un traitement tertiaire en sortie de station d'épuration, en période d'étiage (type lit planté de roseaux) : cette opération n'est pas mentionnée par le SDA car elle a été demandée par les autorités concernées (DDASS, suite à la sécheresse 2003 et aux conditions critiques rencontrées sur le Riez).

Conditions d'exécution

Un diagnostic longue durée doit être réalisé en préalable sur la station d'épuration (bilan détaillé par étape de traitement sur 15 jours, diagnostic électrique et structure). Cette action permettra de faire le point sur le fonctionnement de l'ouvrage suite aux différents travaux réalisés sur le réseau et à la construction de la future station de St Jérôme

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Améliorer la qualité du Riez à l'étiage

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Qualité des effluents traités (SATESE)

COUT ESTIMATIF

Création d'un traitement tertiaire

HT

150 K€

Total : 150 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Jujurieux

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Traitement tertiaire	3	150	50	33,3	22,5	15	43,5	29	0	0	34	22,7
TOTAL		150	50	33,3	22,5	15	43,5	29	0	0	34	22,7

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-16	Amélioration du système de traitement des effluents du bourg de Chatillon-la-Palud
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj. 2 thème V, 5-06	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Rivière d'Ain

LOCALISATION : Chatillon-la-Palud

SITUATION ACTUELLE *Population : 1250 hab*

La station d'épuration (1200 EH en pointe) est à boues activées aération prolongée. Elle est actuellement en limite de capacité (charge polluante et hydraulique) avec 40% d'eaux claires parasites. Même si la réduction des eaux parasites permettra d'améliorer le fonctionnement, les perspectives de raccordement et d'urbanisation future de la commune (+ 500 hab) nécessitent de réaliser une nouvelle station d'épuration : l'ancienne station modernisée récupèrera l'antenne Nord du bourg et l'antenne sud sera raccordée à la nouvelle station.

Schéma Directeur d'Assainissement approuvé en 2004.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration actuelle pour la branche Nord du réseau : clifford à agrandir et traitement tertiaire en période estivale (UV).
- Construction d'une nouvelle station à filtre planté de roseaux (1000 EH) pour l'autre partie du Bourg. Rejet dans un ruisseau 50 m avant la confluence avec l'Ain (situation aval du pont). Traitement UV envisagé.

Conditions d'exécution

Cette opération doit automatiquement être couplé aux travaux de réfection du réseau afin de réduire les eaux parasites.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Lutter contre l'eutrophisation
- Réduire les contaminations bactériologiques dans la rivière d'Ain.
- Participation à l'effort global d'amélioration de la qualité des eaux sur la basse rivière d'Ain

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Suivi algal estival (cellule d'alerte) : campagnes annuelles.
- Qualité des effluents (suivi SATESE)
- Qualité des eaux de baignade (suivi annuel de la DDASS 01)

COÛT ESTIMATIF

Amélioration de la station actuelle à boues activées
Filtre planté de roseaux

HT

50 K€
615 K€

Total : 665 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Chatillon-la-Palud

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux step	2	665	155	23,3	99,8	15	239,4	36	0	0	170,9	25,7
TOTAL		665	155	23,3	99,8	15	239,4	36	0	0	170,9	25,7

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-17	Construction d'une station d'épuration pour le complexe sportif (Chatillon-la-palud)
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj. Gén. thème IV, Obj. 1 thème V	Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Aquifère alluvial

LOCALISATION : Chatillon-la-Palud

SITUATION ACTUELLE Population : 1250 hab

Les rejets en assainissement autonome du complexe sportif ne sont pas conformes (fosses septiques et puits perdus) et peuvent contaminer la zone d'alimentation du captage AEP de Gevrieux (575 000 m³/an, plus de 3000 personnes alimentées). Le complexe sportif peut accueillir en pointe, lors de manifestations, jusqu'à 250 personnes.

Le secteur est classé en zone vulnérable N03 et le SAGE fixe des objectifs de qualité entre 10 et 25 mg/l de NO₃.

Il n'y a pas de proposition de travaux dans le Schéma Directeur d'Assainissement approuvé en 2004. Par contre un rapport de la DDASS de juillet 2002 fait état de la nécessité d'assainir la zone pour protéger le captage AEP (préconisation à l'époque pour de l'individuel)

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Construction d'une station à filtre planté de roseaux (250 EH) avec un rejet dans la rivière d'Ain, implanté en dehors du périmètre de protection éloigné du captage (inclus un poste de relevage).

Conditions d'exécution

L'opération doit être réalisée en parallèle à la création d'un réseau étanche d'eaux usées au niveau du plateau sportif (cf. A1-18) et à la protection contre les risques de pollution accidentelle de la route (cf. B3-06).

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Eliminer les risques de pollution de la zone d'alimentation du captage AEP de Gevrieux
- Améliorer la qualité de la nappe alluviale
- Participation à l'effort global d'amélioration de la qualité des eaux sur la basse rivière d'Ain

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Qualité des effluents (suivi SATESE)
- Qualité des eaux du captage AEP (régie Chalamont)

COÛT ESTIMATIF

Filtre planté de roseaux (250 EH)

HT

133 K€

Total : 133 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Chatillon-la-Palud

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux step	2	133	45	33,8	13,5	10,2	47,9	36	0	0	26,6	20
TOTAL		133	45	33,8	13,5	10,2	47,9	36	0	0	26,6	20

COMMENTAIRES

La subvention de la Région Rhône-Alpes n'atteint pas le taux maximum de 15% afin ne pas déroger à la règle des 80% d'aides publiques.

La Région RA intervient à un taux de 15% d'un montant plafonné aux opérations éligibles.

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-18	Création et raccordement des réseaux d'assainissement aux nouvelles stations de Chatillon-la-Palud
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj. 1 thème V, Obj. Gén. thème IV	Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Rivière d'Ain

LOCALISATION : Chatillon-la-Palud

SITUATION ACTUELLE Population : 1250 hab

Dans le bourg, le réseau d'eaux usées est de type séparatif. Les dysfonctionnement de la station d'épuration est du en grande partie aux eaux claires parasites (40%) sur le réseau. Des inversions de branchement génèrent des déversements abusifs au niveau des DO (environ 100 branchements défectueux).

Le secteur du plateau sportif n'est pas équipé de réseaux.

Schéma Directeur d'Assainissement approuvé en 2004.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- Raccordement de l'antenne sud du bourg à la nouvelle station d'épuration
- Création d'un réseau unitaire dans les zones des Brotteaux Sud (périmètre AEP, plateau sportif)

Conditions d'exécution

Des travaux de réduction des Eaux Claires Parasites doivent être réalisés en parallèle pour optimiser le fonctionnement des stations

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration du bourg
- Participation à l'effort global d'amélioration de la qualité des eaux sur la basse rivière d'Ain
- Protection de la zone d'alimentation du captage AEP de Gevrieux

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Qualité des effluents (suivi SATESE)
- Qualité des eaux de baignade (suivi annuel de la DDASS 01)

COÛT ESTIMATIF

- Raccordement de l'antenne Sud du bourg à la nouvelle step 190 K€
- Raccordement plateau sportif sur nouvelle step 60 K€

Total : 250 K€

HT

MAITRISE D'OUVRAGE

Chatillon-la-Palud

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Raccordement antenne bourg	2	190	26,6	14	19	10	68,4	36	0	0	76	40
Raccordement secteur AEP	2	60	8,4	14	9	15	21,6	36	0	0	21	35
TOTAL		250	35	14	28	11,2	90	36	0	0	97	38,8

COMMENTAIRES

La Région Rhône-Alpes intervient au taux maximum de 15% sur la zone d'alimentation en eau potable en accompagnement de la fiche A1-17, et fixe sa subvention à 10% pour le raccordement au bourg car ce sont des travaux de réseaux, dans une zone de priorité 2 par rapport aux autre actions du contrat (qui concernent plutôt des cours deau pollués ou des milieux remarquables)

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-19	Création d'un réseau de transport des effluents à la station d'épuration du hameau de St-Jérôme
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
5-02	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Riez

LOCALISATION : Boyeux-St-Jérôme

SITUATION ACTUELLE Population : 280 hab – population estimée hameau : 80 hab

Un réseau d'assainissement rejette actuellement dans le Riez sans traitement en trois points. La qualité des eaux est bonne à l'aval de Boyeux-St-Jérôme (déclassement pas NO3, NO2 et P) dans un secteur karstique plutôt forestier. La nature des terrain et l'insuffisance des superficies des parcelles ne permettent pas la réalisation de traitement autonome normalisé pour chaque habitation. Le réseau de collecte est unitaire et ancien. Le Schéma d'assainissement a été établi en juillet 2005.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Réunification des collecteurs existants et transport jusqu'au site de traitement (260 ml, diamètre 200)

La commune projette également d'assainir le Hameau de Boyeux dans un avenir plus lointain au-delà de la période du contrat.

Conditions d'exécution

Le renforcement du réseau se fera simultanément au renouvellement du réseau de distribution d'eau potable.

Les travaux doivent impérativement être réalisés en accompagnement de la construction de la station d'épuration.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Limiter les rejets dans un cours d'eau à l'étiage critique.
- Améliorer la qualité des eaux du Riez : atteindre une qualité « très bonne ».

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Composés azotés et phosphorés (stations suivis par le CG01) : campagnes tous les cinq ans.
- Qualité des effluents (suivi SATESE)

COÛT ESTIMATIF

Réseau de transport à step (260 ml)

Les levés topographiques, contrôles des réseaux, imprévus et divers, maîtrise d'œuvre sont inclus dans les estimations.

HT

50 K€

Total : 50 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Boyeux-St-Jérôme

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Réseau transport	1-2	50	15	30	5	10	20	40	0	0	10	20
TOTAL		50	15	30	5	10	20	40	0	0	10	20

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-20	Création d'une unité de traitement des eaux usées sur le hameau de St-Jérôme
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
5-02	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Riez

LOCALISATION : Boyeux-St-Jérôme (parcelle N°2144)

SITUATION ACTUELLE Population : 280 hab – population estimée hameau : 80 hab

Un réseau d'assainissement rejette actuellement dans le Riez sans traitement. La qualité des eaux est bonne à l'aval de Boyeux-St-Jérôme (déclassement pas NO3, NO2 et P) dans un secteur karstique plutôt forestier. Le Schéma d'assainissement a été établi en juillet 2005.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Filtre planté de roseaux composés de 2 étages de traitement (culture fixée sur support fixe). Chaque étage composé de 2 lits doit avoir une superficie de l'ordre de 200 m2 pour le 1^{er} étage et 100 m2 pour le deuxième. La capacité sera de 140 EH. Le procédé doit tenir compte de la variabilité de la charge entrante liée à la fréquentation touristique (+20%). Le niveau de rejet visé est D4. La prestation inclut les acquisitions foncières avec frais de bornage, les levés topographiques, l'étude géotechnique préalable, la maîtrise d'œuvre, la coordination Hygiène et Protection de la santé, la construction du poste de relèvement en tête, les travaux de génie civil et d'équipement avec aménagement des abords, les imprévus et divers.

La commune projette également d'assainir le Hameau de Boyeux dans un avenir plus lointain au-delà de la période du contrat.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Limiter les rejets dans un cours d'eau à l'étiage critique.
- Améliorer la qualité des eaux du Riez : atteindre une qualité « très bonne ».

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Composés azotés et phosphorés (stations suivis par le CG01) : campagnes tous les cinq ans.
- Qualité des effluents (suivi SATESE)

COUT ESTIMATIF

Unité de traitement du Hameau de St-Jérôme (140 EH)

HT

125 K€

Total : 125 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Boyeux-St-Jérôme

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Station St-Jérôme	1	125	31,5	25,2	18,5	14,8	50	40	0	0	25	20
TOTAL		125	31,5	25,2	18,5	14,8	50	40	0	0	25	20

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau intervient sous forme de **bonus** car elle ne finance pas normalement des stations < 200 EH., soit la totalité de la subvention 31,5 K€.

La subvention de la Région Rhône-Alpes n'atteint pas le taux maximum de 15% afin ne pas déroger à la règle des 80% d'aides publiques. La Région RA intervient sur un montant plafonné aux opérations éligibles et proratisé à la part d'effluents domestiques.

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-21	Construction d'un filtre planté de roseaux au hameau de la Magdeleine
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj. 2 thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Affluent du Durllet

LOCALISATION : Hameau de La Magdeleine (Varambon)

SITUATION ACTUELLE Population : 541hab

Une partie du hameau de la Magdeleine est raccordée à un lagunage (100 EH). Les perspectives de développement et le raccordement de la partie sud du hameau entraîne une augmentation des capacités d'épuration. Le lagunage rejette dans un bief généralement à sec en été, à 5 km de sa confluence avec le Durllet.

Le zonage d'assainissement est en cours de validation (2005).

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Poste de relevage des effluents collectés sur une partie des Carronières et l'ensemble du hameau de la Magdeleine

Construction d'un filtre planté de roseaux à la place du lagunage existant (450 EH) : 800 m2 de surface filtrante

Vidange et curage préalable de la lagune (stockage des boues sur place à prévoir)

Conditions d'exécution

Besoin de prendre des précautions spécifiques (mesures compensatoires) car le site se situe à moins de 100 m des habitations : plantation de haies végétales, recouvrement du poste de relevage,...

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Lutter contre l'eutrophisation du Suran
- Etre en conformité vis-à-vis de la réglementation en traitant des effluents domestiques

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Suivi de la qualité des effluents (SATESE)

COÛT ESTIMATIF

Construction de la station et poste de relevage

Curage ancienne lagune

HT

250 K€

2 K€

Total : 252 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Varambon

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux stations	2	250	AD	AD	37,5	15	77,5	31	0	0	135	54
Curage ancienne lagune	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	100
TOTAL		252	AD	AD	37,5	14,9	77,5	30,8	0	0	137	54,3

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau définira sa participation en fonction du projet définitif et du nombre d'habitants concernés.

La Région RA intervient à un taux de 15% d'un montant plafonné aux opérations éligibles.

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-22	Création d'un nouvel ouvrage de traitement des eaux usées pour le hameau de l'Hôpital et amélioration de la station de Rignieu-le-Désert
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj 1 Thèmes IV et V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Aquifère alluvial

LOCALISATION : Hameaux de l'Hôpital et de Rignieu-le-Désert (Chazey/Ain)

SITUATION ACTUELLE Population : 1209 hab

La station d'épuration de l'Hôpital est un lit bactérien construit en 1973 (150 EH) dont la capacité n'est plus suffisante et n'intègre pas les rejets de la fromagerie (chèvres). L'unité de Rignieu-le-Désert est également un lit bactérien construit en 1976 (300 EH) et dont le fonctionnement n'est pas optimal et la capacité insuffisante pour le développement futur de la commune.

Les deux stations rejettent dans l'aquifère alluvial. Le secteur est classé en zone vulnérable NO3 et le SAGE fixe des objectifs de qualité entre 10 et 25 mg/l de NO3.

Le zonage d'assainissement est réalisé.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Hameau de l'Hôpital

Etude diagnostique préalable pour la définition précise des ouvrages et des filières de traitement

Construction d'un nouvel ouvrage de traitement des eaux usées de 300 EH avec un prétraitement préalable spécifique pour les effluents de la chèvrerie

Hameau de Rignieu-le-Désert

Etude diagnostique préalable pour la définition précise des ouvrages et des filières de traitement

Réhabilitation de la station actuelle et augmentation de la capacité de traitement à 400 EH

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Limiter l'impact de la chèvrerie sur la qualité des eaux
- Participer à l'amélioration de la qualité de la nappe alluviale

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Qualité des effluents (suivi SATESE)

COUT ESTIMATIF

Unité de traitement du Hameau de L'Hôpital

Unité de traitement du Hameau de Rignieu-le-Désert

HT

300 K€

150 K€

Total : 450 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Chazey/Ain

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etude assainissement	1	15	AD	AD	2,25	15	0,75	5	0	0	4,5	30
Station L'Hôpital	2	300	AD	AD	45	15	105	35	0	0	150	50
Station Rignieu-le-Désert	3	150	AD	AD	22,5	15	52,5	35	0	0	75	50
TOTAL		465	AD*	AD*	69,75**	15**	158,25	34	0	0	237	50,1

* Subvention de l'Agence de l'eau à définir en fonction des travaux retenus

** Subvention RRA à 15% sur le montant des travaux à l'exception de la part correspondant au traitement de la chèvrerie

COMMENTAIRES

La Région RA intervient à un taux de 15% d'un montant plafonné aux opérations éligibles et proratisé à la part d'effluents domestiques

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-23	Construction d'une station d'épuration à Loyettes
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj 1 Thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Rhône (cas particulier)

LOCALISATION : Loyettes

SITUATION ACTUELLE Population : 2354 hab

La commune de Loyettes est la quatrième commune du territoire en nombre d'habitants. Les effluents sont collectés mais ne sont pas traités. C'est un point noir identifié dans le SAGE.

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été approuvé en 2004.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Construction d'une station d'épuration de type boues activées en aération prolongée, d'une capacité de 4500 EH

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

Limitier fortement l'impact du rejet de Loyettes sur la qualité des eaux du Rhône et indirectement sur la zone du confluent Ain-Rhône située juste à l'aval

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Qualité des effluents (suivi SATESE)

COÛT ESTIMATIF

HT

Frais de concours	50 K€
Canalisation d'amenée et de rejet des effluents	120 K€
Déversoir d'orage et évacuation des eaux pluviales	85 K€
Station d'épuration (inclus terrassements)	1 160 K€
Déshydratation des boues	280 K€
Essais	20 K€
Somme à valoir pour divers et imprévus	42 K€
Total :	1757 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Loyettes

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF de l'Ain, SATESE

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Réseaux	1	225	65	28,9	12	10	63	28	0	0	85	37,8
Station	1	1532	436	28,5	150,2	10	429	28	0	0	516,8	33,7
TOTAL		1757	501	28,5	162,2	10*	492	28	0	0	601,8	34,3

* La Région Rhône-Alpes applique les taux d'intervention inscrits dans le tableau sur un montant plafonné aux opérations éligibles. Les pourcentages soulignés représentent un taux contractuellement applicable aux opérations éligibles mais pas un pourcentage du montant total de l'opération.

COMMENTAIRES

La Région Rhône-Alpes intervient à 10% (commune rejetant au Rhône, impact indirect sur rivière d'Ain = confluent Ain-Rhône) sur les travaux à l'exception des travaux relatifs aux eaux pluviales (DO) et aux frais de concours.

La Région RA intervient à un taux de 10% d'un montant plafonné aux opérations éligibles et proratisé à la part d'effluents domestiques.

VOLET A1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A1-25	Schéma Directeur d'Assainissement des eaux pluviales de Rignieux-le-Franc (volet assainissement et risques)
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
3-02, Obj. 1 thème V	<p>Objectif 3: Mieux gérer les risques liés aux inondations, aux érosions et au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques</p> <p>Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade</p>

MILIEUX CONCERNES : Toison

LOCALISATION : Rignieux-le-Franc

SITUATION ACTUELLE

L'imperméabilisation des sols, le mauvais état du réseau unitaire, le remembrement agricole sont à l'origine d'une saturation du réseau d'assainissement. Les fossés débordent, les déversoirs d'orage se déclenchent abusivement et la station réalisée en 1999 reçoit des débits trop importants. Cette situation est à l'origine d'une usure prématurée de l'unité de traitement et à des pollutions du Toison en période de pluie. Cette mauvaise gestion des eaux pluviales génèrent sur les zones les plus pentues des érosions de fossés importantes

Une étude diagnostique du réseau a été réalisée en 1999. La commune n'a pas encore fait son zonage d'assainissement.

Les ruissellements importants érodent les fossés et colmatent le lit du Toison et génèrent des risques pour certains ouvrages ou habitations. La commune de Rignieux-le-Franc a mis en place des traverses de chemin de fer et busés certaines zones pour ralentir le phénomène.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- Zonage d'assainissement
- Analyse de la situation de la gestion des eaux pluviales dans les zones habitées ou à construire
- Prise en compte de la problématique agricole et des enjeux liés aux inondations dans l'analyse, estimation de l'impact des érosions sur la qualité piscicole du Toison
- Programme de travaux d'amélioration du réseau et de création éventuelle de bassins tampons. Faire état de propositions concernant certaines zones d'érosion liées aux ruissellements.

Conditions d'exécution

Ce schéma sera réalisé en parallèle à la révision du POS.

L'étude diagnostique servira de base de travail pour le schéma.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

Réaliser des travaux 2 ans après le lancement de l'étude, de manière à :

- Eliminer les eaux parasites et améliorer le fonctionnement des DO
- Améliorer le rendement de la station d'épuration et accroître sa longévité (gain à long terme pour la qualité du Toison)
- Améliorer les potentialités piscicoles par la réduction du colmatage
- Atténuer les phénomènes d'inondations au niveau des terrains de sport et du moulin Joly

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Réalisation du SD par la commune

COUT ESTIMATIF

HT

Diagnostic de la situation existante (prise en compte de la problématique Eaux pluviales) et faisabilité de l'assainissement autonome

13 K€

Elaboration des scénarios

6 K€

Enquête et zonage

1 K€

Total : 20 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Rignieux-le-Franc

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF01, SATESE, SBVA

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etude	1	20	12	60	0	0	1	5	0	0	7	35
TOTAL		20	12	60	0	0	1	5	0	0	7	35

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau intervient au-delà de ses aides classiques sous forme de **bonus** (+ 10%).

VOLET A2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A2-01	Etude de définition d'un plan d'action renforcé de lutte contre la pollution des eaux souterraines
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
4-01, 4-02, 4-04	Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine

MILIEUX CONCERNES : Aquifères

LOCALISATION : Les bassins d'alimentation des captages AEP du territoire du SAGE (priorité au secteur sud-ouest du SAGE).

SITUATION ACTUELLE

Plusieurs captages présentent des taux de nitrates ou de pesticides assez élevés, voire pour certains dépassant les seuils de potabilité. La zone la plus polluée est située au sud-ouest du territoire.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Etude préalable

- Choix d'un site d'étude et de la problématique (bassin d'alimentation d'un captage AEP)
- Détermination des sous bassins d'alimentation prioritaires par le biais d'une analyse hydrogéologique, pédologique, écologique, géographique et des enjeux liés à l'eau et aux usages.
- Diagnostic parcellaire et/ou diagnostic d'exploitation dans les zones identifiées précédemment.
- Rédaction d'un plan d'action (moyens et coûts)
- Recherche des procédures contractuelles permettant de financer le plan d'action

NB : l'estimation est basée sur le programme de lutte contre les phytosanitaires dans le bassin du Toison

Conditions d'exécution

Le lancement de l'étude devra se faire avec l'assurance de la réalisation d'un plan d'action (financement à rechercher hors contrat de bassin).

Le projet sera réalisé en étroite **collaboration technique avec la chambre d'agriculture de l'Ain**, en s'inspirant de la démarche mise en œuvre sur le Toison. Les actions C2-09 et B3-07 doivent être initiées préalablement à cette action.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Lutter contre les pollutions d'origine agricole sur les zones d'alimentation en eau potable
- Sensibiliser les agriculteurs à des bonnes pratiques agricoles
- Mettre en place une démarche type Toison sur un autre secteur

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Réalisation de l'étude

COÛT ESTIMATIF

Observatoires des teneurs en nitrates et/ou phytosanitaires (forfait)

Recherche des secteurs pertinents, diagnostic, analyses et rédaction du plan

TTC

21 K€ (fourchette haute = analyses pesticides)

49 K€

Total : 70 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

CA01, DDAF de l'Ain

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etude	2	70	35	50	10,5	15	0	0	0	0	24,5	35
TOTAL		70	35	50	10,5	15	0	0	0	0	24,5	35

VOLET A2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A2-02	Mise en place de zones non cultivées dans les secteurs sensibles
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
4-01, 4-02, 4-04	Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine
Fiche DOCOB Eau9	Objectif 6 : Préserver la biodiversité de la rivière d'Ain et ses Brotteaux

MILIEUX CONCERNES : Rivière d'Ain et ses annexes fluviales, affluents remarquables
LOCALISATION : Zone de drainage des lônes, de la rivière et de ses affluents possédant moins de 50 m de boisement alluvial ou de végétation herbacée pérenne.

SITUATION ACTUELLE

La plaine de l'Ain est marquée par une agriculture consommatrice de produits phytosanitaires et d'engrais. La nature des sols alluvionnaires, par son côté filtrant, favorise l'infiltration rapide des intrants agricoles dans la nappe et donc dans l'ensemble de l'hydrosystème. La création et la localisation pertinente de bandes enherbées ou boisées servant de tampons peut répondre au problème de lessivage de ces intrants. Le programme LIFE Nature a déjà permis de définir des secteurs pertinents au niveau des lônes et des berges de l'Ain.



NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

La nouvelle PAC prévoit que 3% de la surface agricole utile de chaque exploitation soient mis en jachère et localisés de façon « pertinente » aux abords des cours d'eau. Cette action du contrat de bassin, qui intervient en complément d'une obligation réglementaire, doit soumettre aux agriculteurs les zones d'implantation les plus appropriées au regard du SAGE. La discussion avec les acteurs du monde agricole a déjà permis de faire émerger la proposition suivante sur le périmètre Natura 2000 de la rivière d'Ain : toute parcelle agricole située à moins de 50 m d'une zone sensible peut bénéficier de cette mesure. **Leur largeur, de 5 à 10 mètres prévue par la PAC, devra être élargie afin de garantir une réelle « zone tampon » autour des zones humides**, eu égard à leur grande fragilité et au caractère très drainant des sols alluvionnaires de la basse vallée. Une réflexion particulière sera menée sur le secteur situé entre les Brotteaux de l'Ain et la ripisylve du Seymard, avec l'objectif que les bandes enherbées jouent un rôle de corridor biologique (notamment pour la faune sauvage) et participent au bon fonctionnement de l'écosystème.

D'autre part, un produit de communication de type plaquette sera édité pour sensibiliser les agriculteurs à l'utilité d'une telle démarche et leur proposer les zones les plus appropriées pour placer leurs jachères

Conditions d'exécution

Le projet sera réalisé en étroite **collaboration technique avec la chambre d'agriculture de l'Ain, en particulier sur la partie animation du projet auprès des agriculteurs**. Les actions C2-09 et B3-07 doivent être initiées préalablement à cette action.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole
- Participation à l'effort global d'amélioration de la qualité des eaux sur la basse rivière d'Ain : réduction des apports en NO3 et phytosanitaires
- Sensibiliser les agriculteurs à des bonnes pratiques agricoles
- Mettre en place 50 ha de zones non cultivées

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Surface et localisation des bandes enherbées
- Suivi de la qualité de la nappe (suivi AEP), des lônes (fiche C3-05) et de la rivière d'Ain (cellule d'alerte : fiche C3-04)

COUT ESTIMATIF

Encadrement et suivi du projet
 Animation du projet, accompagnement et formation des agriculteurs (10 j)
 Valorisation du projet par une journée de terrain avec les partenaires, les financeurs et les élus

TTC

Coût intégré au frais de personnel (Fiche C1-02)
 7,2 K€
 Coût intégré au frais de personnel (Fiche C1-02)

Financement de l'action par mesure 0402A des CAD :
 implantation pertinente du gel PAC pour des bandes de 5 à 10 m
 de large (aide de 106.71 € /ha/an) Hors CB
 Financement de l'action au-delà de la largeur PAC > 10 m(25-30
 ha à 106.71€/ha/an sur 5 ans) 17,8 K€
Total : 25 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

CA01, DDAF de l'Ain, ADASEA, syndicats agricoles, agriculteurs

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Aide agriculteur -communication	1	25	AD	AD	0	0	0	0	0	0	25	100
TOTAL		25	AD	AD	0	0	0	0	0	0	25	100

VOLET A2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action A2-03	Lutte contre les phytosanitaires par la modification des pratiques non agricoles
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
4-03, 4-06	Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine
Obj. 4 Thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Ressources en eau souterraine et superficielle **LOCALISATION** : Territoire du contrat de bassin

SITUATION ACTUELLE

La ressource en eau présente des signes majeurs de détérioration en matière de pollution par les pesticides. Des actions sont prévues au contrat de bassin vis-à-vis du monde agricole, dans l'esprit du plan d'action de lutte contre les phytosanitaires du bassin du Toison. Une étude récente de la CROPPP a montré qu'en moyenne sur la Région Rhône-Alpes, 15% des pollutions par les pesticides étaient liées aux activités non agricoles.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

- Elaborer sur deux communes test (de type urbain et rural) un plan désherbage permettant d'utiliser des techniques alternatives au tout chimique : diagnostic aboutissant à un bilan des pratiques et à la cartographie des zones entretenues ; définition d'objectifs d'entretien des végétaux (zones où c'est nécessaire ou non) ; classement des zones à entretenir en fonction de leur risque en matière de transfert des phytosanitaires ; proposition d'amélioration (techniques alternatives, meilleure gestion des produits, amélioration des conditions d'utilisation,...). L'analyse devra intégrer également l'entretien des fossés sur le territoire par des organismes non agricoles.
- Informer et sensibiliser les principaux utilisateurs non agricoles (communes, SNCF, Etat,...) par des sessions d'information basées sur les exemples des communes pour lesquelles un plan aura été élaboré (10 interventions – 150 personnes)
- Campagne d'affichage dans les magasins de grande distribution des produits phytosanitaires (public recherché : le jardinier amateur)

Conditions d'exécution

Le choix des communes test se fera prioritairement dans des zones à enjeux (zones sanctuaires pour l'AEP, cours d'eau remarquables,...)

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Lutter contre les pollutions diffuses d'origine non agricole
- Participer à l'amélioration de la qualité des eaux souterraines : pesticides (triazines) < 0,1 µg/l (Objectif SAGE)

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Nombre de communes ayant réalisées un plan de désherbage
- Nombre de participants aux sessions de formation

COÛT ESTIMATIF

	TTC
Elaboration du plan d'entretien des végétaux (2 communes)	30 K€
Sessions de formation (10 à 550 € TTC l'unité)	5,5 K€
Frais divers pour l'organisation des sessions	1,5 K€
Campagne d'affichage (300 ex)	0,5 K€
Total :	37,5 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

FREDEC

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CNFPT		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etude	2	30	15	50	4,5	15	0	0	0	0	10,5	35
Session formation	3-4	5,5	0	0	0	0	5,5	100	0	0	0	0
Frais divers pour la formation	3-4	3	1,5	50	0,45	15	0	0	0	0	1,05	35

Communication	4	0,5	0,25	50	0,07	15	0	0	0	0	0,18	35
TOTAL		39	16,8	42,9	5	12,9	5,5	14,1	0	0	11,7	30,1

COMMENTAIRES

Le CNFPT intervient dans le cadre d'une démarche de co-construction avec le SBVA (action-intra) : réalisation du cahier des charges en commun, promotion auprès des communes par le SBVA, prise en charge de l'organisation de la journée par le CNFPT (recherche de prestataires, lieu,...). Celui-ci peut intervenir chaque année à raison de 4 à 5 jours de formation maximum par an. Le CNFPT pourra donc intégralement prendre en charge des sessions de formation supplémentaires non budgétisées (à l'exception des frais de repas, déplacement et logistique).

L'Agence de l'eau intervient avec un bonus de +20% par rapport aux aides classiques, soit 6,7 K€

LES FICHES ACTIONS DU VOLET B1

« RESTAURATION, ENTRETIEN, GESTION ET VALORISATION DES MILIEUX NATURELS »

B1-1 - LES ACTIONS DE MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE DE LA RIVIERE D'AIN

B1-2 – LES ACTIONS DE RESTAURATION DE LA CIRCULATION ET DES HABITATS PISCICOLES

**B1-3 - LES ACTIONS DE RESTAURATION ET VALORISATION DES MILIEUX NATURELS ASSOCIES AUX
COURS D'EAU**

B1-4 – LES ACTIONS D'ENCADREMENT DE LA FREQUENTATION ET DE GESTION DES NUISANCES

POUR MEMOIRE
RAPPEL DES ACTIONS FINANCEES PAR LE PROGRAMME LIFE NATURE ENTRE 2002 ET 2006
CORRESPONDANT AU VOLET B1

NATURE DES ACTIONS	DEPENSES REALISEES (K€)	DEPENSES PREVISIONNELLES (K€)
Etudes préalables au DOCOB Natura 2000	187,11	
Etude carrière Priay	7,65	
Etude fréquentation	7,65	
Acquisitions foncières	14	50
Conventions travaux	5,65	2
Etude et Travaux lînes	30,49	209,62
Etude et Travaux pelouses sèches	99,68	20
Travaux garennes	14,1	21,73
Etude et Travaux forêts	36,19	20
Contrôle des accès	21,35	
Sentiers écointerprétation		118
Coordination CREN (travaux)	161,81	10
Reliquats non attribués		33,7
Total	585,68	485,05
TOTAL GENERAL	1070,73	

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-01	Favoriser la recharge de la rivière d'Ain en matériaux solides
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
1-02	Objectif 1 : Maintenir la dynamique fluviale de la rivière d'Ain

MILIEUX CONCERNES : Basse rivière d'Ain, îlônes et affluents (Albarine principalement)

LOCALISATION : Dans le secteur situé en amont entre le pont de Pont d'Ain et celui de Priay, secteur le plus incisé, afin que les effets de cette recharge agissent sur le plus grand linéaire possible et que les sédiments ne se piègent pas non plus dans les microcentrales (amont de Pont d'Ain).

SITUATION ACTUELLE

La rivière présente une incision prononcée entre Pont d'Ain et Gevrioux. Le front d'érosion avance d'environ 500 m par an. L'enfoncement du lit est lié à un déficit en matériaux : 17 500 m³ sont nécessaires par an pour maintenir la situation actuelle. Ce déficit est lié aux retenues gérées par EDF (piégeage des matériaux), au blocage latéral de la rivière sur sa partie Allement Pont d'Ain et à la déprise agricole.

Les conséquences se manifestent principalement par un déchaussement des piles de pont et une banalisation du substrat peu propices à la reproduction des poissons d'eaux vives (apparition de marnes). L'Albarine apporte en moyenne 5000 m³ de matériaux par an à la rivière d'Ain.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Remettre les matériaux extraits du lit mineur des cours d'eau lors des opérations d'entretien vieux fonds - vieux bords, sur d'autres secteurs où ils pourront être remobilisés. Dans le cas d'opérations d'entretien réalisées par des collectivités locales, le syndicat financera le transport des matériaux vers des zones de recharges, préférentiellement situées dans la partie incisées de la rivière d'Ain. **Les curages prévus sur la basse Albarine au niveau des ponts (environ 1000 m³/an) ainsi qu'à l'amont de Cerdon (2120 m³ correspondant aux matériaux curés par la DDE01 laissés sur place et aux matériaux à extraire à l'amont dans le lit pour réduire les phénomènes d'inondation) sont visés en priorité.**

Cette action intervient en complément de la recharge provenant de la restauration des îlônes (fiche B1-14) et de l'acquisition foncière (fiche B1-02).

D'importants efforts d'information de la population riveraine et de l'ensemble du bassin versant sont à prévoir pour les sensibiliser à la problématique d'enfoncement du lit.

Un bilan de l'opération sera réalisé au bout de 3 ans.

A noter que cette opération doit permettre de **favoriser la dynamique fluviale en se rapprochant du fonctionnement naturel de la rivière et en préservant les ouvrages d'art et les secteurs à forts enjeux économiques**

Conditions d'exécution

Les aides seront attribuées dans le cadre des travaux d'entretien du lit vieux fonds - vieux bords.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Eviter toute exportation de matériaux du système « basse rivière d'Ain »
- Maintenir le front d'incision entre Priay et Gevrioux

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- % Volume de matériaux transportés/volume de matériaux extraits
- Cartographie de la bande active du lit de l'Ain avec déplacement des bancs de galets, profil en long pour estimer le recul ou non de l'incision (cf. fiche C3-02)

COÛT ESTIMATIF

Coût de transport des matériaux pour un rayon de 5 km : 5€/m³
Les volumes à transporter correspondent à

Secteur Albarine

Transport pelleteuse (5) et location (2,5 j)

HT/TTC

3,4 K€ HT

Transport des matériaux entre Pont d'Ain et Gevrioux (2/3 des volumes prélevés pour les premières années)

17 K€ HT

Secteur Cerdon

Transport pelleteuse (4) et location (4 j)

3,9 K€ HT

Transport des matériaux sur Champeillon (1/2 du volume en place)

28,2 K€ HT

Communication (fiche pédagogique)

7,5 K€ TTC

Suivi

coût intégré à l'action C3-02

Total : 60 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDA de l'Ain pour la rivière d'Ain et l'Albarine, SIABVA

Actions	Année démarrage	Coût (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		FDPPMA01		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Transport des matériaux	1	52,5HT	31,5	60	0	0	0	0	3,71	7,1	17,29	32,9
Communication	1	7,5TTC	4,5	60	0	0	0	0	0	0	3	40
TOTAL		60	36	60	0	0	0	0	3,71	6,2	20,29	33,8

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau intervient à titre expérimental sur 5ans sous forme de bonus (60%), celui s'élève donc à la totalité de la subvention 36 K€.

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-02	Acquisition des terrains dans la zone érodable à 30 ans
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
1-05	Objectif 1 : Maintenir la dynamique fluviale de la rivière d'Ain
Fiche DOCOB Eau 1	

MILIEUX CONCERNES : Basse rivière d'Ain et ses Brotteaux

LOCALISATION : Du pont de Pont d'Ain au confluent Ain-Rhône, dans les secteurs les plus soumis à la divagation de la rivière, principalement au niveau des méandres et dans la zone amont où des travaux d'aide à la recharge sédimentaire sont susceptibles d'être réalisés.

SITUATION ACTUELLE

20% des Brotteaux de l'Ain appartiennent à des propriétaires privés, les autres parcelles appartiennent majoritairement aux communes. Le lit de la rivière jusqu'à sa limite de débordement est classé comme domaine public fluvial (DPF). Jusqu'à maintenant, la rivière d'Ain a toujours érodé (6 ha par an) ses berges sans contrepartie financière. Les usages sur les propriétés riveraines ne menacent globalement pas l'espace de liberté défini par le SAGE en 2003, mais ils ne permettent pas des opérations volontaires de recharge sédimentaire.



NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Il s'agit d'obtenir la maîtrise foncière des terrains privés soumis à des risques d'érosion afin de permettre à la rivière de se recharger en sédiments grossiers (acquisitions dans la zone érodable à 30 ans), et ce sans pénaliser les propriétaires privés concernés. Cette action permettra d'aider la rivière à se recharger en sédiments. Un important travail de sensibilisation et d'animation foncière a déjà été réalisé dans le programme LIFE Nature. Dans l'espace érodable à 30 ans (SAGE), 60 ha de terrains sont privés et situés dans le périmètre Natura 2000. L'action porte sur l'acquisition de 15 hectares qui font suite aux 30 ha en cours d'acquisition dans le programme LIFE Nature. Outre un accompagnement au principe d'espace de liberté, cette opération permettra à moyen terme d'envisager des actions de recharges volontaires :

- faciliter la reprise de matériaux stockés dans les bancs en supprimant la végétation qui s'y est développée (attention aux saulaies, habitats prioritaires...)
- remobiliser les matériaux stockés en berge par un « retalutage » et déversement des galets dans les cours d'eau

Les actions de restauration de îles (fiche B1-14) permettront de maintenir l'équilibre sédimentaire pendant 10 années, ensuite les actions décrites précédemment mobiliseront de nouveaux matériaux (potentiel de 45 à 160 ans).

A noter que ces opérations doivent permettre de **favoriser la dynamique fluviale en se rapprochant du fonctionnement naturel de la rivière et en préservant les ouvrages d'art et les secteurs à forts enjeux économiques**

Conditions d'exécution

Cette action nécessite un énorme travail d'animation foncière et de concertation locale. Action d'accompagnement des actions B1-01 et B1-14.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Acquérir 15 ha de terres dans l'espace de liberté
- Pérenniser l'espace de liberté
- Proposer des futures actions de recharge sédimentaire (post contrat de bassin)

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Nombre d'actes d'acquisition signés et superficies acquises

COUT ESTIMATIF

A titre indicatif, une terre cultivée s'achète entre 2 900 et 3 500 €/ha et une zone naturelle entre 460 et 920 €/ha ; une moyenne de 1 750 €/ha a été prise pour le budget prévisionnel.

TTC

Animation foncière auprès des propriétaires (500 €/jour)	10 K€
Acquisitions, actes de vente et signatures (15 ha)	26,5 K€
Frais de notaire	3 K€
Animation et suivi du projet (maître d'ouvrage)	4,75 K€
Total :	44,25 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

CREN

PARTENAIRES TECHNIQUES

SAFER / experts fonciers et agricoles

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Animation et acquisition	2	44,25	26,6	60	8,9	20	4,4	10	0	0	4,35	10
TOTAL		44,25	26,6	60	8,9	20	4,4	10	0	0	4,35	10
p.m. (actions déjà financées par le LIFE Nature)	<i>Acquisition de 30 ha (64 K€), financée par l'Union Européenne (50%), l'Agence de l'Eau (30%) et l'Etat (20%)</i>											

* RRA à 20%, sous réserve qu'il n'y ait pas de chevauchement avec les aides au fonctionnement perçues par le CREN, dans le cadre d'un accord cadre avec la Région.

** Subvention CG01 au titre de la TDENS

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau intervient avec un bonus de +10% par rapport à son aide classique, soit 2,4 K€.

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-03 (Pour mémoire)	Diagnostic sur les circulations piscicoles au niveau des barrages de Pont d'Ain, Oussiat et Neuville/Ain
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
7-01	Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles
Fiche DOCOB Eau3	

MILIEUX CONCERNES : Basse rivière d'Ain

LOCALISATION :

SITUATION ACTUELLE

Deux seuils sont équipés de passes à poissons, dont celui de la microcentrale de Pont d'Ain réalisée en 1997. Le seuil d'Oussiat possède seulement des échancrures. Aucun suivi n'est effectué à l'heure actuelle sur le franchissement de ces barrages par les poissons et particulièrement des espèces remarquables comme les ombres, truites et apron. La vétusté de la passe de Neuville, l'absence de passe sur Oussiat et l'existence d'une passe à canoë à Pont d'Ain juste à côté de la passe à poissons fait craindre des dysfonctionnements dans la libre circulation de la faune piscicole.



Microcentrale de Pont d'Ain

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- Diagnostic sur le fonctionnement des passes à poissons existantes vis-à-vis de l'apron du Rhône (espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat). Ce diagnostic intégrera également une analyse vis-à-vis des espèces emblématiques de la rivière comme l'ombre commun et l'apron
- Suivi de contrôle du fonctionnement des passes de Neuville et Pont d'Ain
- Propositions de travaux de restauration pour dimensionner les ouvrages (APS)

Conditions d'exécution

Ces opérations seront menées avec les producteurs autonomes concernés, qui pourront, dans le cadre de leurs obligations réglementaires, réaliser les travaux proposés.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Franchissement des seuils par l'apron, l'ombre et les truite
- Apparition de nouvelles frayères sur les zones amont
- Repeuplement piscicole du bief de Neuville/Ain
- Reconquête des axes de vies

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Suivi piscicole dans les passes à poissons (pêche de contrôle annuelle après aménagement) (fiche C3-07)
- Inventaire piscicole début et fin de contrat dans le bief de Neuville/Ain (fiche C3-07)
- Suivi des frayères entre Pont d'Ain et Allement (fiches B1-12 et C3-07)

COÛT ESTIMATIF

Diagnostic, suivi contrôle et proposition de travaux

HT

12,5 K€

Total : 12,5 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

CSP, FDPPMA, Producteurs autonomes

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement
Etude	1	12,5	p.m.
TOTAL		12,5	p.m. - Financé intégralement par le programme LIFE Nature

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-04	Restauration de la circulation piscicole au niveau du seuil de la Tournerie (Riez)
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
7-01	Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles

MILIEUX CONCERNES : Riez

LOCALISATION : Seuil de la Tournerie (Boyeux)

SITUATION ACTUELLE

La hauteur de chute est d'environ 60 cm en basse ou haute eaux (présence d'une petite fosse) et crée un obstacle à la circulation piscicole. Aujourd'hui, l'usine est désaffectée, le canal est envahi par la végétation et même lors de périodes de hautes eaux, l'eau n'y passe plus. L'ouvrage n'a donc plus aucun intérêt économique.



NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Réaliser une échancrure au centre du seuil. Les pierres prélevées seront mises dans la fosse afin de combler en partie celle-ci. Leur disposition sera arrangée afin de créer un bassin intermédiaire qui facilitera la circulation piscicole. Si les blocs prélevés sur le seuil sont insuffisants, 4 ou 5 blocs seront transportés sur site. La taille importante des blocs nécessite l'utilisation d'une pelleteuse.

Conditions d'exécution

Accord préalable des propriétaires (droit de passage et droit d'eau)

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Favoriser les circulations piscicoles
- Augmenter les potentialités de reproduction pour la truite

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

N'ayant pas d'état de référence pour pouvoir comparer, une enquête auprès des pêcheurs sera réalisée afin de savoir si ils observent une augmentation des populations de poissons en amont du seuil

COÛT ESTIMATIF

Transport pelleteuse sur chantier	0,35 K€
Location pelleteuse (1/2 journée)	0,4 K€
Achat et transport de 5 blocs (20 tonnes)	0,8 K€
Petite maçonnerie	0,5 K€
Dépenses imprévues	0,2 K€
Maîtrise d'œuvre (10%)	0,25 K€
Total :	2,5 K€

HT

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection de Milieux Aquatiques ; Conseil Supérieur de la Pêche

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		FDPMA01		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux seuil	5	2,5	1,25	50	0,5	20	0	0	0,5	20	0,25	10
TOTAL		2,5	1,25	50	0,5	20	0	0	0,5	20	0,25	10

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-05 (Pour mémoire)	Amélioration de la circulation piscicole au niveau du canal Guichard (Veyron)
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
7-05, obj.2-4 thème V	Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles

MILIEUX CONCERNES : Veyron

LOCALISATION : Canal de dérivation sur Cerdon

SITUATION ACTUELLE

Le canal Guichard est une dérivation du Veyron au droit d'un seuil de hauteur importante (4m). Celui-ci est obstrué par des atterrissements à cause d'un manque d'entretien. Cette situation ne permet plus la circulation piscicole entre l'aval et l'amont du seuil et réduit l'alimentation en eau du Veyron dans sa partie aval. En effet, en période de fort étiage le cours d'eau s'assèche à cause d'infiltrations dans la partie court-circuitée.



Seuil



Entrée du canal Guichard

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Le rachat du canal dans le cadre d'un projet de lotissement est à l'étude, à ce titre des prescriptions devront être faites pour entretenir le canal et permettre la circulation piscicole ou bien rechercher une solution alternative : passes à poissons sur le seuil du Veyron ou bien destruction de l'ouvrage.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

Améliorer les conditions de vie piscicole à l'étiage
Favoriser les circulations piscicoles

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Observations et suivis pour vérifier la circulation piscicole.

COUT ESTIMATIF

Pas de coût proposé : l'action devra être prise en charge pas le lotisseur.

HT

MAITRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES TECHNIQUES

Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection de Milieux Aquatiques, Conseil Supérieur de la Pêche, PPVA

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-06	Création d'une passe à poissons et amélioration de l'habitat sur l'Ecotet
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
7-01	Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles

MILIEUX CONCERNES : Ecotet

LOCALISATION : Amont de la confluence Ecotet / Ain

SITUATION ACTUELLE

L'Ecotet, comme les autres affluents, joue un rôle important dans le fonctionnement écologique de la rivière d'Ain. Il constitue une zone refuge et une zone attractive pour la reproduction des poissons en particulier les salmonidés. D'après les observations des pêcheurs locaux, des remontées de grosses truites de la rivière d'Ain ont déjà été observées après de grosses crues précédant la période de reproduction.

La remontée est rendue difficile du fait d'un busage (10 m de long) situé à proximité de la confluence des deux cours d'eau. La hauteur de chute est environ d'un mètre.

Pour optimiser l'opération, des travaux de diversification des habitats piscicoles sont nécessaires juste à l'amont du seuil : lit rectiligne et substrat banalisé.

NATURE DES TRAVAUX

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1- Suppression du passage busé : - Terrassement et décaissement - Reaménagement du lit: 4 petits seuils en bois successifs (35 cm de haut), blocs de 20 à 40 cm au pied des seuils - Profilage des berges (végétalisation avec des fascines de saules) | <ul style="list-style-type: none"> 2- Diversification des habitats sur un linéaire de 250 m à l'amont du seuil restauré : mise en place de blocs pour diversifier les écoulements et les habitats. |
|---|---|

Conditions d'exécution

S'assurer que l'opération ne remet pas en cause la pérennité de la digue.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Rétablir la circulation piscicole
- Permettre aux truites de l'Ain de remonter dans cette zone refuge (reproduction, alimentation, abris...)

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Contrôles ponctuels du franchissement de l'ouvrage (cf. action C3-07)
- Nombre de poissons présents sur le secteur amont: pêches électriques (fiche C3-07), enquête auprès des pêcheurs

COÛT ESTIMATIF

HT

Suppression de l'obstacle infranchissable

Fourniture et mise en place de seuil en bois (4 unités)	3,6 K€
Fourniture et disposition de fascines en saules (20 ml)	1,2 K€
Fourniture et disposition de blocs (3 m3)	0,21 K€

Diversification des habitats

Fournitures et disposition de blocs (9 aménagements de 1,5 m3 dont 9 pierres plates)	0,98 K€
--	---------

Imprévus (10%)	0,6 K€
Dossier loi sur l'eau	3 K€
Panneau et inauguration	0,51 K€

Total : 10,1 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Association de pêche PPVA, Conseil Supérieur de la Pêche

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		FDPMA01		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux	4	10,1	5,05	50	2,02	20	1,01	10	1,01	10	1,01	10
TOTAL		10,1	5,05	50	2,02	20	1,01*	10*	1,01	10	1,01	10

* Subvention CG01 au titre de la TDENS

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-07	Restauration de la circulation piscicole au niveau de l'usine désaffectée de Roche Noire (Riez)
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
7-01	Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles

MILIEUX CONCERNES : Le Riez

LOCALISATION : Sur le secteur de Roche Noire (Jujurieux)

SITUATION ACTUELLE

Le cours d'eau a été détourné et passe actuellement sous une usine désaffectée (ancienne cimenterie). Les poissons ne peuvent pas circuler sur un linéaire d'environ 30m. Les poissons ne peuvent plus circuler, ce qui est préjudiciable, sachant que le secteur situé en amont est une portion pérenne possédant des potentialités intéressantes pour l'ichtyofaune (habitats diversifiés, zones de frai).



Dérivation



zone court-circuitée

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Linéaire de cours d'eau concerné : une vingtaine de mètres

Transformation de l'actuel linéaire en eau en bras de décharge, et conservation de la majorité du débit dans le lit naturel :

- Animation locale pour le droit d'eau, recensement des propriétaires riverains
- Réalisation d'un seuil répartiteur en pierre (le passage peut être complètement obstrué si le droit d'eau est abandonné et s'il n'y a pas de risques sanitaires)

Conditions d'exécution

Accord préalable des propriétaires (droit de passage et droit d'eau). A noter que s'il n'y a plus d'usages, le droit d'eau doit être réglementairement abandonné

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Permettre au Riez de retrouver son ancien lit
- Améliorer les potentialités piscicoles

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Nombre de poissons présents sur le secteur restauré : pêches électriques (fiche C3-07), sondages auprès des pêcheurs

COÛT ESTIMATIF

Installation chantier (transport pelleteuse + location ½ j)	0,9 K€
Création du seuil (2 blocs et maçonnerie)	2,0 K€
Dépenses imprévues	0,2 K€
Maîtrise d'œuvre (10%)	0,2 K€
Total :	3,3 K€

HT

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection de Milieux Aquatiques ; Conseil Supérieur de la Pêche

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		FDPPMA01		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux	5	3,3	1,65	50	0,66	20	0,33	10	0,33	10	0,33	10
TOTAL		3,3	1,65	50	0,66	20	0,33*	10*	0,33	10	0,33	10

* Subvention CG01 au titre de la TDENS

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-08	Amélioration de la circulation piscicole entre l'Oiselon et l'Ain par enlèvement de la vase
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
7-01	Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles

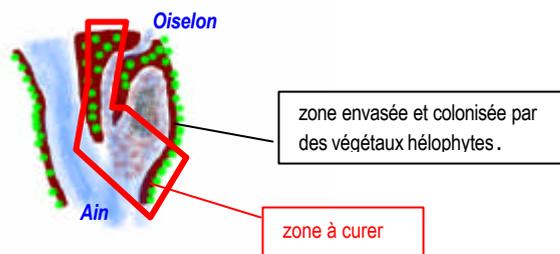
MILIEUX CONCERNES : Oiselon

LOCALISATION : Secteur aval de l'Oiselon, sur la commune de Saint Jean-le-Vieux

SITUATION ACTUELLE

Cette zone de confluence constitue un secteur très intéressant d'un point de vue richesse écologique. Toutefois, elle a tendance à se combler par un envasement croissant, ce qui constitue un frein à la circulation piscicole.

Le risque à terme c'est la déconnection, pour l'ichtyofaune, entre l'Oiselon et l'Ain.



NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- Curage des zones les plus envasées jusqu'au substrat graveleux.
- Suppression de la végétation sur l'îlot situé dans le lit de l'Oiselon, afin d'accélérer les écoulements et de limiter l'envasement en rive gauche.
- Arasement de la pointe de l'épi naturel situé entre l'Oiselon et la rivière d'Ain afin d'éviter des phénomènes de contre courant favorables aux dépôts vaseux amenés par la rivière d'Ain.
- Le curage s'effectuera avec une pelle mécanique à chenille classique. Un accès d'une longueur de 20 mètres sera réalisé dans la ripisylve.

En préalable à cette opération, des relevés topographiques seront réalisés pour vérifier la faisabilité d'un déplacement du lit de l'Oiselon et modifier la zone de confluence.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Evacuer le bouchon se trouvant à l'embouchure afin de créer un appel d'eau permettant le décolmatage amont et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles
- Améliorer les potentialités piscicoles

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Nombre de poissons présents sur le secteur restauré et à l'amont de celui-ci : pêches électriques, sondages auprès des pêcheurs, étude comparative avec les années précédentes ; ...)
- Entretien régulier de la confluence (coupes et abattages sélectifs, évacuation d'embâcles, ...)

COÛT ESTIMATIF

Relevés topographiques préalables (option)	2,4 K€
Installation chantier (transport pelleteuse + location 2j)	2,0 K€
Curage zone immergée avec stockage préalable des fines humides dans un bassin de rétention provisoire, et transport d'une partie asséchée en décharge (1200m ³)	18,6 K€
Maîtrise d'œuvre (10%)	2,0 K€
Total :	25 K€

HT

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

APPMA PPVA

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux	3	25	12,5	50	0	0	7,5	30	0	0	5	20
TOTAL		25	12,5	50	0	0	7,5*	30*	0	0	5	20

* Subvention CG01 au titre de la TDENS

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-09	Maintien du bon écoulement des eaux à l'étiage dans les portions court-circuitées du Longevent au niveau des retenues collinaires et des étangs
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
7-01	Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles

MILIEUX CONCERNES : Portion court-circuitée du Longevent au niveau des retenues collinaires et des étangs **LOCALISATION :** Communes de Saint Eloi et Rignieux-le-Franc (amont Longevent, proximité source)

SITUATION ACTUELLE

Une retenue collinaire a été créée sur le Longevent par l'ASIA. Cet ouvrage a nécessité la réalisation d'une rivière de contournement, d'une longueur d'environ 900 m, qui présente plusieurs problématiques : le lit est colmaté (origine minérale) et envahi par la végétation, la qualité piscicole est très faible (sur cette partie du Longevent, nous pouvons noter une absence totale de poissons) par une banalisation des habitats et des obstacles à la circulation.

Le cahier des charges stipule que l'ASIA doit assurer le bon fonctionnement des ouvrages. A ce titre l'association réalise régulièrement un curage de la rivière de ceinture ainsi qu'un entretien annuel de la végétation rivulaire (broyage).



DESCRIPTION DETAILLEE

Détail technique

- Cas de l'ASIA : s'assurer du bon fonctionnement hydraulique des ouvrages en période d'étiage, en particulier que le débit naturel du cours d'eau soit maintenu dans la partie court-circuitée et s'écoule normalement Il s'agit de l'une ou l'autre des opérations suivantes :

1- Rehaussement du seuil de mise en eau de la retenue (10 cm) pour permettre des écoulements plus rapides dans la rivière de ceinture et réduire la fréquence de curage (cette opération sera testée et pérennisée à partir du moment où elle ne remet pas en cause le remplissage de la retenue en période hivernale),

2- Ou travaux de curage dans le lit (enlèvement des embâcles, curage des zones préférentielles de dépôt en particulier au niveau de la prise d'eau) pour assurer un écoulement optimum

- Par cohérence pour la gestion hydraulique du bassin, une vérification du bon fonctionnement des autres retenues collinaires et étangs du bassin sera réalisée par le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain en période estivale à l'étiage.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Améliorer les potentialités piscicoles sur l'aval de la rivière : assurer une continuité hydrologique, réduire le colmatage des zones potentiel de frai, améliorer la qualité des eaux superficielles,...

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Nombre de tournées de surveillance réalisé

COUT ESTIMATIF

Travaux d'entretien et de curage
Vérification de la bonne gestion des ouvrages en été

HT

Financé et réalisé par l'ASIA
Intégré au coût personnel SBVA

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA, ASIA

PARTENAIRES TECHNIQUES

ASIA, DDAF 01

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux			p.m.									
TOTAL			p.m. – Action auto-financée									

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-10	Amélioration de la circulation piscicole entre le Toison et l'Ain par enlèvement de la vase
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
7-01	Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles

MILIEUX CONCERNES : Toison

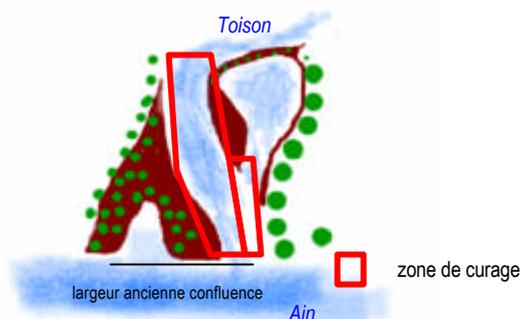
LOCALISATION : Confluence Toison – Ain et passerelle du Berlion, sur la commune de Villieu-Loyes-Mollon

SITUATION ACTUELLE

La zone de confluence a tendance à se combler par un envasement croissant, ce qui constitue un frein à la circulation piscicole. Le risque à terme c'est la déconnection, pour l'ichtyofaune, entre le Toison et l'Ain.

Ceci est dû à la conjugaison de deux phénomènes :

- une augmentation de l'érosion des terres du bassin versant (sols mis à nu pour l'agriculture, absence de barrière naturelles tels que les haies et ripisylve). Les bandes enherbées mises en place dans le cadre du programme de lutte contre les phytosanitaires (CROPPP) devraient diminuer le phénomène.
- une stagnation des eaux à la confluence : concomitance des crues de l'Ain et du Toison qui provoquent un ralentissement des eaux donc une sédimentation importante.



NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

La solution consiste à réaliser un curage localisé de cette zone (voir schéma). Ceci représente un volume d'environ 2000m³ pour un linéaire d'environ 50 m

Conditions d'exécution

L'opération ne sera subventionnée qu'une seule fois.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Rétablir les circulations piscicoles entre l'Ain et le Toison
- Améliorer les potentialités piscicoles du Toison

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Entretien régulier de la confluence (coupes et abattages sélectifs, évacuation d'embâcles, ...)

COÛT ESTIMATIF

Installation chantier	HT
Curage et transport des matériaux 2000 m3 (création d'un bassin de rétention temporaire des fines humides si nécessaires, transport d'une partie des matériaux curés en décharge)	0,4
Evacuation sélective des embâcles (5 interventions légères)	30,1K€
Maîtrise d'œuvre (10%)	0,5 K€
	3,0 K€
Total :	34 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux	3	34	17	50	0	0	10,2	30	0	0	6,8	20
TOTAL		34	17	50	0	0	10,2	30	0	0	6,8	20

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-11	Lutte contre l'ensablement et l'envasement sur les affluents phréatiques
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
7-05	Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles
Fiche DOCOB Eau6	

MILIEUX CONCERNES : Pollon, Neyrieux, Seymard

LOCALISATION : St-Maurice-de-Remens, Château-Gaillard

SITUATION ACTUELLE

Les affluents phréatiques sont alimentés par la nappe et ne sont pas sujets à des phénomènes de crues (à l'exception de celles de l'Ain et de l'Albarine lors d'événements exceptionnels). Cette situation génère un envasement important du fait de l'absence de nettoyage naturel du substrat, qui peut être amplifié par la présence de œuils ou d'activités perturbant le fonctionnement naturel. Ces affluents sont très sensibles aux variations de la nappe et subissent des étiages sévères depuis les quelques années (périodes sèches et prélèvements en nappe). Une action d'amélioration de la gestion quantitative de l'aquifère alluvial est en cours (fiche B3-02).



Le Pollon

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- Curage des vases organiques sur certains secteurs très colmatés (décolmatage doux avec des pelles, râtaux, faucardage et intervention ponctuelle de pelleuse) : 600 m sur le Neyrieux, 600 m sur le Pollon et 500 m sur le Seymard
- Mise en place de déflecteurs en bois : une planche maintenue par 4 pieux battus (10 ouvrages doubles)
- Modification de la gestion des vannes sur la pisciculture du Seymard
- Arasement du mini seuil à l'aval du Pollon
- Augmentation des écoulements par un enlèvement sélectif des embâcles (intégré au plan de gestion : cf. fiche B1-21)

Conditions d'exécution

Cette opération sera réalisée en étroite collaboration avec la société de pêche privée « la Gaule du Pollon »
 Intervention en dehors des périodes de frai des salmonidés
 Les engins mécaniques ne seront utilisés que pour les zones de dépôt important en accord avec les propriétaires riverains et les détenteurs du droit de pêche

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Restaurer la fonctionnalité des frayères à ombres et à truites

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Observation des sites de frayères (comptage poisson avant travaux et en fin de contrat)

COÛT ESTIMATIF

	HT
Installation chantier (en cas d'utilisation d'engins mécaniques)	2,9 K€
Curage des vases (1 600 m à traiter)	35,0 K€
10 Déflecteurs doubles en bois (matériel et battage compris)	1,0 K€
Maîtrise d'œuvre (10%)	3,8 K€
Modification gestion des vannes (animation locale)	Intégré au coût personnel (fiche C1-01)
Arasement du mini seuil du Pollon	Intégré au coût personnel (fiche C1-03)
Total :	42,7 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

La Gaule du Pollon

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		FDPMA01		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux	1	42,7	21,35	50	8,54	20	4,27	10	3,5	8,2	5,04	11,8
TOTAL		42,7	21,35	50	8,54	20	4,27	10	3,5	8,2	5,04	11,8

* Subvention CG01 au titre de la TDENS

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-12	Inventaire des frayères en activité et potentiels pour les ombres et les truites
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
7-03, 7-04	Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles

MILIEUX CONCERNES : Affluents de la rivière d'Ain

LOCALISATION : Rivière d'Ain et ses affluents

SITUATION ACTUELLE

Les affluents représentent des zones de frayères importantes pour les peuplements de truites et d'ombres de la rivière d'Ain : Veyron, Suran, Albarine et affluents phréatiques

NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

Inventaires des frayères en activité, estimation de leur niveau de fonctionnement et recherche des causes éventuelles de dégradation
 Identification des sites de frayères potentiels et des causes de non fréquentation : recensement des données auprès des acteurs locaux et des pêcheurs, cartographie
 Concertation locale et élaboration de dossier de demande d'APPB

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Protéger les sites de frayères

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Nombre de dossier de demande d'APPB déposé et nombre d'APPB approuvé
 - Nombre de frayères inventoriées

COÛT ESTIMATIF

TTC

Inventaire (journées terrains, rencontre des acteurs, analyse des données, cartographie) 27 K€
 Animation (concertation locale) et élaboration des projets d'APPB 5 K€
Total : 32 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

FDPPMA

PARTENAIRES TECHNIQUES

CSP, SBVA, APPMA locales

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etude	4	32	16	50	6,4	20	0	0	0	0	8,25	30
TOTAL		32	16	50	6,4	20	0	0	0	0	8,25	30

COMMENTAIRES

La Région RA intervient à un taux de 20% d'un montant plafonné aux opérations éligibles.

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-13	Mise en œuvre du plan de préservation de l'apron
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
6-01	Objectif 6 : Préserver la biodiversité de la rivière d'Ain et ses Brotteaux
Fiche DOCOB Eau5	Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles

MILIEUX CONCERNES : Rivière d'Ain

LOCALISATION : de Neuville/Ain au confluent Ain-Rhône

SITUATION ACTUELLE

L'Apron, poisson endémique au bassin du Rhône n'est plus présent qu'en faible population dans la rivière d'Ain (il n'y a pas eu de capture avérée depuis 10 ans). Différents facteurs peuvent limiter son développement: éclusées, qualité des eaux, prédation, obstacles à la circulation,... Un plan de préservation a été rédigé dans le cadre du Programme LIFE Nature. Il complète les investigations en terme de recherche pratiquées actuellement dans le cadre du 2^{ème} Programme LIFE Apron. Une fois les facteurs limitants levés, une étude de faisabilité de réintroduction d'Apron pourraient être envisagées.



NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

Les conclusions de l'étude financée par le programme LIFE Nature soulèvent la question du manque de données sur l'espèce pour être confronté à la capacité d'accueil du milieu naturel. L'étude consiste à identifier les facteurs limitants, en particulier pour la reproduction de l'espèce :

- Recherche des zones de frayères potentielles
- Suivi de l'impact des éclusées et des variations de débits sur l'exondation possible des frayères

Conditions d'exécution

L'étude doit être menée en étroite collaboration avec les responsables du programme Life Apron II.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Permettre le retour d'une espèce rare, endémique au bassin du Rhône et indicatrice d'un milieu aquatique en bon état physique et biologique

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Inventaire piscicole (fiche C3-07)

COÛT ESTIMATIF

Etude
Sensibilisation des acteurs locaux
Animation et suivi du projet (maître d'ouvrage)

TTC

3,6 K€
A définir
1,4 K€ (Si action intégrée au LIFE Apron II, coût animation à 0€)

Total : 5 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

CREN

PARTENAIRES TECHNIQUES

Partenaires LIFE apron, FDPPMA, CSP, APPMA, EDF

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etude	2	5	2,5	50	0	0	0	0	0	0	2,5	50
TOTAL		5	2,5	50	0	0	0	0	0	0	2,5	50

COMMENTAIRES

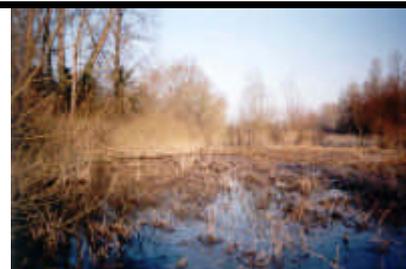
L'action pourrait être prise en charge par le LIFE Apron II, dans ces conditions l'Union européenne serait un partenaire financier.

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-14	Restauration de certaines lônes et limitation du front de pavage
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj 1 Thème I, 6-02, 6-03, 7-02	Objectif 1 : Maintenir la dynamique fluviale de la rivière d'Ain
Fiche DOCOB lône1	Objectif 6 : Préserver la biodiversité de la rivière d'Ain et ses Brotteaux

MILIEUX CONCERNES : Rivière d'Ain et ses annexes fluviales
LOCALISATION : Lônes des Champagnes (630 m), des Petits Peupliers (400 m), de la Gourgande (460 m), des Terres Soldats (1120 m) et de la carrière de Priay (700 m).

SITUATION ACTUELLE

Etant donné l'incision de la rivière, la baisse de la fréquence et de l'intensité des crues et l'abaissement du niveau de la nappe, certaines lônes se retrouvent perchées et déconnectées du système Ain. Le milieu se stabilise, la lône s'assèche, se comble et se boise pour passer de lône à forêt. Les espèces et habitats qui leur sont associés disparaissent alors aussi.



Lône des bateaux (avant les travaux du LIFE)

NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

Restauration écologique des lônes en les curant afin de favoriser leur reconnexion au milieu aquatique, que ce soit à la rivière en période de crues, ou à la nappe pour leur approvisionnement régulier en eau. Selon l'état de la lône, le curage peut s'appliquer uniquement aux fines (matière organique) ou alors aussi aux galets, pour un abaissement du plancher de la lône. Il peut s'agir également de recréation du chenal de crue, d'abaissement des bouchons entre les différents points d'eau de la lône, de la reconnexion de deux bras d'une même lône.

Ces travaux vont aider à améliorer la fonctionnalité du milieu aquatique en favorisant les échanges biologiques transversaux et en luttant contre l'enfoncement de la rivière d'Ain (participation à la recharge sédimentaire). **Cette action est étroitement liée aux actions B1-01 et B1-02, relatives au maintien de la dynamique fluviale et elle s'inscrit dans la continuité des actions déjà financées par le programme LIFE Nature en 2004-2005 :** lônes de sous-Bresse, des Carronnières, de Bellegarde, des Bâteaux et des Sables.

Conditions d'exécution

- Les travaux veilleront à respecter les périodes de nidification des oiseaux ou la floraison des espèces végétales, et devront être réalisés en période de basses eaux ; préférentiellement de la fin de l'été à début décembre.
- Toute récupération de galets devra faire l'objet d'une remise à l'eau afin de favoriser la recharge sédimentaire de la rivière d'Ain.
- Une attention particulière devra être apportée à la possible dissémination d'espèces envahissantes : matériel et machines propres pour venir sur le chantier et déstructurer au minimum le milieu.
- Des demandes d'autorisation administratives devront être réalisées en préalable (loi sur l'eau, loi pêche).

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Favoriser la recharge sédimentaire de la rivière d'Ain (prévisionnel de 50 000 m³ de matériaux remis à la rivière d'Ain)
- Restaurer les différents faciès **pour 5 lônes** afin de retrouver un fonctionnement et des caractéristiques optimales
- Préserver des espèces remarquables (faune et flore) inféodées à ces milieux humides (Flûteau nageant, castor, loutre, Agrion de Mercure, Lamproie de Planer, Vertigo moulinsiana,...)

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Nombre de lônes restaurées et surface concernée
- Volume de matériaux remis à la rivière
- Cartographie de la bande active du lit de l'Ain avec déplacement des bancs de galets, profil en long pour estimer le recul ou non de l'incision (fiche C3-02)
- Fluctuation des niveaux d'eau dans les crues – Répartition des espèces indicatrices d'une bonne régénération par les crues (fiche C3-05)
- Hauteur de sédiment et vitesse de sédimentation - Présence d'espèces remarquables (fiche C3-05)

COÛT ESTIMATIF

Bûcheronnage (pour permettre le travail des engins), travaux de curage et transport des matériaux (recharge sédimentaire)
 Panneaux (5) et inaugurations (2)
 Montage du dossier de demande d'autorisation et suivi du chantier (maîtrise d'œuvre)

TTC

425 K€
 2,5 K€

46 K€

Total : 473,5 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

CREN

PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF, DDE de l'Ain, CNRS

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat / UE		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux restauration (2 lînes) (Natura 2000)	1 et 2 (1 par an)	101	0	0	0	0	0	0	101	100	0	0
Travaux restauration (3 lînes)	3 et 4 (2 par an)	372,5	186,25	50	74,5	<u>20**</u>	74,5	20	0	0	37,25	10
TOTAL		473,5	186,25	39,4	74,5	<u>20**</u>	74,5*	15,7	101	21,3	37,25	7,9
p.m. (actions déjà financées par le LIFE Nature)	<i>5 lînes restaurées (200 K€), financées par l'UE (50%), l'Agence de l'eau (30%), l'Etat (10%) et la Région RA (10%)</i>											

* Subvention CG01 au titre de la TDENS

** La Région Rhône-Alpes applique les taux d'intervention inscrits dans le tableau sur un montant plafonné aux opérations éligibles. Les pourcentages soulignés représentent un taux contractuellement applicable aux opérations éligibles mais pas un pourcentage du montant total de l'opération.

COMMENTAIRES

L'Etat et l'Union Européenne, dans le cadre de Natura 2000, financent à 100% une partie des travaux avec un maximum de 20 à 25 000 € par an soit 100 K€ sur 5 ans.

Justification du portage de l'action par le CREN : milieux naturels d'exception nécessitant une gestion fine et rigoureuse dépassant les compétences et les moyens des communes. Le CREN possède le savoir faire dans ce domaine à travers le programme LIFE Nature.

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-15	Entretien des zones de marais
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
6-02, 6-03	Objectif 6 : Préserver la biodiversité de la rivière d'Ain et ses Brotteaux
Fiche DOCOB lône2	

MILIEUX CONCERNES : Annexes fluviales de la rivière d'Ain **LOCALISATION** : prairie humide de Longeville et le bas-marais à choin noir de Mollon

SITUATION ACTUELLE

Une phase d'atterrissement naturelle des zones humides est le marais, constitué d'espèces adaptées à la présence d'eau quasi permanente dans le sol, comme le phragmite, le marisque, les carex ou le choin. Sans intervention, le marais va naturellement continuer à évoluer vers le stade forestier, faisant disparaître les espèces qui lui sont associées.

NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

Pour le bas marais à Choin une fauche / broyage doit permettre de maintenir le milieu ouvert. Cette action pourra être réalisée au départ chaque année puis être adaptée (tous les 2 ans) en fonction de la dynamique du milieu. Les travaux réalisés sur la prairie de Longeville sont à poursuivre. Il convient simplement de préciser la période d'intervention : de septembre à février. Pour le bas marais à choin de Mollon, un broyage durant cette même période est à envisager afin de restaurer puis entretenir cet habitat d'intérêt européen.

Conditions d'exécution

Eviter les périodes de nidification, ponte et floraison des espèces patrimoniales
Intervenir entre septembre et février.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Restaurer les différents faciès de lônes afin de retrouver un fonctionnement et des caractéristiques optimales
- Préserver des espèces remarquables (faune et flore) inféodées à ces milieux humides (Agrion de Mercure, Vertigo moulinsiana,...)

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Mesure de la dynamique de la végétation (fiche C3-09)

COUT ESTIMATIF

Fauche de restauration et broyage sur 1,2 ha (3 interventions sur 5 ans)
Encadrement des travaux (maîtrise d'œuvre)

TTC

1,8 K€
1,4 K€

Total : 3,2 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

CREN

PARTENAIRES TECHNIQUES

SBVA, naturalistes, FDC01

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat / UE		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux	1,3 et 5	3,2	0	0	0	0	0	0	3,2	100	0	0
TOTAL		3,2	0	0	0	0	0	0	3,2	100	0	0

COMMENTAIRES

L'Etat et l'Union Européenne, dans le cadre de Natura 2000, financent à 100% l'opération

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-16	Restauration des habitats de pelouses sèches
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
6-02, 6-03	Objectif 6 : Préserver la biodiversité de la rivière d'Ain et ses Brotteaux
Fiche DOCOB Pel 1	

MILIEUX CONCERNES : pelouses sèches des Brotteaux de l'Ain

LOCALISATION : 12 entités réparties sur le linéaire de la rivière d'Ain

SITUATION ACTUELLE

Les pelouses sèches sont des milieux alluviaux d'intérêt européen : 12 espèces floristiques patrimoniales et oiseaux remarquables (Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Engoulevent, Bruant ortolan). Ces milieux, faute d'entretien par pâturage ou par voie mécanique, se ferment et se raréfient au profit de landes buissonnantes et de forêts.

Le programme LIFE nature a permis de restaurer depuis 2004 déjà 143 ha de pelouses et de relancer l'activité pastorale.

Ils jouent le rôle d'espace tampon pour les zones humides et la rivière d'Ain



NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

La restauration par broyage et bûcheronnage sera privilégiée sur le site avec le respect des principes suivants (sauf mention particulière) :

- conservation de 20 à 40 % de bosquets dans les entités de pelouses,
- broyage fin (un double passage du broyeur lors des travaux), complété par un bûcheronnage des gros arbres,
- mise en tas du bois à disposition gratuite des communes et habitants concernés ou affouage directement
- si possible, conservation en bordure d'une lisière arbustive ou arborescente,
- pas d'exportation de la matière broyée mais broyage des résidus de bûcheronnage,
- date : février-mars, avant la reprise de la végétation et après la saison de chasse,
- réunion de terrain systématique avec les communes et les sociétés de chasse concernées, préalablement aux travaux,
- second broyage de restauration l'année suivante (mêmes modalités que le premier),
- favoriser la reconnexion entre entités de pelouses sèches proches.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Réouvrir les pelouses sèches des Brotteaux de l'Ain : 152 ha restaurés (fin 2010)
- Préserver des espèces remarquables (faune et flore) inféodées à ces milieux
- Préserver des zones tampon naturelles pour les îlots et la rivière d'Ain.

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Diversité et quantité d'espèces remarquables et indicatrices (fiche C3-09)
- Surface de pelouses restaurées

COÛT ESTIMATIF

TTC

Recherche de la maîtrise foncière ou d'usage du site, animation du projet et information des usagers	13,4 K€
Broyage mécanique de restauration	70,5 K€
Second broyage de restauration	22,6 K€
Bûcheronnage	27,5 K€
Brûlage dirigé	1,8 K€
Panneaux (10) et inauguration (1)	3 K€
Suivi de chantier	11,4 K€
Total :	150 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES TECHNIQUES

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux	1	150	0	0	0	0	0	0	75	50	75	50
TOTAL		150	0	0	0	0	0	0	75	50	75	50
p.m. (actions déjà financées par le LIFE Nature)	<i>143 ha restaurés (68,5 K€), financés par l'UE (50%), la Région RA (40%) et l'Etat (10%)</i>											

COMMENTAIRES

L'Etat intervient dans le cadre de sa politique pastorale (50%).

Le Conseil Général de l'Ain pourrait être sollicité à titre exceptionnel sur cette opération.

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-17	Entretien des habitats de pelouses sèches
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
6-02, 6-03	Objectif 6 : Préserver la biodiversité de la rivière d'Ain et ses Brotteaux
Fiche DOCOB Pel 2	

MILIEUX CONCERNES : pelouses sèches des Brotteaux de l'Ain **LOCALISATION** : 10 entités réparties sur le linéaires de la rivière d'Ain

SITUATION ACTUELLE

Des pelouses sèches ont été restaurées depuis 2004 dans le cadre du programme LIFE Nature. Ces milieux nécessite un entretien constant pour éviter leur fermeture. Un important travail de sensibilisation et de faisabilité technique a été entrepris pour permettre le retour du pâturage. Celui-ci a été initié dès 2005 sur le secteur de Terre Soldat



NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

Le programme LIFE Nature a prévu un retour du pâturage sur pratiquement 350 ha de pelouses en 6 ans. La mise en place et l'animation d'un groupement d'éleveurs permettra une bonne coordination des zones et des dates de pâtures (**structure collective en cours de création**). Une grande partie des investissements matériels (clôtures, matériel de contention,...) a été réalisé dans le cadre du programme LIFE Nature, le contrat de bassin va permettre de compléter et pérenniser l'opération. Un entretien mécanique est envisagé sur certaines pelouses ne pouvant faire l'objet de pâturage. Le pâturage d'entretien des pelouses devra répondre au cahier des charges suivant:

- Ne pas modifier l'occupation du sol : travail du sol, semis, sur-semis, apport de graines ou de végétaux interdits / boisement, irrigation, écobuage annuel interdits (écobuage irrégulier possible, après accord du comité de pilotage Natura 2000),
- Ne pas modifier la composition physico-chimique du sol : fertilisation minérale et organique interdit / traitement phytosanitaire interdit,
- Utiliser le site uniquement pour du pâturage : pâturage non recommandé entre le 1^{er} avril et le 30 août / dates de pâturage définies précisément secteur par secteur chaque année par le comité technique / pression de pâturage comprise entre 0.12 à 0.22 UGB/ha/an / affouragements interdits (sauf situation exceptionnelle),
- Accepter certaines conditions particulières : mise en place ponctuelle d'enclos / maintien de l'état des lieux (minimum 20% de broussailles) / construction sur le site interdite / aménagements pastoraux (clôtures mobiles, tonnes à eau, bacs à eau, abri mobile, caravane...) possibles si mobiles et temporaires / interdiction de laisser des animaux en cas d'inondation / tenue d'un cahier d'enregistrement (cahier de pâturage et des entretiens annexes).

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Entretenir **333 ha** de pelouses sèches
- Relancer l'activité pastorale : maintien d'une structure collective pour pérenniser le pâturage sur le site (7 éleveurs concernés en 2005)
- Préserver des espèces remarquables (faune et flore) inféodées à ces milieux
- Préserver des zones tampon naturelles pour les lînes et la rivière d'Ain.

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Diversité et quantité d'espèces remarquables et indicatrices (fiche C3-09)
- Surface de pelouses pâturées

COUT ESTIMATIF

Animation du projet, accompagnement technique

TTC

0,2 K€

Acquisition de clôture et de matériel de contention / transport et installation
Pâturage

2,0 K€
Gestion interne des exploitants

Total : 2,2 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

CREN

PARTENAIRES TECHNIQUES

Éleveurs, Chambre d'agriculture, DDAF, Société de chasse, naturalistes, randonneurs

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat / UE		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux	1	2,2	0	0	0	0	0	0	2,2	100	0	0
TOTAL		2,2	0	0	0	0	0	0	2,2	100	0	0
p.m. (actions déjà financées par le LIFE Nature)	<i>Projet 2005-2006 : 200 ha entretenus (11,5 K€), création d'une structure collective pour les éleveurs (7 concernés en 2005). L'opération a été financée par l'UE (50%), la Région RA (40%) et l'Etat (10%)</i>											

COMMENTAIRES

L'Etat et l'Union Européenne, dans le cadre de Natura 2000, financent à 100% l'opération

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-18 (Pour mémoire)	Réintroduction des lapins de garennes dans les pelouses sèches
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
6-02, 6-03	Objectif 6 : Préserver la biodiversité de la rivière d'Ain et ses Brotteaux
Fiche DOCOB Pel 3	

MILIEUX CONCERNES : pelouses sèches des Brotteaux de l'Ain **LOCALISATION :** 7 sites situées en lisière des pelouses sèches

SITUATION ACTUELLE

Des pelouses sèches ont été restaurées depuis 2004 dans le cadre du programme LIFE Nature. Ces milieux nécessitent un entretien constant pour éviter leur fermeture. Un important travail de sensibilisation et de faisabilité technique a été entrepris pour permettre le retour du pâturage. La fédération de chasse a déjà installé depuis 2004, des garennes à lapins sur 6 sites différents, en complément de l'action du pâturage.



NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

La présence de lapins contribue à l'entretien des pelouses en complétant l'action du pâturage et maintient des milieux pionniers par leur action sur le substrat sableux. L'action, portée par la Fédération des chasseurs de l'Ain consiste, après s'être assuré des causes de disparition et avoir pris des mesures nécessaires pour enrayer cette disparition, à réaliser des garennes artificielles. La création d'une garenne nécessite un décaissement, du grillage, des matériaux de construction, des filets de protection. En complément des 6 garennes réalisées dans le cadre du programme LIFE Nature, afin de pérenniser l'action, 7 seront réalisées dans les 5 prochaines années.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Réaliser 7 garennes à lapins artificielles
- Eviter la fermeture des pelouses sèches et préserver des espèces remarquables (faune et flore) inféodées à ces milieux
- Préserver des zones tampon naturelles pour les lînes et la rivière d'Ain.

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Diversité et quantité d'espèces remarquables et indicatrices (cf. fiche C3-09)
- Nombre de garennes réalisées, effectifs de lapin de garenne

COUT ESTIMATIF

Sélection des secteurs de pelouses sèches
Construction des garennes
Capture, vaccination et lâcher des lapins de garennes
Réalisation, installation de panneaux explicatifs

TTC

A définir
10 K€
10 K€
p.m. (financement LIFE)

Total : 20,0 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Fédération de chasse de l'Ain

PARTENAIRES TECHNIQUES

Société de chasse, naturalistes, randonneurs

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Aménagements	1	20	p.m.									
TOTAL		20	p.m. – Financement à rechercher (hors CB)									
p.m. (actions déjà financées par le LIFE Nature)	6 garennes artificielles (35,9 K€), financées par l'UE (50%) et l'Etat (37,7%).											

COMMENTAIRES

Les partenaires financiers du contrat de bassin ne financent pas cette opération dans le cadre de leur politique de l'eau.

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-19	Gestion et entretien de la forêt alluviale de l'Ain
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
6-02, 6-03	Objectif 6 : Préserver la biodiversité de la rivière d'Ain et ses Brotteaux
Fiches DOCOB Forêt 2 à 5	

MILIEUX CONCERNES : Brotteaux de la rivière d'Ain

LOCALISATION : de Poncin au confluent Ain-Rhône

SITUATION ACTUELLE

Laisser la forêt évoluer, vieillir et se renouveler sans intervention sylvicole est le choix de gestion prenant le mieux en compte l'enjeu de conservation. Les forêts alluviales de bois tendre (saulaies pourpres ou drapées, saulaies blanches, peupleraies noires...) dépendent fortement de la rivière qui, par sa dynamique, les entretient, les détruit et les régénère. C'est elle leur meilleur gestionnaire et la seule action de l'homme dans ce cas est de veiller à maintenir, voire restaurer la dynamique fluviale. Ainsi, seules les coupes épisodiques des arbres menaçant la sécurité des chemins balisés de randonnée ou ouverts à la circulation motorisée, ainsi que des travaux d'aide à la recharge sédimentaire ou la lutte contre les espèces végétales indésirables peuvent être réalisés (Renouée du Japon, Budleia, Ailanthe, Robinier, Ampélopsis, Erable negundo).



NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

Travaux de restauration et d'entretien

- Aider à la reconversion des peupleraies plantées en habitat forestier plus diversifié et proche de la naturalité de type aulnaie-frênaie ou frênaie mésophile mieux adapté aux conditions de milieu. Coupe des rejets suite à l'exploitation de la parcelle, afin de favoriser la reconquête spontanée par des essences de la forêt naturelle. Une attention particulière sera apportée à la prévention contre l'envahissement des espèces exotiques (robinier ou renouée du Japon)
- Plantations sur des terrains agricoles en bordure de milieux sensibles afin de réduire les infiltrations de phytosanitaires et maintenir des corridors biologiques. L'opération sera effectuée en continuité d'un boisement existant avec des essences autochtones (Erable sycomore, Frêne, Merisier, Erable plane, Aulne glutineux, Saules, Peuplier noir)
- Un test expérimental d'arrêt de la colonisation de la renouée est prévue sur deux placettes à Gevrioux, afin de l'appliquer, en cas de succès à plus grande échelle : l'opération consiste à prélever les galets sur une profondeur de 1 m, à concasser les rhizomes avec les galets pour arracher les bourgeons puis à remettre les matériaux en place (opération prévue dans le LIFE à renouveler si les résultats sont concluants)
- Lutte contre l'Erable negundo qui perturbe localement le bon fonctionnement des forêts : dévitalisation par annellation pour éradiquer l'essence et en même temps fournir du bois mort propice à la biodiversité, ou toute autre méthode visant à éliminer la concurrence de l'Erable Negundo en produisant du bois mort

Actions d'animation

- Sensibilisation des gestionnaires et propriétaires à des mesures préventives : non artificialisation des milieux, éviter l'apport de semences par les engins ou les dépôts de terre végétale, pas de coupes à blanc laissant nus les terrains, réduire les impacts des dessertes sur les habitats et espèces remarquables. L'action consistera à réaliser des diagnostics sylvicoles, apporter des conseils personnalisés et animer la démarche. **Un guide de sylviculture réalisé dans le cadre du programme LIFE Nature définit les bases d'une approche douce et respectueuse des habitats naturels.** Un important travail d'animation, tant à destination des gestionnaires que des propriétaires est prévu : plaquette, sites expérimentaux, visites de terrain,...

Conditions d'exécution

Les coupes des rejets de peupliers seront effectuées vers la fin août de l'année suivant l'exploitation des bois

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers remarquables et caractéristiques de la rivière d'Ain
- Recréer de la ripisylve sur des zones sensibles pour améliorer la qualité des eaux
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (en priorité renouée du Japon, robinier,...)
- Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires forestiers à des pratiques respectueuses de l'équilibre de la forêt alluviale de l'Ain

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Superficie concernée par les travaux

- Nombre de propriétaires forestiers sensibilisés et surface concernée/surface totale
- Suivi scientifique de la biodiversité et de la croissance des arbres

COÛT ESTIMATIF	TTC
Coupe des rejets de peuplier	10,6 K€
Plantation sur des terres agricoles (exploitation forestière ou prairies à la place des terres cultivées en maïs)	A définir en fonction des propositions des propriétaires
Lutte contre la renouée	A définir en fonction résultats de l'expérimentation (20 K€/an mini)
Lutte contre l'Erable negundo	5 K€
Sensibilisation - Plan de formation des agents du CRPF	29,8 K€
Panneaux (3) et inauguration (1)	1,2 K€
Animation et suivi du projet (maîtrise d'ouvrage)	3,4 K€
Total :	50 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

CREN

PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF, CNRS, naturalistes, FDC01

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat / UE		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux espèces invasives	1	20,2	0	0	0	0	0	0	20,2	100	0	0
Plantations	3	AD	AD	60	AD	20	AD	10	0	0	AD	AD
Sensibilisation	2	29,8	17,9	60	6	20	2,9	10	0	0	3	10
TOTAL		50	17,9	35,8	6*	11,9	2,9**	6	20,2	40,4	3	6
p.m. (actions déjà financées par le LIFE Nature)	<i>Guide de sylviculture (4,8 K€), financé par l'UE (50%), l'Agence de l'eau (30%) et la Région RA (20%) Coupe des rejets de peupliers (5,3 K€), financé par l'UE (50%), l'Agence de l'eau (30%), la Région RA (10%) et l'Etat (10%) Cloisonnement à S-Jean-de-Niost</i>											

* subvention RRA sous réserve du contenu du projet définitif

** Subvention CG01 au titre de la TDENS

COMMENTAIRES

L'Etat et l'Union Européenne, dans le cadre de Natura 2000, financent à 100% l'opération de lutte contre les espèces invasives.

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-20	Restauration d'un sentier pédestre longeant une partie du Veyron
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
8-07	Objectif 8 : Accueillir, sensibiliser le public et canaliser les flux touristiques

MILIEUX CONCERNES : Berges du Veyron

LOCALISATION : 2 secteurs à l'amont du pont de Poncin, entre le lavoir et la rue du Veyron et du nord de Leymiat à pont de Préau

SITUATION ACTUELLE

Sur le premier secteur, une partie du tracé existe déjà, mais le parcours s'arrête rapidement à environ 50 mètres en amont du pont de Poncin et de nombreux secteurs de berges s'effondrent.

Le deuxième secteur présente un tracé non entretenu et embroussaillé, avec des coupures à certains endroits.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Premier secteur (aval) : restaurer 400 ml dont 45 mètres de berges à protéger afin de continuer le cheminement actuel :

- mise en place de techniques végétales : revégétaliser une partie des berges avec des espèces stabilisatrices (saules)
- protection par techniques végétales : pieux et fascinage
- réaliser une coupe sélective (éviter le déracinement d'arbres, ceci risquant de déstabiliser la berge)
- débroussaillage (recréer un passage)

Deuxième secteur (amont) : Longueur totale : 790 m ; largeur : 1,20 m

- 320 m : à décaisser dans le vieux chemin existant; réaliser une coupe sélective (buis qui ont poussé en deçà du muret de pierre, deux frênes situés sur le chemin)
- 100 m : débroussaillage (le long de la source de l'Epinglier)
- 220 m : créer un passage dans la forêt en élaguant et en coupant des arbres (4 – 5) ; tronçonner quelques arbres au sol (existe déjà un tracé sur 100 m)
- 150 m : élargir le sentier existant à 1,20 m en coupant quelques petits arbres ; aplanir (décaisser)

Conditions d'exécution

L'opération concernant la protection des berges sera financée si les techniques de génie végétale sont retenues.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Recréer un parcours de découverte du Veyron
- Sensibiliser le public à la richesse du patrimoine naturel
- Valorisation paysagère : améliorer la perspective esthétique sur le premier secteur situé à l'entrée de Poncin

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Sondage auprès des randonneurs
- Augmentation de la fréquentation sur ce secteur

COUT ESTIMATIF

Restauration cheminement secteur aval
 Aménagement des berges du Veyron partie aval (45 m)
 Restauration cheminement amont
 Panneau et inauguration

HT/TTC

5 K€ HT
 5 K€ HT
 10 K€ HT
 0,5 K€ TTC

Total : 20,5 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

CCBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Association Rando-Poncin

Actions	Année démarrage	Coût (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux cheminement aval	1	5,5	1,1	20	1,1	20	0	0	0	0	3,3	60
Travaux confortement de berges	1	5	1	20	1	20	1,5	30	0	0	1,5	30

Travaux amont	1	10	2	20	2	20	0	0	0	0	6	60
TOTAL		20,5	4,1*	20*	4,1*	20*	1,5	7,3	0	0	9,2	52,7

** subventions AERMC et RRA sous réserve du contenu du projet définitif*

COMMENTAIRES

La Région RA financera l'opération qu'il s'agit d'un projet global et cohérent le long du cours d'eau et pas seulement d'un bout de chemin pour répondre à un projet communal. Une valorisation pédagogique permettrait de répondre pleinement aux critères de subvention : panneaux, info journaux, site « éducation environnement ».

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-21	Gestion et entretien du lit et de la ripisylve des petits affluents de la basse rivière d'Ain
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
3-06, 6-10	<p>Objectif 3: Mieux gérer les risques liés aux inondations, aux érosions et au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques</p> <p>Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade</p> <p>Objectif 6 : Préserver la biodiversité de la rivière d'Ain et ses Brotteaux</p>

MILIEUX CONCERNES : Les seize petits affluents inclus dans le Contrat de Bassin **LOCALISATION :** Communes riveraines des affluents

SITUATION ACTUELLE	Longueur berges km (cours d'eau et leurs principaux affluents)					
Globalement, ces cours d'eau sont très peu entretenus. La ripisylve et le lit des affluents ne font l'objet d'aucune gestion particulière de la part des propriétaires riverains. Lors des réunions de concertation, de nombreux acteurs locaux ont exprimé le souhait d'un entretien et d'une gestion, à l'échelle intercommunale, de ces hydrosystèmes.	Veyron	34	Nantay	10	Ecotay	6
	Ecotet	11	Seynard	16	Brunetant	12
	Riez	19	Pollon	7	Copan-Gardon	18
	Oiselon	29	Neyrieux	6	Toison	31
	Cozance	24	Ru Gua	3	Longevent	21

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Mise en place d'un plan de gestion et d'entretien sur les seize affluents, ce dernier précisant :

- l'état des lieux des boisements de berges et du lit pour chaque affluent
- la sectorisation des cours d'eau par enjeux
- la définition d'objectifs et d'actions permettant de les atteindre
- le niveau d'intervention, les priorités et des coûts estimatifs

Sensibilisation des riverains

Cas particuliers à traiter en priorité de par l'ampleur des travaux de restauration et/ou les risques d'inondation :

- sur le bassin de la Cozance, le ruisseau du Champelin, le Jurancieux vers la RD 36 (affluent non relié directement)
- le bief de l'Ecotay à l'amont de Priay (10,9 K€)

Conditions d'exécution

- Nécessité d'une intervention par le biais d'une Déclaration d'Intérêt Général à l'échelle du bassin (à faire dès le démarrage du contrat - Financement possible à 50% par l'Agence de l'eau). Des conventions seront signées avec les propriétaires avant toute intervention. Le droit de pêche doit être obligatoirement loué à une association pour chaque propriétaire concerné par des travaux.
- Les travaux concernant les affluents phréatiques doivent impérativement prendre en compte la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : cohérence avec les objectifs du DOCOB Natura 2000.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Favoriser les écoulements au niveau des zones urbanisées (évacuation sélective des embâcles, coupe et abattage sélectifs des boisements de berges)
- Limiter les phénomènes d'érosion représentant un risque au niveau des habitations, des ouvrages de franchissement ou remettant en cause la qualité de l'habitat du peuplement piscicole (colmatage du lit par apport de matériaux solides)
- Préserver la végétation en place
- Diversifier les boisements de berges (revégétalisation de certains secteurs, lutte contre les espèces invasives)
- Maintenir ou rétablir l'accessibilité de certaines berges pour les loisirs : pêche, randonnée...
- Améliorer les potentialités piscicoles (réduire le colmatage des zones potentiel de frai, améliorer la qualité des eaux superficielles, diversifier les habitats,...)
- Améliorer la qualité des eaux en limitant l'érosion et le ruissellement se produisant sur les parcelles agricoles
- Favoriser le transit sédimentaire pour la dynamique de la rivière d'Ain

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Linéaire de berge traité
- Evaluer régulièrement le niveau d'entretien : prospection de terrain visant à évaluer l'évolution des zones d'érosion, l'évolution des boisements de berges (état et densité). Une personne devra être mise à disposition pour cette évaluation.
- Mesures physico-chimiques permettant de noter l'évolution de la qualité des eaux (suivi CG01)

- Recensement des inondations : analyse comparative avec les années précédentes

COÛT ESTIMATIF

HT

Travaux de restauration (principalement) et travaux d'entretien
 R1 (fréquence 3 à 5 ans) pour l'ensemble des seize affluents sur
 5 ans (42,7 K€/an) 218,2 K€
 Travaux sur l'Ecotay 10 K€
 Maîtrise d'œuvre (10%) 22,8 K€
Total : 251 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES TECHNIQUES

SBVA

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux de restauration et d'entretien	1	251	125,5	50	37,6	15	37,6	15	0	0	50,3	20
TOTAL		251	125,5	50	37,6	15	37,6	15	0	0	50,3	20

* Subvention CG01 au titre de la TDENS

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau finance à 50%, plafonné à 12 000€ par km de berges, uniquement pour des travaux de restauration ou d'entretien supérieur à une fréquence annuelle, ou pour des travaux sur les invasives.

La Région financera à hauteur de 15% sous réserve du cahier des charges et à condition que soit prise une DIG (15% inscrit seulement car aide publique > 80%)

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-22	Restauration de l'Ecotet pour limiter l'impact de l'ancienne décharge de Jujurieux
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
6-07	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Petit affluent de l'Ecotet (source de Fraîche Fontaine) **LOCALISATION** : Amont de l'Ecotet (Jujurieux)

SITUATION ACTUELLE

Cette ancienne décharge, non contrôlée, est susceptible d'avoir un impact physique voire qualitatif sur l'Ecotet, même si les analyses montrent que les déchets sont inertes. On constate toutefois une légère pollution par les métaux lourds (chrome et zinc). Les pêcheurs locaux se demandent si cette décharge ne joue pas un rôle dans la disparition de l'écrevisse à pied blanc et la régression de la population de truites.

Un projet de réhabilitation de la décharge est à l'étude avec destruction complète des vestiges du four et récupération des jus de lixiviat.



NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Réaliser un busage du ruisseau sur le linéaire situé en bordure de la route pour qu'il ne s'écoule pas au travers de la décharge et éviter tout contact direct.

Recréation d'un lit naturel sur le reste du linéaire du cours d'eau à proximité de la décharge

Conditions d'exécution

Cette opération vient en complément du projet de réhabilitation de la décharge

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Réhabiliter le site
- Limiter l'apport de « pollution » dans le cours d'eau
- Améliorer les potentialités piscicoles

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Analyses physico-chimiques régulières en amont et en aval de la décharge
- Nombre de poissons présents sur le secteur : pêches électriques, étude comparative d'une année sur l'autre ; sondages auprès des pêcheurs)

COÛT ESTIMATIF

Enlèvement des déchets 100 m3 (tri, transport et mise en décharge contrôlée) (19,05 €/m3)
 Achat et mise en place buse
 Remblais (50 m3) (12,2 €/m3)
 Renaturation (creusement, reméandrage, végétalisation)
 Panneau et inauguration
 Maîtrise d'œuvre (10%)

HT

2,0 K€
 6,3 K€
 0,7 K€
 5,0 K€
 0,5 K€
 1,5 K€

Total : 17 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Communauté de communes Bugey Vallée de l'Ain

PARTENAIRES TECHNIQUES

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux	3	17	AD	AD	3,4	20	3,4	20	0	0	10,2	60
TOTAL		17	AD	AD	3,4*	20*	3,4	20	0	0	10,2	60

* subvention sous réserve du contenu du projet définitif

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-23	Canalisation de la circulation motorisée dans les Brotteaux
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
8-09	Objectif 8 : Accueillir, sensibiliser le public et canaliser les flux touristiques
Fiche DOCOB Com6	

MILIEUX CONCERNES : Brotteaux de l'Ain

LOCALISATION : De Neuville/Ain au confluent Ain-Rhône

SITUATION ACTUELLE

La richesse écologique de la rivière d'Ain et son caractère sauvage la rende attractive pour de nombreuses activités humaines, notamment de loisirs. L'augmentation de visiteurs est très significative depuis quelques années, en lien avec les étés secs et chauds et la saturation du site de Miribel-Jonage.

27 barrières amovibles permettant la pénétration des engins de secours ont été installées en 2004 (LIFE Nature) afin d'éviter la pénétration motorisée sur les Brotteaux, génératrice de dérangement des espèces et de dégradations sur les milieux naturels. L'opération répond complètement au souhait des élus et pour compléter le dispositif, 43 accès restants pourraient être fermés



NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- Mise en place de 15 barrières amovibles comprenant la fabrication, le transport, la pose et le panneau réglementaire B7b d'interdiction de circuler. Les barrières sont privilégiées pour les chemins pouvant nécessiter une intervention des services de secours.
- Mise en place de blocs (16 prévus) pour fermer d'une façon plus définitive des accès qui n'ont réellement pas lieu d'être.
- Réparation et entretien
- Concertation préalable à la pose des barrières

Conditions d'exécution

Concertation essentielle pour la mise en place des barrières

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Réduire les nuisances liées à la fréquentation (bruits, piétinement, déchets)
- Préserver la richesse biologique des Brotteaux
- Modifier les habitudes des visiteurs et sensibiliser le public à la richesse du patrimoine naturel

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Nbre de fermetures posées
- Nbre de fermetures vandalisées

COUT ESTIMATIF

Barrières amovibles (15)
Pose de blocs (16)
Réparation et entretien
Concertation

HT

24 K€
0,8 K€
10,4 K€
Intégré au coût personnel

Total : 35,2 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF, CREN

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Pose et entretien fermetures	1	35,2	7,04	20	5,0	<u>20**</u>	5,28	15	0	0	17,88	50,8
TOTAL		35,2	7,04	20	5,0	<u>20**</u>	5,28	15	0	0	17,88	50,8
p.m. (actions déjà financées par le LIFE Nature)	<i>Pose de 27 barrières (34 K€), financée par l'UE (50%), l'Etat (25%) et la Région RA (25%)</i>											

* Subvention CG01 au titre de la TDENS

** La Région Rhône-Alpes applique les taux d'intervention inscrits dans le tableau sur un montant plafonné aux opérations éligibles. Les pourcentages soulignés représentent un taux contractuellement applicable aux opérations éligibles mais pas un pourcentage du montant total de l'opération.

COMMENTAIRES

La Région ne finance que les opérations d'investissement.

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-24	Entretien des sites d'accueil pour l'interprétation
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
8-07, 8-10	Objectif 8 : Accueillir, sensibiliser le public et canaliser les flux touristiques
Fiche DOCOB Com5	

MILIEUX CONCERNES : Brotteaux de l'Ain

LOCALISATION : Chatillon-la-Palud, Blyes et Anthon

SITUATION ACTUELLE

Suite à l'étude réalisée par CAIRN Interprétation, dans le cadre du programme LIFE Nature, des sites d'interprétation sont en cours de réalisation dans les Brotteaux de l'Ain à Chatillon-la-Palud, Blyes et Anthon. L'objectif est de faire découvrir la richesse écologique des milieux humides de l'Ain ainsi que leur fonctionnement, avec l'idée forte de sensibiliser le public au respect des milieux naturels. Le public visé correspond à l'ensemble des écoles du secteur, les promeneurs, les habitants de la basse vallée et les différents usagers.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Entretien des sites d'interprétation créés sur les communes de Chatillon-la-Palud et Blyes (déroussaillement, réparation des supports de présentation,...) pour 4 années

Le public visé correspond à l'ensemble des écoles du secteur, les promeneurs, les habitants de la basse vallée et les différents usagers.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Sensibiliser le public à la richesse du patrimoine naturel des Brotteaux de l'Ain

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Sondage de satisfaction auprès des visiteurs

COÛT ESTIMATIF

Entretien et réparation (sur 4 ans)

HT

9,2 K€

Total : 9,2 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

CREN, Société de chasse communale, communes

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Entretien et réparation	2	9,2	AD	AD	0	0	0	0	0	0	9,2	100
TOTAL		9,2	AD	AD	0	0	0	0	0	0	9,2	100
p.m. (actions déjà financées par le LIFE Nature)	- Elaboration d'un plan d'interprétation (12 K€), financé par l'UE (50%), l'Etat (25%) et la Région RA (25%) - Réalisation des outils d'interprétation (118 K€), financé par l'UE (50%), l'Etat (25%) et la Région RA (25%) - Réalisation et pose de grands panneaux aux 7 ponts (20,6 K€), financée par l'UE (50%), le Conseil Général de l'Ain (33%) et la Région RA (16%)											

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-25 (Pour mémoire)	Mise en place d'une surveillance des Brotteaux de la rivière d'Ain
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
8-09, 8-10	Objectif 8 : Accueillir, sensibiliser le public et canaliser les flux touristiques
Fiche DOCOB Com7	

MILIEUX CONCERNES : Brotteaux de l'Ain

LOCALISATION : Neuville/Ain au confluent Ain-Rhône

SITUATION ACTUELLE

La fréquentation des Brotteaux de l'Ain connaît une grande affluence durant l'été et est, localement mais régulièrement, responsable d'actes d'incivilité répétés. Lors de journées estivales ensoleillées, on peut compter presque un millier de personnes à certains ponts (Port Galland ou Pont de Chazey) sans encadrement ou surveillance particulière.



Stationnement sauvage dans les Brotteaux

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

Mettre en place un système de surveillance sur l'ensemble des Brotteaux. Cette présence régulière sur le site permet, par le biais d'un discours adapté et sensibilisateur plutôt que coercitif, d'apporter un réel suivi sur le terrain. D'autre part, l'assermentation des agents leur permet de répondre directement aux actes d'incivilité rencontrés (dépôts d'ordures, circulation sur des pistes interdites, feux en forêt, braconnage, ...) afin que chacun puisse profiter des attraits de la rivière sereinement.

L'opération concerne 8 interventions l'été en semaine et en week-end. Des chevaux pourront être éventuellement utilisés.

Des actions concertées entre gendarmes, gardes de l'ONC et l'ONF devront être étudiées pour optimiser la surveillance (efficacité et coût).

A noter que la présence de deux hydroguides, financés par EDF, complètera l'organisation mise en place. Ces personnes seront présentes sur la basse rivière d'Ain en période touristique et seront chargés en priorité de communiquer sur les risques à l'aval des ouvrages. Ils auront la possibilité d'élargir leur champ de communication à certaines actions ciblées d'explication du fonctionnement des milieux naturels ou à certaines mesures de préservation des écosystèmes, et de jauger de l'efficacité des actions engagées.

Conditions d'exécution

Cette action intervient en accompagnement des actions de d'information, de sensibilisation et de canalisation des flux touristiques (fiches B1-23, B1-24 et B1-26).

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Préserver les milieux naturels et les espèces associées
- Modifier les habitudes et sensibiliser le public à la richesse du patrimoine naturel des Brotteaux de l'Ain

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Bilan annuel des opérations de surveillance (analyse qualitative et quantitative)
- Nombre de PV dressés

COUT ESTIMATIF

8 tournées par deux agents assermentés en semaine (735 €/sortie) et week-end (1470 €/sortie) sur 5 ans

TTC

88,2 K€

Total : 88,2 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF, ONC, CSP

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Tournées surveillance	1	88,2	p.m.									
TOTAL		88,2	p.m. – Financement à rechercher (CDRA)									
p.m. (actions déjà financées par le LIFE Nature)	Tournées surveillance 2005 (17,64 K€), financées par l'UE (50%)											

COMMENTAIRES

Les partenaires financiers du contrat de bassin ne financent pas cette opération dans le cadre de leur politique de l'eau.

VOLET B1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B1-26 (Pour mémoire)	Aménagement des sites les plus fréquentés pour canaliser le flux touristique
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
8-06, 8-09	Objectif 8 : Accueillir, sensibiliser le public et canaliser les flux touristiques

MILIEUX CONCERNES : Brotteaux de l'Ain

LOCALISATION : Port Galland, Pont de Chazey, Pont de Blyes, Pont de Gevrieux, Pont d'Ain et Pont de Neuville

SITUATION ACTUELLE

La fréquentation estivale s'oriente principalement vers les points d'accès à la rivière (ponts) et celle-ci génère à certaine période des dégradations importantes sur les sites concernés (stationnement anarchique, piétinement, détritus). En lien avec la volonté locale de mieux contrôler les accès motorisés et de canaliser les flux touristiques, il est important de mieux accueillir les touristes sur les points attractifs et ainsi mieux contrôler l'impact de la fréquentation.



Poubelles abandonnées par les visiteurs au Pont de Chazey

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Installation d'aire de pique-nique, de zone de dépôt des déchets et de panneaux d'information sur 6 sites différents
Ramassage des déchets à organiser

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

Canaliser les flux touristiques pour préserver les zones naturelles d'intérêt patrimonial

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Nombre de sites aménagés

COÛT ESTIMATIF

6 sites à équiper :

Tables-bancs 6 places (4 par sites)	9,5 K€
Habillages poubelle simple en bois (2 par site)	3,5 K€
Caches-conteneurs en bois (1 par site)	2,3 K€
Signalétiques (3 par sites)	2,7 K€
Poubelles et conteneurs (1 conteneur et 2 poubelles par sites)	3,6 K€
Installation du mobilier sur site	10,1 K€
Organisation du ramassage des ordures (concertation locale)	Intégré au coût personnel
Total :	31,7 K€

HT

MAITRISE D'OUVRAGE

CCPA, CCBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Aménagements	3	31,7	p.m.									
TOTAL		31,7	p.m. – Financement à rechercher (CDRA)									

COMMENTAIRES

Les partenaires financiers du contrat de bassin ne financent pas cette opération dans le cadre de leur politique de l'eau.

LES FICHES ACTIONS DU VOLET B2

**« PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES
(EROSION ET INONDATION) »**

VOLET B2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B2-01	Protection de berge en amont du captage AEP de Priay
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
1-06	Objectif 3: Mieux gérer les risques liés aux inondations, aux érosions et au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques

MILIEUX CONCERNES : Basse Rivière d'Ain

LOCALISATION : captage AEP de Villette-Priay

SITUATION ACTUELLE

Erosion à l'amont d'une protection en technique mixte, réalisée en 1994 pour protéger le captage de Priay. Risque de contournement de l'ouvrage.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- Protection de 70 m faisant la jonction entre une vieille protection en enrochements située en amont et une protection récente en technique mixte à l'aval
- Enrochement en pied de berge et végétalisation : faible retalutage, pente générale de l'ouvrage de 2/3, remblai de 200 m³, utilisation de géotextile (740 g/m²), enrochement (diam 30 cm) sur tapis parafouille, fascinage au dessus de la ligne d'enrochement (branches et pieu de saule), boutures sur partie supérieure (7 à 9 /m²)

Conditions d'exécution

Terrassements à n'importe quelle date. Travail sur les végétaux vivants entre fin 09 et fin 04.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Stabiliser une encoche d'érosion en cours de développement entre les deux ouvrages
- Protéger le captage AEP et la route départementale

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Bilan en fin de contrat

COÛT ESTIMATIF

	HT
Amener/repli matériel	3,00 K€
Retalutage	0,24 K€
Géotextile pour enrochement	0,63 K€
Enrochements	18,37 K€
Remblai	3,3 K€
Geotextile coco 740 g.	1,47 K€
Boutures	1,89 K€
Fascine de 2,5 m.	13,65 K€
Terre végétale	0,42 K€
Panneau et inauguration	0,68 K€
Maîtrise d'œuvre (10%)	4,35 K€

Total : 48 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA, SIE Villette-Priay

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDE de l'Ain

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux érosion	1	48	14,4	30	0	0	14,4	30	0	0	19,2	40
TOTAL		48	14,4	30	0	0	14,4	30	0	0	19,2	40

VOLET B2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B2-02	Protection de berge au droit de l'ancienne décharge de Villette
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
1-06	Objectif 3: Mieux gérer les risques liés aux inondations, aux érosions et au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques

MILIEUX CONCERNES : Basse Rivière d'Ain

LOCALISATION : ancienne décharge de Villette

SITUATION ACTUELLE

Erosion au droit de l'ancienne décharge. Départ des matériaux de la décharges à la rivière. Risque à terme d'éroder la terrasse alluviale sur laquelle le lagunage de Villette est construit.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- Protection végétale localisée de 70 m permettant d'éviter l'apport de matériaux de l'ancienne décharge à la rivière et la protection de la terrasse alluviale (existence d'un 2^{ème} scénario proposant une protection globale du site mais 6,5 fois plus cher)
- Ouvrage entièrement végétal : retalutage important, pente générale de l'ouvrage de 2/3, remblai de 140 m3, utilisation de géotextile coco (740 g/m2), fascinage en pied d'ouvrage sur un 1^{er} lit de plançons (branches et pieu de saule), plançons anti-sape (au dessus et au pied du fascinage), boutures sur partie supérieure (7 à 9 /m2)

Conditions d'exécution

Terrassements à n'importe quelle date. Travail sur les végétaux vivants entre fin 09 et fin 04.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Stabiliser l'érosion de la décharge et éviter l'apport de matériaux polluants à la rivière.
- Protéger le lagunage de Villette

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Bilan en fin de contrat de bassin

COÛT ESTIMATIF

	HT
Amener/repli matériel	3,00 K€
Retalutage	0,80 K€
Remblai	2,62 K€
Geotextile coco 740 g.	1,99 K€
Boutures	1,89 K€
Plançons	5,88 K€
Fascine de 2,5 m.	13,65 K€
Terre végétale	0,42 K€
Panneau et inauguration	1,24 K€
Maîtrise d'œuvre (10%)	3,10 K€
Total :	34,5 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA, communes concernées

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDE de l'Ain

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux érosion	1	34,5	10,4	30	0	0	10,4	30	0	0	13,7	40
TOTAL		34,5	10,4	30	0	0	10,4	30	0	0	13,7	40

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau intervient intégralement sous forme de bonus (30%), celui s'élève donc à la totalité de la subvention 10,4 K€.

VOLET B2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B2-03	Etude hydraulique pour limiter les débordements de la Cozance et du Nantay
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
3-07	Objectif 3: Mieux gérer les risques liés aux inondations, aux érosions et au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques

MILIEUX CONCERNES : La Cozance et le Nantay

LOCALISATION : Au niveau de la RD36b et du centre village d'Ambronay

SITUATION ACTUELLE

Entre Douvres et Ambronay, la route départementale 36b est régulièrement inondée. Ces problèmes hydrauliques ont apparemment été accentués avec la modification de l'occupation des sols sur le bassin (urbanisation), malgré l'existence de plusieurs bassins de rétention pour limiter les ruissellements, depuis quelques années.

Le canal d'écoulement de la Cozance, longeant la RD36b, est un ouvrage (datant du XIV^{ème} siècle) à pente douce dans lequel l'eau s'écoule lentement et créant ainsi des problèmes d'envasement et de colmatage.

La gestion hydraulique de la pisciculture est actuellement réalisée manuellement. Les impacts de cette activité sur l'hydraulique de la Cozance sont les suivants : modification des débits, création d'une zone lentique en amont avec colmatage, ...

NATURE DE L'ETUDE

Détail technique

L'objectif de l'étude est de

1- Analyser la façon de mieux gérer les ruissellements sur le bassin versant: eaux pluviales en milieux urbains, activités agricoles, gestion de la ripisylve et identifier les zones prioritaires pour des interventions.

2- Favoriser l'écoulement des eaux dans le lit mineur :

- nettoyage régulier du canal longeant la RD36b
- évacuer les embâcles
- limiter l'implantation de végétaux dans le lit
- modifier la gestion des vannes de la pisciculture : étude de faisabilité (diagnostic : fonctionnement actuel, impacts sur l'écoulement des eaux ; analyser les intérêts de cette modification ; envisager différentes solutions (automatisation des vannes en fonction de la ligne d'eau en amont...) s'il s'avère nécessaire de changer cette gestion)

3- Recréer des zones d'expansion de crues en étudiant les différentes solutions envisageables

- dimensionnement et localisation des espaces nécessaires
- possibilité d'utiliser des zones agricoles comme zones d'expansion de crues : les champs agricoles à proximité de la RD36b pourraient jouer le rôle d'exutoires naturels et ainsi éviter la mise en place artificielle de bassins de rétention
- faisabilité foncière en cas de proposition de bassins artificiels

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Prévenir les inondations
- Réduire le risque de débordement sur la RD36b et le centre village d'Ambronay en améliorant les conditions d'écoulement des eaux
- Recréer des zones d'expansion de crues permettant d'évacuer l'eau sur des secteurs à faibles enjeux et ainsi d'éviter la coupure momentanée de la RD36b et l'inondation de secteurs urbanisés

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Réalisation de l'étude : proposition de solutions concrètes

COUT ESTIMATIF

Etude

TTC

30 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF, DDE

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etude	2	30	0	0	0	0	0	0	15	50	15	50
TOTAL		30	0	0	0	0	0	0	15	50	15	50

VOLET B2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B2-04	Etude hydraulique pour limiter les débordements du Longevent
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
3-07	Objectif 3: Mieux gérer les risques liés aux inondations, aux érosions et au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques

MILIEUX CONCERNES : Le Longevent

LOCALISATION : Ensemble du bassin avec un zoom spécifique sur la zone d'infiltration à l'aval

SITUATION ACTUELLE

L'exutoire du Longevent n'arrive pas dans un cours d'eau mais dans des zones naturelles d'infiltration (étangs de la Trappe du Loup ou de la Chapelle). Cette situation est à l'origine de problèmes d'inondation car les capacités d'infiltration ne sont pas suffisantes en période de hautes eaux. Toutefois, depuis que la route D65b a été surélevée elle ne subit plus les débordements du plan d'eau. Cependant, il subsiste toujours des inondations régulières au niveau des terres agricoles et de la route reliant la RD65b à Rapan.

En cas de crue importante les inondations intéressent également les installations sportives de Meximieux, certains riverains, le supermarché Champion et les jardins ouvriers.

La gestion du système d'assec-évolage est assurée par M. de la Chapelle sans contractualisation particulière.

NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

- Analyser la façon de mieux gérer les ruissellements sur le bassin versant : eaux pluviales en milieux urbains, activités agricoles, gestion de la ripisylve.
- Favoriser l'écoulement des eaux dans le lit mineur (intégration au plan de gestion et d'entretien – fiche B1-21) : évacuer régulièrement les embâcles pouvant obstruer le cours d'eau (déchets, bois,...), limiter l'implantation de végétaux dans le lit
- Recréer des zones d'expansion de crues (étude plus spécifique sur la zone aval) : possibilité d'utiliser des zones agricoles à proximité de la RD65b pour jouer le rôle d'exutoires naturels et ainsi éviter la mise en place artificielle de bassins de rétention ; zone d'infiltration en surface, avec toutefois une interrogation quant aux terrains sur lesquels pourraient se réaliser les travaux.
- Modification de la gestion des vannes des deux étangs : concertation locale pour décharger le Longevent lors de périodes de crues : ouverture de la vanne de l'étang ne se trouvant pas en eau à cette époque

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Prévenir les inondations
- Réduire le risque de débordement en améliorant les conditions d'écoulement des eaux et en améliorant la gestion des ruissellements
- Recréer des zones d'expansion de crues permettant d'évacuer l'eau sur des secteurs à faibles enjeux

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Recensement des inondations : analyse comparative avec les années précédentes
- Evaluer régulièrement le niveau d'entretien de ce secteur du Longevent

COÛT ESTIMATIF

Etudes

TTC

35 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etude	2	35	0	0	0	0	0	0	17,5	50	17,5	50
TOTAL		35	0	0	0	0	0	0	17,5	50	17,5	50

VOLET B2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B2-05	Création de zones d'infiltration à l'exutoire du Longevent pour l'écoulement des crues moyennes
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
3-07	Objectif 3: Mieux gérer les risques liés aux inondations, aux érosions et au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques

MILIEUX CONCERNES : Le Longevent

LOCALISATION : Exutoire du Longevent (Péruges)

SITUATION ACTUELLE

Le Longevent possède un exutoire naturel dans les eaux souterraines par le biais de zone d'infiltration : l'étang de la Trappe du Loup et l'étang de la Chapelle en alternance tous les trois ans. En période de crue, ces zones d'infiltration relativement colmatées ne sont pas suffisantes et sont à l'origine de débordement à l'amont.

NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

- Acquisition d'un terrain d'une surface de 2 ha, décapage du sol sur 30 à 50 cm (soit environ 6 à 10000 m3) et création d'une zone d'infiltration artificielle par remblais (utilisable uniquement en période de hautes eaux).
- Recreusement d'un ancien canal sur une longueur de 500 m, 2 m de large, 1 m de profondeur et stockage des matériaux extraits sur les bordures
- Réensemencement et végétalisation après travaux

Conditions d'exécution

- Cette opération ne sera réalisée que si les résultats de l'étude hydraulique (fiche B2-04) aboutissent à une proposition similaire.
- Autorisation préalable du propriétaire du canal

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Limiter les nuisances sur les terrains riverains, liées aux débordements du Longevent
- Créer une zone d'expansion de crues artificielle de 2,1 ha

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Nouvelle surface d'infiltration créée (2,1 ha)
- Recensement des inondations : analyse comparative avec les années précédentes (mise en place d'un repère visuel)

COÛT ESTIMATIF

Acquisition de terres agricoles (2 ha)	8 K€
Bassin d'infiltration (10 000 m3) :	
- décapage-substitution au bulldozer (20 cm de terre végétale, 30 cm de matériaux graveleux (2 €/m3)	20 K€
- réensemencement (0,2 €/m2)	4 K€
Recreusement du canal à la pelleuse (1 000 m3) (6€/m3)	6 K€
Panneau	0,4 K€
Installation du chantier (2)	1,6 K€
Total :	40 K€

HT

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDA, CA01

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux	1	40	0	0	0	0	9,6	24	16	40	14,4	36
TOTAL		40	0	0	0	0	9,6	24	16	40	14,4	36

COMMENTAIRES

Le Conseil Général de l'Ain subventionne l'opération à l'exception de l'acquisition des terrains.

VOLET B2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B2-06	Lutte contre l'érosion sur la zone dite du « Canyon » (Longevent)
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
7-05	Objectif 3: Mieux gérer les risques liés aux inondations, aux érosions et au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques

MILIEUX CONCERNES : fossé affluent du Longevent

LOCALISATION : Meximieux (Quartier des Galamières)

SITUATION ACTUELLE

Ce petit fossé, affluent du Longevent, situé en contre bas du collège de Meximieux, subit depuis de nombreuses années des phénomènes d'érosions liés aux eaux pluviales provenant d'une buse. Ce phénomène génère un enfoncement important du fossé (canyon) malgré la présence importante de végétation rivulaire : en effet, il est encaissé d'environ 2 à 3m en moyenne avec des zones où il atteint un creusement de 5 mètres, sur une longueur de 250m. La hauteur de chute des eaux pluviales est estimée entre 1,5 m et 2 m (pente moyenne entre la buse et le Longevent = 10 à 15%).

Ce secteur constitue un danger pour les enfants et à long terme un risque pour le collège de Meximieux (glissement de terrain). De plus, ce ravinement entraîne des matériaux solides dans l'étang situé en contre bas et indirectement dans le Longevent, pouvant accentuer le phénomène de colmatage du lit.



Exutoire du fossé

Erosion du fossé

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Mise en place de canalisations circulaires pour continuer le réseau d'eaux pluviales jusqu'à l'approche du Longevent. Les eaux seront pour la majorité des événements pluvieux déversés dans le bassin de loisirs, et en cas de phénomènes plus intenses des déversoirs d'orage déverseront le surplus au Longevent.

Réalisation d'un regard à cloison siphonide en amont de la canalisation du canyon pour retenir les flottants, piéger les sables et avoir une fonction de dégrillage.

Regards intermédiaires pour casser la vitesse des eaux pluviales.

Bassin de dissipation à la sortie du canyon et de l'étang pour éviter une érosion régressive.

Dispositif d'étanchéité (batardeau) en amont de la buse pour piéger une éventuelle pollution dans le plan d'eau.

Conditions d'exécution

L'opération ne sera financée dans le cadre du contrat de bassin qu'à la condition que le phénomène d'érosion ne soit pas déporté plus à l'aval, que l'opération permette de réduire sensiblement la pollution du Longevent en temps de pluie, et que l'antenne du réseau d'eaux pluviales concernée ne soit pas surchargée par de nouveaux branchements.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Réduire le risque potentiel encouru par les personnes circulant sur ce secteur
- Réduire le risque de glissement de terrain qui pourrait se produire à long terme et générer des dégâts au niveau du collège de Meximieux
- Lutter contre le colmatage du lit et améliorer la qualité des eaux superficielles et les potentialités piscicoles du Longevent (réduction des MES)

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Entretien régulier des berges
- Observation qualitative sur le degré de colmatage du Longevent à l'aval

COUT ESTIMATIF

Installation chantier et débroussaillage
Terrassement, fourniture et pose de tuyaux béton (800 mm)
Regard de visite intermédiaire
Fourniture et mise en œuvre de matériaux pour remblaiement y

HT

6,9 K€
67 K€
15 K€

compris terre végétale en surface	34,6 K€
Ouvrage de jonction en enrochement bétonné (entre sortie du tuyau et vanne avec surverse fossé)	1,5 K€
Dégrilleur	19 K€
Evacuateur de crue	4 K€
Bassin de dissipation	4 K€
Total :	152 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Meximieux

PARTENAIRES TECHNIQUES

Bureau d'études

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux	1	152	0	0	0	0	45,6	30	0	0	106,4	70
TOTAL		152	0	0	0	0	45,6	30	0	0	106,4	70

VOLET B2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B2-07	Lutte contre l'érosion sur l'Ecotay dans le village de Priay
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
7-05	Objectif 3: Mieux gérer les risques liés aux inondations, aux érosions et au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques

MILIEUX CONCERNES : l'Ecotay

LOCALISATION : aval du lavoir dans le village de Priay

SITUATION ACTUELLE

A l'entrée du village, l'Ecotay génère des phénomènes d'érosion sur les deux rives au niveau d'habitations. Les propriétaires concernés ont tenté par le biais d'enrochement ou de consolidations hasardeuses d'enrayer le phénomène. Le lit du cours d'eau a de ce fait été réduit ce qui amplifie d'autant plus les phénomènes.

L'enjeux protection des biens est clairement mis en avant, avec des habitations très proches du cours d'eau, qui à terme peuvent être déstabiliser par les érosions.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Busage de la zone concernée (solution la plus économiquement et techniquement acceptable du fait d'un lit mineur petit) = cadre préfabriqué en béton armé, largeur 2,5 m, hauteur 1,25 m, longueur 16,5 m.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Réduire le risque d'érosion pour les habitations riveraines

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Travaux réalisés

COÛT ESTIMATIF

Travaux

HT

50 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Priay, SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Bureau d'études, DDAF

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux	2	50	0	0	0	0	15	30	0	0	35	70
TOTAL		50	0	0	0	0	15	30	0	0	35	70

VOLET B2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B2-08	Restauration des piles du pont sur le Toison (Rignieux-le-Franc)
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj gén (affluents) thème I	Objectif 3: Mieux gérer les risques liés aux inondations, aux érosions et au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques

MILIEUX CONCERNES : Le Toison

LOCALISATION : Pont de la VC1 à Rignieux-le-Franc

SITUATION ACTUELLE

C'est un pont métallique à voutains en béton, d'une longueur totale de 11,2 m et d'une largeur de 3,7 m. Il traverse le Toison. Les détériorations les plus graves se situent au niveau des fondations. L'avant bec et l'arrière bec de la pile ne sont pas suffisamment protégés des affouillements. Les pierres à la base de la pile commencent à se déchausser.

NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

- Création d'un radier bétonné, avec des bèches à l'amont et à l'aval, qui protégera les culées et la pile des affouillements
- Déviation provisoire du cours d'eau pour effectuer les terrassements
- Nettoyage et rejointoiement des parements d'appuis
- Remplacement des pierres manquantes
- Injection de béton entre le chaînage en pierre et le parement au niveau de la culée rive gauche (principale difficulté)

Conditions d'exécution

- Autorisations au titre de la police de l'eau et de la pêche

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Limiter les risques d'effondrement du pont

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Réalisation de l'opération

COÛT ESTIMATIF

	HT
Frais d'appel d'offre	2 K€
Réalisation d'un radier en béton	14 K€
Réparation de la maçonnerie	10 K€
Frais divers	3 K€
Panneau	0,3 K€
Maîtrise d'œuvre (10%)	3 K€
Total :	32,3 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Rignieux-le-Franc

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDE01

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux	2	32,3	0	0	0	0	9,7	30	0	0	22,6	70
TOTAL		32,3	0	0	0	0	9,7	30	0	0	22,6	70

COMMENTAIRES

Les partenaires du contrat de bassin ne financeront que les travaux de lutte contre l'érosion et non pas les opérations de réfection de la route.

L'Etat n'intervient pas car c'est une route communale.

VOLET B2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B2-09	Plaquette de sensibilisation « gestion des crues et impact des barrages »
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
3-08, 8-10	Objectif 3: Mieux gérer les risques liés aux inondations, aux érosions et au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques

PUBLIC CONCERNE : les habitants du territoire

LOCALISATION : Distribution sur le territoire du contrat

SITUATION ACTUELLE

Pas d'information spécifique exceptée les panneaux EDF in situ.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

- Plaquette 8-10 pages (format A4)
- 30 000 exemplaires

A noter que deux hydroguides, financés par EDF, seront présents sur la basse rivière d'Ain en période touristique et seront chargés en priorité de communiquer sur les risques à l'aval des ouvrages.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

Sensibiliser la population aux risques liés aux cours d'eau et au fonctionnement des milieux naturels

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Nombre d'exemplaires publiés

COUT ESTIMATIF

Rédaction, conception graphique et impression
Distribution

TTC

10 K€
1 K€

Total : 11 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

EDF

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Plaquette	3	11	4,4	40	2,2	20	0	0	2,2	20	2,2	20
TOTAL		11	4,4	40	2,2	20	0	0	2,2	20	2,2	20

LES FICHES ACTIONS DU VOLET B3

« AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE »

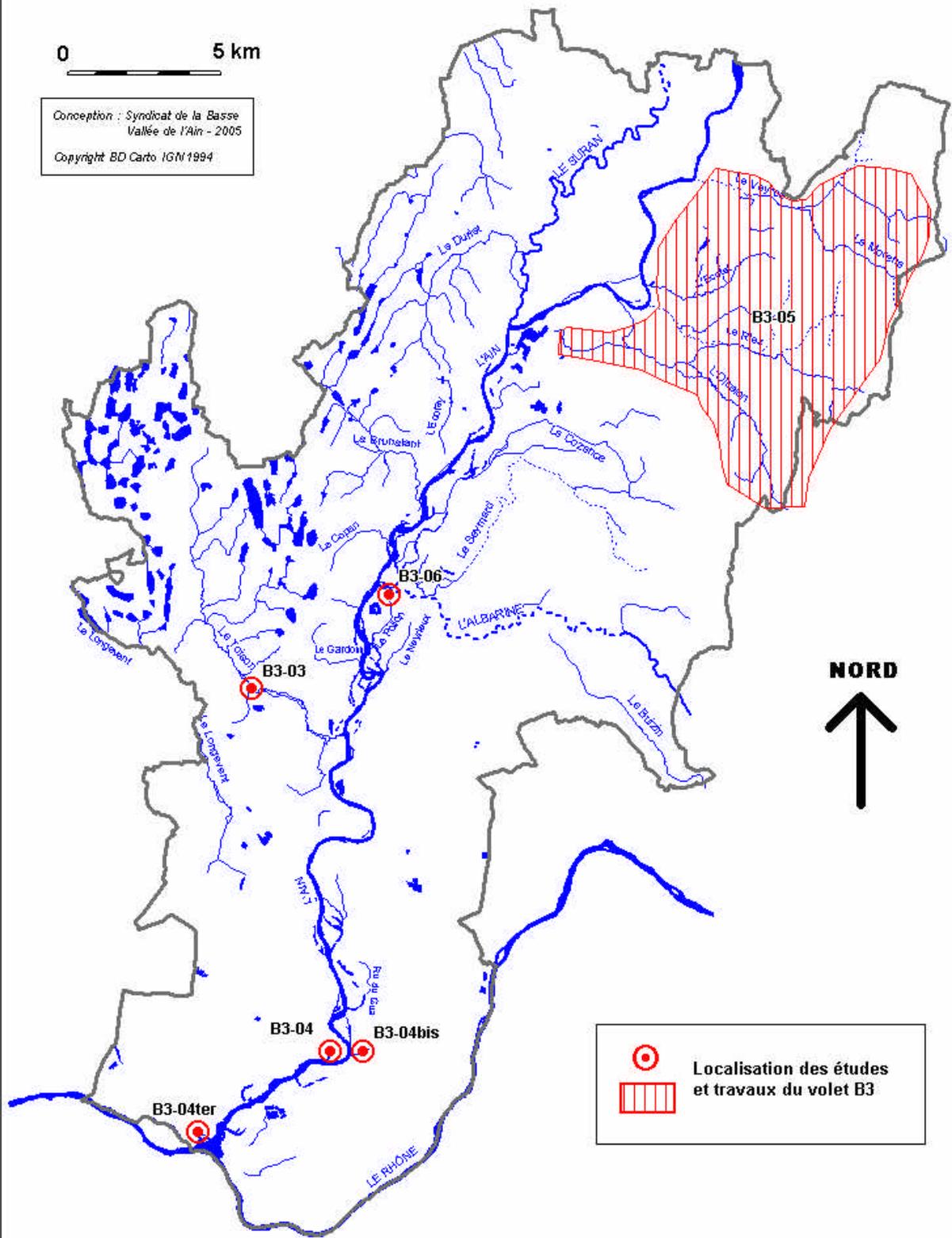
B3-1 - LES ACTIONS D'AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

B3-2 – LES ACTIONS DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LOCALISATION DES ACTIONS DU VOLET B3

0 5 km

Conception : Syndicat de la Basse
Vallée de l'Ain - 2005
Copyright BD Cartho IGN 1994



VOLET B3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B3-01 (Pour mémoire)	Expérimentation des modifications de gestion des débits issues de l'étude globale d'optimisation des débits
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Pas de ref.	Objectif 2 : Contribuer à l'élaboration de la stratégie de gestion des débits à l'échelle de la vallée Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles

MILIEUX CONCERNES : La rivière d'Ain

LOCALISATION : du barrage de Vouglans au confluent Ain-Rhône (excepté suivi écologique, uniquement sur la basse rivière d'Ain)

SITUATION ACTUELLE

Conformément au souhait du comité de bassin, une étude d'optimisation de gestion des débits a été initiée en 2001 par l'Etat à l'échelle de la rivière d'Ain de Vouglans au Rhône. Les premiers résultats ont montré qu'il existait une marge de manoeuvre pour optimiser la gestion des débits **en période estivale**. L'étude n'est pour l'instant pas terminée et doit proposer dans sa dernière phase, un protocole d'expérimentation de gestion des débits.

NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

Expérimentations de modulations de débits uniquement pour la période estivale : attente propositions précises de l'étude en cours.
Mise en place d'un suivi écologique pour mesurer l'impact de ces expérimentations : protocole à définir
Etendre la réflexion à l'ensemble des mesures de gestion projetées (au-delà des débits d'étiage) et définir d'une stratégie de gestion globale des débits prenant en compte l'ensemble des usages et l'impact économique sur l'usage hydroélectrique.

Conditions d'exécution

Supervision et suivi dans le cadre de la cellule d'alerte
Maintien d'une concertation amont-aval
L'Agence de l'eau financera l'opération dans le cadre du défi territorial de la rivière d'Ain.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Amélioration de la fonctionnalité de la rivière et de la qualité piscicole
- Proposer un avenant au SAGE de la Basse Vallée de l'Ain sur le volet « gestion des débits » avant la fin du contrat

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

A déterminer dans le cadre du protocole de suivi

COUT ESTIMATIF

A définir en fonction des résultats de l'étude
De par son caractère expérimental, l'opération pourra bénéficier de **financements importants en dehors du contrat de bassin**, à rechercher auprès de l'Agence de l'eau et des autres institutionnels.

MAITRISE D'OUVRAGE

EDF (expérimentations), SBVA (suivi)

PARTENAIRES TECHNIQUES

Comité technique de l'étude globale sur l'optimisation des débits (représentants amont-aval)

VOLET B3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B3-02 (Pour mémoire)	Amélioration de la gestion des prélèvements dans la nappe alluviale
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
4-07	<p>Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine</p> <p>Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade</p>

MILIEUX CONCERNES : La nappe alluviale de la plaine de l'Ain
LOCALISATION : Territoire du contrat de bassin l'Ain

SITUATION ACTUELLE

Suite à la sécheresse 2003, les acteurs locaux et l'Etat ont souhaité approfondir les connaissances sur le fonctionnement de la nappe alluviale et ses échanges avec la rivière d'Ain, afin de mieux gérer les prélèvements. Une étude de modélisation de la nappe, portée par le Conseil général de l'Ain, est en cours de réalisation avec pour objectif de proposer un outil de gestion pendant les crises de sécheresse.

NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

Les résultats de l'étude (attendus pour début 2006) doivent nous permettre de proposer un protocole de gestion des prélèvements, prenant en compte la préservation de la ressource en eau et ses milieux associés et satisfaisant également aux différents usages (AEP, agriculture et industrie).

Ce protocole doit s'intégrer dans un accord cadre avec l'Etat (au même titre que les cours d'eau), qui définit les dispositions à prendre en cas de pénurie d'eau.

Conditions d'exécution

Le protocole de gestion doit être réalisé en parfaite concertation avec les différents acteurs de l'eau, dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Réduire les prélèvements en nappe en période sèche
- Sécuriser les conditions d'alimentation en eau potable de la population
- Préserver les milieux naturels annexes à la rivière d'Ain (lônes, affluents phréatiques, forêts alluviales) en réduisant les assèchements.

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

A déterminer dans le cadre du protocole

COUT ESTIMATIF

A définir en fonction des résultats de l'étude

MAITRISE D'OUVRAGE

Etat, Conseil Général de l'Ain, SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Chambre d'agriculture, ASIA, DDAF01,...

VOLET B3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B3-03	Création d'une réserve d'eau pour l'irrigation en substitution d'un prélèvement direct au Toison
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj 2-4 Thème V, 4-13	Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Le bassin versant du Toison

LOCALISATION : Rignieux-le-Franc

SITUATION ACTUELLE

Le Toison est le cours d'eau du département de l'Ain le plus influencé par les prélèvements agricoles dans son lit mineur. Une étude menée par la CA01 a montré un déficit aboutissant à l'assèchement du cours d'eau en période d'irrigation, si tous les prélèvements sont réalisés au même moment. Des tours d'eau ou des restrictions sont envisagées en fonction des débits du cours d'eau, mais en période d'étiage sévère cela ne suffit même plus.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Réalisation d'une retenue collinaire en dérivation du bief de Novallez, affluent du Toison : surface de 2,24 ha, longueur de digue de 513 m, en remplacement des captages en rivière de M. FRUCTUS (lieu-dit Pain Bénit).

Le remplissage sera progressif entre le 25 octobre et le 25 mars. Aucun réajustement du niveau d'eau en période estivale ne devra être effectué (ni par prélèvement superficiel, ni par pompage en nappe)

Conditions d'exécution

- Abandon des captages en rivière ou en nappe concernés
- L'arrêté d'autorisation de la retenue ne doit pas permettre le remplissage de la retenue en période d'étiage estivale, à l'exception d'opération d'entretien exceptionnelle clairement identifiée (curage de l'ouvrage)

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Eviter les assèchements estivaux du Toison
- Respecter le débit d'étiage seuil fixée à la limite QMNA5, soit 50 l/s
- Améliorer la qualité des eaux du Toison : en accompagnement des actions relatives à l'amélioration de l'assainissement (A1-08 Chalamon)

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Débit d'étiage / Débit seuil (mesures au limnimètre de Rignieux = mise en route en 2006)
- Nombre de captage abandonné / Nbre captage initial en rivière

COÛT ESTIMATIF

Annonces légales et enquête publique	2,1 K€
Terrassement	90,2 K€
Déplacement ligne EDF	6,8 K€
Géomètre	1,7 K€
Maçonnerie	19,4 K€
Panneau et inauguration	0,5 K€
Total :	120,7 K€

TTC

MAITRISE D'OUVRAGE

M. FRUCTUS (agriculteur)

PARTENAIRES TECHNIQUES

SBVA, ASIA, Chambre d'agriculture de l'Ain

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement											
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO			
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
Création bassin	2	120,7	AD	AD	0	0	0	0	0	0	0	0	120,7	100
TOTAL		120,7	AD	AD	0	0	0	0	0	0	0	0	120,7	100

COMMENTAIRES

Le projet de M. FRUCTUS n'est pas réalisé dans un cadre associatif, toutefois devant l'exemplarité du projet et sa priorité pour le territoire, l'Agence de l'eau étudie la possibilité de financer l'opération (sous forme de bonus).

VOLET B3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B3-04	Suppression des pompages directs dans les zones sensibles et réflexion pour diminuer les prélèvements en nappe à proximité de la rivière d'Ain
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
4-07	Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine
Fiche DOCOB Lône3	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : les annexes fluviales de la rivière d'Ain
LOCALISATION : Lônes de Puits Novets, Gourdans et Sous-Bresse

SITUATION ACTUELLE

Les lônes sont des milieux extrêmement fragiles du point de vue alimentation en eau, notamment en période d'étiage qui est aussi la plus forte période de pompage pour des utilisations agricoles. Les trois stations de pompage situées directement dans des lônes leur sont dommageables en période estivale et perturbent leur bon fonctionnement.

NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

- Recherche de solutions techniques et/ou financières pour effectuer le démontage / enlèvement / déplacement / raccordement des stations de pompage sus-citées ne pénalisant ni l'agriculteur ni les milieux naturels. Un déplacement hors de la lône (distance à étudier), ou le raccordement de la parcelle à un réseau d'irrigation global sont à étudier.
- Définition d'avant projet détaillé.
- Mise en place des meilleures solutions techniques (le coût dépendra des APD et le financement sera recherché hors CB)
- Initiation d'une réflexion pour diminuer les prélèvements à proximité de la rivière d'Ain

Conditions d'exécution

Le projet sera réalisé en étroite **collaboration technique** avec le SBVA et la chambre d'agriculture de l'Ain. L'action **B3-07** est un préalable obligatoire à la réalisation de cette action.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Eviter les assèchements estivaux des lônes
- Réduire les prélèvements dans le lit majeur de la rivière d'Ain, conformément aux préconisations du SAGE

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Nbre d'exploitants agricoles concernés par un APD

COÛT ESTIMATIF

Animation du projet auprès des agriculteurs, définition des Avant
 Projet Détaillé (APD) (15 j)
 Organisation de la démarche
 Mise en place des solutions techniques

TTC

10 K€
 Intégré au coût personnel (Fiche C1-02)
 A définir (hors CB)

Total : 10 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

ASIA, Chambre d'agriculture de l'Ain

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Animation et définition APD	1	10	AD	AD	0	0	0	0	0	0	10	100
TOTAL		10	AD	AD	0	0	0	0	0	0	10	100

VOLET B3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B3-05	Etude des pertes et de la gestion hydraulique de l'Oiselon, du Riez et du Veyron
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
5-05, 4-07	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles

MILIEUX CONCERNES : Bassins versants de l'Oiselon, du Riez et du Veyron **LOCALISATION :** communes de Jujurieux, St-Jean-le-Vieux, Abgt de Varey, Boyeux-St-Jérôme, Cerdon, Mégrinat et Poncin

SITUATION ACTUELLE

L'Oiselon fait l'objet de pertes sur certains secteurs préjudiciables à la vie piscicole. Le cours d'eau fait également l'objet de prélèvements conséquents pour l'AEP au niveau des différentes sources du bassin, qui ne sont peut-être pas sans impact sur son hydrologie. Sur la partie aval, une partie du débit est dérivé dans le Bief des Agnelous, amplifiant de fait l'impact du rejet de la station de St-Jean-le-Vieux.

En période d'étiage, toute une partie du Riez est à sec. Les causes de ces pertes n'ont pas été déterminées. Un certain nombre de canaux avec des droits d'eau associés abandonnés ou non, génèrent des dysfonctionnements hydrologiques.

A noter, qu'il y a environ une vingtaine d'année l'eau circulait en permanence sur des secteurs qui sont à présent à sec une partie de l'année.

Le Veyron, à l'image des deux autres cours d'eau karstiques, est soumis également à des étiages sévères pour des raisons géologiques, pour des causes d'absence d'entretien d'anciens canaux et l'usage non concertée de l'eau.

NATURE DE L'ETUDE

Détail technique

- Analyses bibliographiques et prospection de terrain : cartographie précise des zones à sec en période d'étiage
- Recherche de l'origine des pertes : lien avec la nappe à déterminer (piézométrie basse eaux, comparaison au niveau basses eaux du cours d'eau,...), conséquences éventuelles des sollicitations dans les aquifères (irrigation, AEP)
- Inventaire des prises d'eau dans les cours d'eau (jardins, canaux,...)
- Détermination de l'impact des pertes sur la qualité écologique des cours d'eau
- Cas particulier à étudier : analyse du fonctionnement actuel du Bief des Agnelous et les conséquences sur l'Oiselon et les usages, connaissance du fonctionnement du canal du Sécheron entre le Riez et l'Oiselon, du canal à proximité des grottes de Jujurieux (sources captées), analyse des causes et proposition de solution pour éviter les pertes des sources se perdant dans les remblais de la route nationale.
- Proposition de solutions éventuelles pour améliorer la gestion quantitative de ces trois cours d'eau.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

Améliorer les connaissances sur la qualité des eaux superficielles

Améliorer la qualité des eaux

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Etude réalisée

COÛT ESTIMATIF

Etude

TTC

45 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF 01, AAPPMA de Jujurieux

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etude	3	45	22,5	50	9	20	0	0	0	0	13,5	30
TOTAL		45	22,5*	50*	9*	20*	0	0	0	0	13,5	30

* Subventions de l'Agence de l'eau et de la région Rhône-Alpes sous réserve du cahier des charges définitif

VOLET B3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B3-06	Protection du captage AEP de Gevrieux
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj. gén. thème IV	Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine

MILIEUX CONCERNES : Aquifère alluvial

LOCALISATION : Chatillon-la-Palud (Gevrieux)

SITUATION ACTUELLE

Le captage AEP alimente plus de 3000 habitants (Chalamont, Chatillon-la-palud et 8 communes membres du syndicat des eaux de Rignieu-le-Franc-Faramans-St-Eloi) avec une production annuelle de 575 000 m3. Sa zone d'alimentation est menacée par deux risques : des pollutions accidentelles provenant de la RD 904 et des apports domestiques par le complexe sportif. Le captage est dimensionné pour alimenter à terme la commune de Villars-les-Dombes.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Concernant la procédure de DUP du périmètre de protection, la DDASS a suivi l'avis de l'hydrogéologue et a demandé des travaux permettant de limiter les risques de pollution accidentelle par la route départementale 904 :

- Parements le long de la route (glissières en béton pour s'opposer au franchissement par un camion) : 400 à 600 ml
- Avaloir, collecteur, déboureur déshuileur et création de deux bassins de rétention en contrebas de la route.

Conditions d'exécution

Parallèlement les travaux de raccordement des équipements sportifs à un réseau d'eaux usées étanche (fiche A1-18) et une station d'épuration (fiche A1-17) doivent être réalisés, de même les communes devront réfléchir à une interconnexion pour saffranchir complètement des risques de pollution.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

Sécuriser le captage AEP

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Suivi de la qualité des eaux du captage (régie Chalamont)

COÛT ESTIMATIF

Bassins de rétention + parements

HT

400 K€

Total : 400 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

Chalamont

PARTENAIRES TECHNIQUES

CG01, DDAF01, DDASS01

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Travaux protection captage	2	400	160	40	0	0	120	30	0	0	120	30
TOTAL		400	160	40	0	0	120	30	0	0	120	30

* Subvention de l'Agence sous réserve du cahier des charges définitif

VOLET B3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action B3-07	Mise en œuvre d'un outil d'application des bonnes pratiques agricoles sur la Plaine de l'Ain (charte)
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj. gén. thème IV	Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Aquifère alluvial, cours d'eau et espaces naturels annexes **LOCALISATION :** en priorité les zones à enjeux définis dans le SAGE (AEP et milieux naturels) et les secteurs les plus pollués

SITUATION ACTUELLE

les agriculteurs sont soumis à différentes réglementations (zone vulnérable, PAC,...) et peuvent s'engager à travers des actions volontaires (CAD) pour améliorer leurs pratiques agricoles. Le SAGE fixe un certain nombre de préconisations sur des zones clairement identifiées et le contrat de bassin propose des actions opérationnelles. L'adéquation entre les préconisations de bonnes pratiques agricoles et leur mise en œuvre par les agriculteurs n'existe pas. Une démarche globale sur le territoire du contrat de bassin doit être initiée.

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Construction d'une démarche spécifique à la plaine de l'Ain pour orienter les agriculteurs vers les pratiques et les secteurs les plus pertinents au regard des objectifs du SAGE (CAD,...) :

- Diagnostic préalable sur le nombre d'exploitations, la nature de leurs activités et les obligations réglementaires qui leur incombent en matière de bonnes pratiques agricoles
- Réalisation d'une carte d'implantation pertinentes et des actions prioritaires (le détail parcellaire sera réalisé sur quelques secteurs très ponctuels)
- Rencontre de tous les agriculteurs concernés par des zones sensibles ou fortement polluées sur lesquelles des bonnes pratiques devront s'appliquer en priorité.
- Rédaction d'une charte des bonnes pratiques agricoles sous la forme d'un engagement bi-partite entre le SBVA et les agriculteurs signataires (application pertinente de la réglementation, aller plus loin que la réglementation, financement supplémentaire de la collectivité, durée des baux,...)

Cette démarche est un préalable nécessaire à la réalisation des actions A2-01, A2-02 et B3-04

Conditions d'exécution

Le projet sera réalisé en étroite **collaboration technique** avec le SBVA et la chambre d'agriculture de l'Ain

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Améliorer les pratiques agricoles sur les zones à enjeux milieu naturel et AEP (SAGE)
- Favoriser l'adhésion des agriculteurs à un projet de territoire respectueux de l'environnement (charte des bonnes pratiques agricoles)

(il n'est pas possible de quantifier le nombre d'exploitations visées par cette action)

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Nombre de CAD signés
- Nombre d'agriculteurs signataires de la charte

COUT ESTIMATIF

Elaboration d'un CAD « Basse Vallée de l'Ain »
Rédaction d'une charte des bonnes pratiques agricoles (engagement bi-partite)
Promotion de la démarche auprès des agriculteurs et recherche de candidats
Aide financière apportée aux agriculteurs pour aller plus loin que la réglementation

TTC

50 K€
50 K€
115 K€
A définir (hors contrat de bassin, 20% amené par Natura 2000)
Total : 215 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF01, CA01

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Concertation, animation, rédact.	1	215	107,5	50	43	20	0	0	0	0	64,5	30
TOTAL		215	107,5*	50*	43*	20*	0	0	0	0	64,5	30

* Subventions de AERMC et RRA sous réserve d'une approche concertée, exhaustive et objective sur les bonnes pratiques agricoles

LES FICHES ACTIONS DU VOLET C

« COORDINATION, COMMUNICATION ET SUIVI »

C1- LES ACTION DE COORDINATION ET D'ANIMATION

C2- LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

C3- LES ACTIONS DE SUIVI ET D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES (OBSERVATOIRE)

POUR MEMOIRE
RAPPEL DES ACTIONS FINANCEES PAR LE PROGRAMME LIFE NATURE ENTRE 2002 ET 2006
CORRESPONDANT AU VOLET C

NATURE DES ACTIONS	DEPENSES REALISEES (K€)	DEPENSES PREVISIONNELLES (K€)
Animation et rédaction DOCOB Natura 2000	22,87	
Etude réserve biologique		15,25
Etude observatoire	10,87	12
Charte espace de liberté		7,63
Panneaux Life	10,59	10
Nettoyage de berges	13,38	
Publication bulletin	17,78	15
Guide du patrimoine naturel		35
Fond de bibliothèque	0,5	
Site internet	7,5	20
Evènement fédérateur		22,87
Exposition itinérante	3,63	4
Animation scolaires	14,77	2
Visites grand public	1,1	5
Equipement informatique	9,45	2
Supports communication	3,25	3
Coordination SIVU	236,2	80
Matériel bureau	3	
Automobile	12,2	
Suivi scientifique	20,3	30
Reliquats non attribués		33
Total	387,39	296,75
TOTAL GENERAL	684,14	

VOLET C1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C1-01	Création d'un poste d'animateur-coordonateur du contrat de bassin
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
	L'ensemble des 9 objectifs du contrat de bassin

TERRITOIRE CONCERNE : Le territoire du contrat de bassin élargi à l'amont pour la concertation avec le Jura.

SITUATION ACTUELLE

Le SBVA possède actuellement 1 agent titulaire (cat A) pour l'animation du SAGE et du contrat de bassin, 1 agent titulaire (cat B) pour le secrétariat et 1 agent contractuelle pour le programme LIFE Nature. Le poste d'animateur du contrat de bassin est aidé jusqu'en 2006 pour l'instant et le poste lié au programme LIFE Nature se termine en décembre 2006.

NATURE DES MISSIONS

Détail des missions

- Animation et secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (Comité de rivière)
- Suivi général du contrat de bassin et du SAGE, préparation de la révision du SAGE pour la DCE et réflexion sur l'après contrat de bassin
- Coordination avec les différents programmes en cours sur le territoire (environnement, tourisme, aménagement du territoire) : Contrats de rivière du Suran et de l'Albarine, SCOT BUCOPA, CDRA, Leader+,...
- Organisation des relations avec nos principaux partenaires (CREN, Chambre d'agriculture,...) et mise en œuvre de la concertation locale
- Mise en œuvre du plan de communication (**Volet C**)
- Bilan sur la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 et révision, préparation et animation du Comité de pilotage Natura 2000
- Implication dans les réseaux d'échanges des animateurs des SAGE et des contrats de rivière
- Gestion des demandes de subvention, réalisation du tableau de suivi pour les partenaires
- Suivi administratif du syndicat et encadrement des agents

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Assurer la réalisation du contrat de bassin
- Réaliser le suivi du SAGE et du Document d'Objectif Natura 2000

COUT ESTIMATIF

Salaire, frais de déplacement, formation, matériel terrain	226,65 K€
Frais de secrétariat associés (salaires et dép secrétaire, timbres, télécom, photocopies, fournitures courantes, location mobilière)	86,85 K€
Location immobilière et assurances	23,25 K€
Frais élus, cérémonies et divers	15,65 K€
Acquisition de matériel informatique pour l'observatoire	1,6 K€
Total	354 K€

TTC/HT

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Actions	Année démarrage	Coût (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Salaires, frais dep	1	226,65	101,2	44,7	86,8	40*	0	0	6,9	3	31,75	14,1
Frais fonctionnement associés	1	86,85	38,8	44,7	33,2	40*	0	0	2,6	3	12,25	14,1
Frais structure, élus et divers	1	38,9	0	0	0	0	0	0	0	0	38,9	100
Matériel informatique	1	1,6	0,8	50	0	0	0	0	0	0	0,8	50
TOTAL		354	140,8	39,8	120	40*	0	0	9,5	2,7	83,7	23,6

* La Région Rhône-Alpes applique les taux d'intervention inscrits dans le tableau sur un montant plafonné aux opérations éligibles. Les pourcentages soulignés représentent un taux contractuellement applicable aux opérations éligibles mais pas un pourcentage du montant total de l'opération.

COMMENTAIRES

La Région Rhône-Alpes plafonne à 24000 € de subvention par an et l'Agence de l'eau à 28 000 € par an. L'Etat amène une subvention annuelle pour les postes chargés de la mise en œuvre et du suivi du Document d'Objectif Natura 2000.

VOLET C1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C1-02	Création d'un poste de chargé de mission pour la mise en œuvre des volets qualité et quantité de la ressource en eau du contrat de bassin
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
	Les objectifs du contrat de bassin orientés plus spécifiquement gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.

TERRITOIRE CONCERNE : Le territoire du contrat de bassin.

SITUATION ACTUELLE

Le SBVA possède actuellement 1 agent titulaire (cat A) pour l'animation du SAGE et du contrat de bassin, 1 agent titulaire (cat B) pour le secrétariat et 1 agent contractuelle pour le programme LIFE Nature. Le poste d'animateur du contrat de bassin est aidé jusqu'en 2006 pour l'instant et le poste lié au programme LIFE Nature se termine en décembre 2006.

NATURE DES MISSIONS

Détail des missions

- Animation et concertation pour la mise en œuvre des travaux d'assainissement dans chaque commune (**Volet A**)
- Relation avec le monde agricole (**Volet A**)
- Mise en œuvre des actions relatives à la préservation de la qualité des eaux souterraines en particulier sur le volet agricole (**Volet A**)
- Réalisation et suivi des actions relatives à la gestion quantitative de la ressource, avec une implication prépondérante sur le volet agricole (**Volet B3**)
- Participation à la concertation amont-aval pour la gestion des débits (**réduction d'un avenant au SAGE**), élaboration et mise en œuvre d'un outil de gestion de la nappe pour maîtriser les prélèvements en période d'étiage estival, suite aux résultats de l'étude de modélisation portée par le Conseil Général.
- Animation de la cellule d'alerte et réalisation du suivi écologique (**Volet C**)
- Organisation de l'observatoire en binôme avec le technicien

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Assurer la réalisation du contrat de bassin
- Développer une véritable démarche concertée et efficace vis-à-vis du monde agricole

COÛT ESTIMATIF

Salaire, frais de déplacement, formation, matériel terrain	226,65 K€
Frais de secrétariat associés (salaires et déplacements secrétaire, affranchissement, télécommunication, photocopies, fournitures administratives, location mobilière)	86,85 K€
Location immobilière et assurances	23,25 K€
Frais élus, cérémonies et divers	15,65 K€
Acquisition de matériel informatique	1,6 K€
Total	354 K€

TTC/HT

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Actions	Année démarrage	Coût (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Salaires, frais dep	1	226,65	101,2	44,7	86,8	40*	0	0	0	0	38,65	17
Frais fonctionnement associés	1	86,85	38,8	44,7	33,2	40*	0	0	0	0	14,85	17
Frais structure, élus et divers	1	38,9	0	0	0	0	0	0	0	0	38,9	100
Matériel informatique	1	1,6	0,8	50	0	0	0	0	0	0	0,8	50
TOTAL		354	140,8	39,8	120	40*	0	0	0	0	93,2	26,3

* La Région Rhône-Alpes applique les taux d'intervention inscrits dans le tableau sur un montant plafonné aux opérations éligibles. Les pourcentages soulignés représentent un taux contractuellement applicable aux opérations éligibles mais pas un pourcentage du montant total de l'opération.

VOLET C1	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C1-03	Création d'un poste de technicien de rivière et de l'observatoire
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
	L'ensemble des 9 objectifs du contrat de bassin

TERRITOIRE CONCERNE : Le territoire du contrat de bassin.

SITUATION ACTUELLE

Le SBVA possède actuellement 1 agent titulaire (cat A) pour l'animation du SAGE et du contrat de bassin, 1 agent titulaire (cat B) pour le secrétariat et 1 agent contractuelle pour le programme LIFE Nature. Le poste d'animateur du contrat de bassin est aidé jusqu'en 2006 pour l'instant et le poste lié au programme LIFE Nature se termine en décembre 2006. Il n'y a pas pour l'instant de poste de technicien au syndicat.

NATURE DES MISSIONS

Détail des missions

- Mettre en œuvre les travaux en rivière, les opérations de restauration des zones humides et les opérations d'entretien prévus au contrat de bassin (dont un certain nombre sont issues du Document d'Objectif Natura 2000)
- Sensibilisation, communication et surveillance par une présence sur le terrain
- Mise en œuvre des actions de canalisations des flux touristiques
- Maintenance des réseaux de mesures du Syndicat
- Récupération, traitement et diffusion des données dans le cadre de l'observatoire (binôme avec le chargé de mission qualité/quantité)

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Assurer la réalisation du contrat de bassin
- Réaliser les travaux inscrits au contrat sous maîtrise d'ouvrage syndicale
- Développer une présence sur le terrain, utile à la concertation.

COÛT ESTIMATIF

Salaire, frais de déplacement, formation, matériel de terrain	139 K€
Frais de secrétariat associés (salaires et dép secrétaire, timbres, télécom, photocopies, fournitures courantes, location mobilière)	86,85 K€
Location immobilière et assurances	23,25 K€
Frais élus, cérémonies et divers	15,65 K€
Acquisition de matériel informatique pour l'observatoire	3,5 K€
Total	268,25 K€

TTC/HT

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Salaires, frais dep	1	139	69,5	50	55,6	40	0	0	4	2,9	9,9	7,1
Frais fonctionnement associés	1	86,85	43,5	50	34,7	40	0	0	2,5	2,9	6,15	7,1
Frais structure, élus et divers	1	38,9	0	0	0	0	0	0	0	0	38,9	100
Matériel informatique	1	3,5	1,75	50	0	0	0	0	0	0	1,75	50
TOTAL		268,25	114,75	42,8	90,3	40*	0	0	6,5	2,4	56,7	21,1

* La Région Rhône-Alpes applique les taux d'intervention inscrits dans le tableau sur un montant plafonné aux opérations éligibles. Les pourcentages soulignés représentent un taux contractuellement applicable aux opérations éligibles mais pas un pourcentage du montant total de l'opération.

COMMENTAIRES

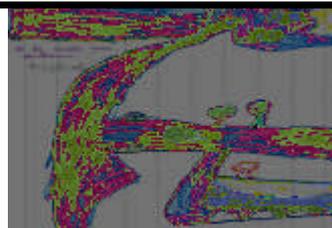
L'Etat amène une subvention annuelle pour les postes chargés de la mise en œuvre et du suivi du Document d'Objectif Natura 2000.

VOLET C2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C2-01	Réalisation d'animations scolaires
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
8-10	Objectifs 1 à 8 : Action transversale répondant à tous les objectifs du contrat
Fiche DOCOB Com1	

PUBLIC CONCERNE : Enfants scolarisés (en priorité les primaires) **LOCALISATION :** toutes les communes du contrat

SITUATION ACTUELLE

Le programme LIFE Nature a permis de financer des animations sur le territoire du SAGE depuis 2003 (60 par an environ). Ces animations avaient pour vocation la découverte et la connaissance du fonctionnement de la rivière d'Ain et ses milieux associés.



Dessin de Baptiste, GS-CP, 2004 Chatillon

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

- Réalisation de 60 animations scolaires par année sur 5 ans auprès des écoliers du primaire : en moyenne 3 demi-journées par classe dont une sur le terrain. Le montage de l'animation se fait en relation avec les instituteurs.
- Messages principaux : il s'agit de sensibiliser les enfants scolarisés à la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels, à travers une activité pédagogique tournée vers l'éducation à l'environnement. Le contenu des animations abordera entre autre la préservation du patrimoine naturel, la connaissance des rivières, les moyens de lutte contre les pollutions, la découverte du fonctionnement de milieux typiques (forêt alluviale, îlots, aquifère karstique,...), les usages de l'eau.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Faire découvrir les richesses écologiques et aquatiques de notre territoire aux enfants
- Sensibiliser les enfants à la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels: 20 classes par an soit 100 classes sur 5 ans

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Nombre de classes ayant bénéficiées des animations
- Degré de satisfaction des instituteurs et des élèves à travers l'analyse des fiches d'évaluation

COUT ESTIMATIF

Contacts avec les établissements scolaires, montage de l'animation en relation avec les animateurs, déroulement des animations (5 ans)

TTC

75 K€

Total : 75 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Associations protection nature, ONF, FDPMA 01, FDC, Académie et rectorat, corps enseignant,

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Animations scolaires	1	75	37,5	50	15	20	0	0	0	0	22,5	30
TOTAL		75	37,5	50	15	20	0	0	0	0	22,5	30
p.m. (actions déjà financées par le LIFE Nature)	<i>81 animations scolaires entre 2003 et 2005 pour 900 élèves (14,4 K€), financées par l'UE (50%), la Région Rhône-Alpes (15,8%) et le Conseil Général de l'Ain (33,2%)</i>											

VOLET C2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C2-02	Edition d'une lettre d'information semestrielle (« RiverAin »)
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
8-10	Objectifs 1 à 8 : Action transversale répondant à tous les objectifs du contrat
Fiche DOCOB Com8	

PUBLIC CONCERNE : habitants du territoire du contrat

LOCALISATION : toutes les communes du contrat

SITUATION ACTUELLE

Quatre numéros du RiverAin ont déjà été publiés depuis 2003 dans le cadre du SAGE et du programme LIFE Nature. Le Syndicat possède un pseudo-logo fabriqué sur la base du nom de la structure avec des couleurs et une typologie spécifique, il n'y a pas de véritable image associée.



NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

Bulletin de liaison présentant les actions entreprises dans le cadre du contrat de bassin édité 2 fois par an en 28 000 exemplaires et distribué aux habitants des communes riveraines. Il apportera aussi des éclaircissements sur certains grands enjeux de notre territoire liés à l'eau (dossier thématique) et commentera l'actualité du territoire. En lien avec le premier numéro, la création d'un logotype s'inspirant de notre charte graphique actuelle sera réalisé.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

Sensibiliser les habitants à la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels
 Communiquer sur les actions du syndicat et de la Commission Locale de l'Eau
 Identifier plus clairement le Syndicat et son rôle

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Nombre d'exemplaires distribués
 Degré de satisfaction des lecteurs par le biais d'une enquête de satisfaction

COÛT ESTIMATIF

Création d'un logotype	1,5 K€
Rédaction et édition du bulletin (5 ans)	69 K€
Distribution (5 ans)	5 K€
Enquête de satisfaction	1,5 K€

TTC

Total : 77 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Membres de la CLE,

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Bulletin	1	77	38,5	50	15,4	20	0	0	0	0	23,1	30
TOTAL		77	38,5	50	15,4	20	0	0	0	0	23,1	30

VOLET C2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C2-03	Mise à jour et évolution du site Internet
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
8-10	Objectifs 1 à 8 : Action transversale répondant à tous les objectifs du contrat
Fiche DOCOB Com4	

PUBLIC CONCERNE : tous publics

SITUATION ACTUELLE

Un site Internet a été créé sur la Basse Vallée de l'Ain dans le cadre du SAGE et du programme LIFE Nature : www.bassevalleedelain.com



NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

Actualiser et moderniser le site Internet pendant la durée du contrat : développer des modules d'administration, modifier des pages existantes et créer de nouvelles rubriques.

En particulier, il s'agit d'intégrer un suivi du contrat de bassin en présentant les actions phares réalisées.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Sensibiliser le public à la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels
- Communiquer sur les actions du syndicat et de la Commission Locale de l'Eau

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Nombre de personnes visitant le site

COÛT ESTIMATIF

Modification 70 pages en 5 ans
Création de 3 modules d'administration
Création de 6 rubriques

TTC

4,2 K€
3,5 K€
1,5 K€

Total : 9,2 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Membres de la CLE,

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Site Internet	1	9,2	4,6	50	1,84	20	0	0	0	0	2,76	30
TOTAL		9,2	4,6	50	1,84	20	0	0	0	0	2,76	30

VOLET C2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C2-04	Appui logistique à la réalisation d'une fête de la rivière en fin de contrat
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
8-10	Objectifs 1 à 8 : Action transversale répondant à tous les objectifs du contrat
Fiche DOCOB Com2	

PUBLIC CONCERNE : tous publics

LOCALISATION : L'ensemble de la rivière d'Ain, qu'il s'agisse des milieux naturels ou du patrimoine culturel

SITUATION ACTUELLE

Une fête de la rivière est prévue en fin de programme LIFE Nature en 2006 avec toutes les associations du secteur

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

Il s'agit de sensibiliser le grand public à la vie de la rivière et ses usages à travers un événement festif ralliant la population locale et les divers usagers du site.

L'opération se basera sur l'organisation mise en place dans le cadre de la première fête de la rivière (LIFE Nature). Le syndicat s'investira en temps de d'animation et financera une campagne d'affichage.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

Sensibiliser le public à la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels
Communiquer sur les actions du syndicat et de la Commission Locale de l'Eau

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Nombre de personnes participant à l'opération
Niveau de satisfaction (enquête)

COUT ESTIMATIF

Choix du lieu et de la nature des animations
Organisation, coordination de l'évènement
Communication, campagne d'affichage

TTC

Coût intégré aux frais de personnel (C1-01)
Coût intégré aux frais de personnel (C1-01)
6,6 K€

Total : 6,6 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Membres de la CLE, Associations locales

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		EDF		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Communication	5	6,6	2,5	37,9	1,3	20	0	0	AD	AD	2,8	42,1
TOTAL		6,6	2,5*	37,9	1,3*	20*	0	0	AD	AD	2,8	42,1

* Subvention liée au contenu définitif de la manifestation

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau intervient sous forme de bonus à 2,5 K€, à hauteur de 50% du montant de l'opération.

VOLET C2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C2-05	Réalisation d'un DVD interactif sur les actions menées dans le contrat de bassin
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
8-10	Objectifs 1 à 8 : Action transversale répondant à tous les objectifs du contrat
Fiche DCOB Com2	

PUBLIC CONCERNE : les habitants du territoire et les **LOCALISATION :** Le territoire du contrat de bassin porteurs de projets

SITUATION ACTUELLE

Le programme LIFE Nature a permis de réaliser un premier DVD sur des actions de restauration de îlons. La charte graphique et le DVD sont évolutifs. Celui-ci peut-être modifié et complété par de nouveaux modules vidéo.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

- Créer de nouveaux modules vidéo (5 à 15 minutes) correspondant à des actions phares menées dans le contrat de bassin : les bonnes pratiques agricoles, l'assainissement, la gestion quantitative, la canalisation des flux touristiques, l'entretien des rivières,...
- Certains modules seront réalisés spécialement pour le jeune public.
- Intégration des modules à un DVD interactif
- Le DVD sera conçu comme un véritable outil de communication et de pédagogie, modulable en fonction des thèmes abordés et des publics

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

Valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de bassin
Sensibiliser le public à la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels
Communiquer sur les actions du syndicat et de la Commission Locale de l'Eau

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Nombre de modules vidéo réalisés

COÛT ESTIMATIF

Création de 3 nouveaux modules vidéo
Réalisation d'un clip de présentation de notre territoire
Modification de la charte identitaire et du programme de gestion du DVD interactif

TTC

15,63 K€
10 K€
0,37 K€

Total : 26 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Membres de la CLE, Associations locales

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Communication	5	26	13	50	5,2	20	0	0	0	0	7,8	30
TOTAL		26	13*	50*	5,2*	20*	0	0	0	0	7,8	30

* Subvention sous réserve du contenu du projet définitif

VOLET C2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C2-06	Organisation du ramassage des déchets sur les berges de la rivière d'Ain
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
6-03, 8-10	Objectif 6 : Préserver la biodiversité de la rivière d'Ain et ses Brotteaux
Fiche DOCOB Com9	Objectif 8 : Accueillir, sensibiliser le public et canaliser les flux touristiques

MILIEUX CONCERNES : Brotteaux et affluents phréatiques

SITUATION ACTUELLE

Le programme LIFE Nature a initié deux opérations de ramassage des déchets qui ont rencontré un vif succès local et ont permis de ramasser 36 tonnes de déchets. Des opérations de canalisation et d'encadrement de la fréquentation touristique sont maintenant en place et devraient aider à limiter les dépôts sauvages.



Opération en 2004 (Pont de Chazey)

NATURE DES OPERATIONS

Détail technique

Inciter les communes du territoire à réaliser au même moment les opérations de nettoyage des bords de rivière, dans le cadre par exemple des journées de l'environnement. Le syndicat apportera uniquement son aide en terme de coordination et s'appuiera sur les moyens financiers propres aux communes

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Sensibiliser les populations locales
- Réduire les pollutions par les décharges sauvages
- Obtenir un comportement civique et éviter à terme l'organisation de ce type de journée

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Poids de déchets ramassés.

COUT ESTIMATIF

Animation et coordination

HT

Intégré au coût personnel (C1-01)

Total : Intégré au coût personnel (C1-01)

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Associations protection nature, associations de pêche, de chasse

p.m. (actions déjà financées par le LIFE Nature)	2 journées de ramassage en 2003 et 2004 (8 K€), financées par l'UE (50%), la Région Rhône-Alpes (15,8%) et le Conseil Général de l'Ain (33,2%)
--	--

VOLET C2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C2-07	Organisation d'une conférence thématique et valorisation des données scientifiques
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
8-10	Objectifs 1 à 8 : Action transversale répondant à tous les objectifs du contrat
Fiche DOCOB Com2	

PUBLIC CONCERNE : Habitants du territoire du contrat et public averti.

SITUATION ACTUELLE

Le syndicat est amené à travailler avec de nombreux scientifiques et pourrait initier de façon régulière des conférences ou des colloques.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

- Concertation préalable pour le choix des thématiques
- Recherche des intervenants
- Choix du site
- Communication (presse et panneaux)

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

Faire connaître notre démarche et nos actions à la population locale
Echanger sur le résultat des actions mises en place sur le territoire

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Nombre de personnes présentes

COÛT ESTIMATIF

Deux conférences :

- Choix thématiques et prestations intervenants
- Location salle
- Conception et édition des affiches
- Distribution des affiches
- Frais d'organisation divers

TTC

- 1 K€
- 1 K€
- 1 K€
- Intégré au coût personnel
- 1 K€

Total : 4 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Organisation	4	4	2	50	0,8	20	0	0	0	0	1,2	30
TOTAL		4	2	50	0,8*	20*	0	0	0	0	1,2	30

* Subvention RRA sous réserve du contenu du projet définitif

VOLET C2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C2-08	Réalisation d'une charte de bonne conduite pour les usagers de l'espace rivière d'Ain
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
8-10	Objectif 8 : Accueillir, sensibiliser le public et canaliser les flux touristiques

MILIEUX CONCERNES : Rivière d'Ain

LOCALISATION : de Poncin au confluent Ain-Rhône

SITUATION ACTUELLE

Il n'existe pas de conflits majeurs entre les différents usages loisirs de la rivière, mais l'augmentation de la fréquentation estivale pour la baignade et le canoë nécessite de s'intéresser d'ores et déjà à la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement et des autres usagers.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

Concertation locale entre pêcheurs, canoëistes, randonneurs, communes

Approbation d'un code ou d'une charte de bonne conduite

Conception et édition d'une brochure

Diffusion de la brochure dans les magasins de pêche, loueurs de canoë, offices du tourisme

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

Eviter les conflits récurrents entre usagers de l'eau

Sensibiliser les usagers au respect de l'environnement et à l'existence d'autre usages

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Nombre de brochures distribuées

COÛT ESTIMATIF

Concertation locale

Conception et édition de la brochure

Diffusion

TTC

Intégré au coût personnel

4 K€

Intégré au coût personnel

Total : 4 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Les usagers de la rivière d'Ain (commission tourisme)

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Conception et édition brochure	4	4	2	50	0,8	20	0	0	0	0	1,2	30
TOTAL		4	2	50	0,8	20	0	0	0	0	1,2	30

VOLET C2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C2-09	Etude et communication sur l'histoire de l'agriculture en plaine de l'Ain et ses perspectives (analyse agro-éco-environnementale)
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj 1 Thème IV	Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine

MILIEUX ET PUBLICS CONCERNES : Aquifères du territoire du contrat de bassin et cours d'eau – Opération visant les agriculteurs et les acteurs de l'eau (élus, institutionnels, usagers)

LOCALISATION : le territoire du contrat de bassin

SITUATION ACTUELLE

Différentes études ont permis de cerner les enjeux qualitatifs et quantitatifs liés aux activités agricoles de la plaine de l'Ain. Plusieurs propositions ou actions ont été menés ou inscrits dans le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain. Les agriculteurs défendent leur travail, des habitants ou acteurs de l'eau prônent des changements de pratiques radicaux, finalement quelles sont les solutions réalistes, existent-elles ? Il est nécessaire d'apporter une information la plus transparente possible car il subsiste une méconnaissance, de la part des différents acteurs et usagers de l'eau, sur les aspects agronomiques, économiques et environnementaux de l'agriculture en Plaine de l'Ain.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

1- Etude agronomique, économique et environnementale des pratiques agricoles en Plaine de l'Ain : l'objectif est de proposer une information la plus exhaustive et transparente possible sur les réalités économiques, agronomiques et environnementales, pour sensibiliser tous les acteurs et analyser les possibilités d'évolution de l'agriculture en Plaine de l'Ain. L'étude devra apporter des réponses à ces questions :

- les pratiques agricoles dans la plaine de l'Ain, ce qui a marché et n'a pas marché, pourquoi ?
- définir les contraintes (agro-pédologiques,...)
- les perspectives avec la nouvelle PAC, quels outils pour une nouvelle dynamique ?
- déterminer les marges d'amélioration environnementales et paysagères

L'étude sera menée par un stagiaire de niveau bac +4 ou +5 au syndicat (5-6 mois) et encadrée par un Comité de pilotage regroupant différents acteurs de l'eau, en particulier la chambre d'agriculture.

2- Organisation d'une journée d'échange et de dialogue pour présenter les résultats de l'étude : celle-ci pourrait se dérouler au sein d'une exploitation agricole, avec différents intervenants et un buffet de l'amitié. L'organisation nécessitera la réalisation d'outils de communication : panneaux, signalisation, dossier d'information, sonorisation,... Cette journée sera organisée conjointement avec la Chambre d'agriculture de l'Ain et le SBVA.

Conditions d'exécution

Cette action doit être réalisée en préalable aux autres actions du contrat concernant l'activité agricole (fiches B3-04, B3-07, A2-01 et A2-02)

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTE

- Sensibiliser les acteurs de l'eau à la réalité des pratiques agricoles en Plaine de l'Ain
- Diversifier des pratiques agricoles en Plaine de l'Ain
- Limiter les conflits récurrents entre usagers de l'eau

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Réalisation de l'étude et de la journée
- Enquête de satisfaction sur le contenu et le déroulement de la journée d'échanges

COÛT ESTIMATIF

	TTC
Frais de stagiaire (5 mois)	2,5 K€
Edition et diffusion du rapport d'étude (200 ex)	1,5 K€
Présentation de l'étude lors d'une journée de dialogue	
- Investissements divers (intervenants, outils de communication, publications, buffet, ...)	7 K€
- Frais d'organisation pour la Chambre d'agriculture	9 K€

- Frais d'organisation pour le SBVA

Intégré au coût personnel (fiche C1-02)

Total : 20 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA, CA01 (co-organisation)

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF01, Chambre d'agriculture Régionale, Instituts de recherche

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etude	1	4	2	50	0,8	20	0	0	0	0	1,2	30
Journée communication	2	16	8	50	3,2	20	0	0	0	0	4,8	30
TOTAL		20	10	50	4*	20*	0	0	0	0	6	30

* Subvention RRA sous réserve du cahier des charges définitif

COMMENTAIRES

Recherche de fonds privés à faire auprès des acteurs agricoles

VOLET C2	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C2-10	Amélioration du plan de communication du syndicat de la Basse Vallée de l'Ain
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
8-10	Objectifs 1 à 8 : Action transversale répondant à tous les objectifs du contrat

PUBLIC CONCERNE : Habitants du territoire du contrat

LOCALISATION : toutes les communes du territoire

SITUATION ACTUELLE

Le Syndicat communique au coup par coup dans les bulletins municipaux sans moyens et organisation spécifiques et de façon irrégulière. De même, il travaille avec quelques correspondants locaux de la presse locale sans suivi régulier.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

Conception de publi-rédactionnel pour les bulletins municipaux ou communautaires

- Réaliser un bilan des activités du syndicat en fin d'année (novembre) pour les 40 communes du syndicat. Les conseils municipaux se chargeront ensuite d'une éventuelle modification de l'article pour l'adapter au contexte local.
- Edition et distribution intégrées au coût des bulletins municipaux

Mise en place de relation avec les médias

- Organisation de conférences de presse
- Réalisation de dossiers de presse

Réalisation d'un mémo à destination des élus et des partenaires

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

Faire connaître notre démarche et nos actions à la population locale

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Nombre de bulletins municipaux impliqué chaque année

Nombre d'articles ou reportages

COÛT ESTIMATIF

Conception d'un article en fin d'année
 Conception de dossiers de presse (10)
 Organisation conférence de presse
 Conception du mémo

HT

Intégré au coût personnel (C1-01)
 Intégré au coût personnel
 Intégré au coût personnel
 Intégré au coût personnel

Total : Intégré au coût personnel (C1-01)

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

VOLET C3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C3-01	Mise en place et entretien d'un réseau de surveillance complémentaire des niveaux de nappes, des cours d'eau et des prélèvements
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
9-02, 4-13, Obj. 2-4 thème V	Objectif 2 : Contribuer à l'élaboration de la stratégie de gestion des débits à l'échelle de la vallée
Fiche DOCOB Eau11	Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine
	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade
	Objectif 9 : Suivre et évaluer l'efficacité du contrat de bassin

MILIEUX CONCERNES : Nappe alluviale, Rivière d'Ain, Toison

LOCALISATION DES APPAREILLAGES

Nappe alluviale en périphérie de la rivière d'Ain
La microcentrale Pont d'Ain
Aval Rignieux-le-Franc sur le pont situé à proximité de la station d'épuration

SITUATION ACTUELLE

1- Rivière d'Ain : La zone la plus sensible pour le développement des algues et les peuplements piscicoles en période estivale se situe entre le barrage d'Oussiat et le seuil de pont d'Ain. Actuellement aucune information quantifiée n'est disponible concernant le fonctionnement de cet ouvrage hydroélectrique. Or il influence fortement la rivière en période d'étiage.

2- Le Toison est le cours d'eau du département de l'Ain le plus influencé par les prélèvements agricoles dans son lit mineur. Une étude menée par la CA01 a montré que la somme des prélèvements représente presque 3 fois le débit d'étiage (QMNA5 = 50 l/s) en période d'irrigation. Des tours d'eau ou des restrictions sont effectués pour respecter un débit minimum biologique de 37 l/s (1/10ème du module). La chambre d'agriculture a mis en place un limnimètre en 2005 avec l'aide financière de l'Agence de l'eau et la Région Rhône-Alpes. L'Etat assure la maintenance de la station pendant 2 ans. La station et la gestion sera à la charge du SBVA à partir de 2007.

3- Le syndicat de la BVA a mis en place 6 enregistreurs en continu des niveaux de nappes dans des piézomètres à proximité de la rivière d'Ain. L'objectif est de mieux connaître l'état de la nappe alluviale et ses échanges avec la rivière d'Ain et ses annexes. Concernant les lônes, il n'y a pas de mesures régulières des hauteurs d'eau. Il est important de palier à ce déficit d'information pour les périodes de sécheresse.

4- La nappe alluviale ainsi que le Toison sont fortement sollicités pour l'irrigation, il est impératif de connaître chaque année le niveau de prélèvement dans la ressource et de réaliser des bilans hydriques

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

Appareillage

- Mise en place d'une échelle de lecture simple et d'un enregistreur en continu du niveau de la retenue de Pont d'Ain
- Installation d'enregistreurs en continu sur 2 lônes et 4 piézomètres
- Entretien et dépannage du matériel
- Jaugeage sur le Toison (3 par an)

La maintenance nécessite en moyenne 3 passages mensuels.

Récupération et traitement de l'information

- Récupération des données mesurées (portable de terrain)
- Récupération de l'information sur les prélèvements (agriculteurs, ASIA, CA01 et DDAF01)
- Traitement et diffusion de l'information : réalisation de bilans hydriques...

Conditions d'exécution

- Accord préalable du producteur autonome concerné pour la microcentrale de Pont d'Ain
- La communication des données sur le Toison se fera en lien avec le comité de pilotage Toison mis en place pour la lutte contre les phytosanitaires
- Les enregistreurs de niveau de nappe seront installés en accord avec les résultats de l'étude de modélisation en cours (CG01)

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

1- Rivière d'Ain

- Améliorer l'information dans le cadre de la cellule d'alerte (gestion de crise)
- S'assurer que l'ouvrage hydroélectrique répond à son cahier des charges en période critique

2- Toison

- Améliorer les connaissances sur la gestion quantitative du Toison
- Mieux gérer les crises de sécheresse et les tours d'eau
- Respecter le débit d'étiage seuil : 37 l/s (1/10^{ème} du module)

3- Nappe et lônes

- Améliorer les connaissances sur la gestion quantitative des ressources en eau souterraine
- Quantifier le déséquilibre de la ressource pour un classement en zone de répartition des eaux
- Donner des informations fiables sur l'état de la nappe et son impact sur la rivière d'Ain et ses milieux annexes pour mieux gérer les crises (sécheresse)

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Réalisation des suivi, installation des appareillages

COÛT ESTIMATIF

HT

1- Microcentrale de Pont d'Ain

Echelle de lecture	0,5 K€
Enregistreur en continu	1,0 K€
Génie civil	1,4 K€
Installation (1 journée technicien)	0,3 K€

2- Toison

Entretien, dépannage, jaugeage sur 3 ans	9 K€
Traitement de l'information	Coût personnel intégré au poste de technicien
Diffusion locale de l'information BV Toison (courrier + tableau de bord annuel)	0,5 K€

3- Nappe et lônes

Enregistreurs en continu (2 lônes et 4 piézomètres)	7,0 K€
Génie civil	1,4 K€
Installation (3 journées technicien)	0,9 K€

4- Maintenance, récupération et traitement de l'information

Maintenance des enregistreurs (5 ans)	6,0 K€
Portable de terrain	2,0 K€
Récupération et traitement de l'information	Coût personnel intégré au poste de technicien

Total : 30,0 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Chambre d'agriculture

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Investissement et mise en place	1 (excepté microcentral année 5)	30	21	70	0	0	0	0	0	0	9	30
TOTAL		30	21	70	0	0	0	0	0	0	9	30

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau intervient au-delà de ses aides classiques sous forme de bonus (+20%), soit 3,5 K€.

La RRA ne subventionne pas l'investissement.

Utiliser les forages d'essais de l'ASIA pour mettre des enregistreurs en continu sur des zones non influencées.

VOLET C3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C3-02	Suivi de l'évolution de la dynamique fluviale de la rivière d'Ain
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
9-01	Objectif 1 : Maintenir la dynamique fluviale de la rivière d'Ain
Fiche DOCOB Eau7	Objectif 9 : Suivre et évaluer l'efficacité du contrat de bassin

MILIEUX CONCERNES : Basse rivière d'Ain

LOCALISATION : le long de la rivière d'Ain à l'aval de Pont d'Ain

SITUATION ACTUELLE

Diverses actions ont comme objectif de lutter contre l'incision du lit et de faciliter sa divagation, donc **de restaurer sa dynamique, tout en se rapprochant du fonctionnement naturel de la rivière et en préservant les ouvrages d'art et les secteurs à forts enjeux économiques**. Un état 0 a été réalisé dans le cadre des études préalables du SAGE (2000) et du programme LIFE Nature (2003). Dans ce contexte, un suivi scientifique est indispensable afin d'expertiser l'impact des actions entreprises sur le milieu, leur efficacité et les réajuster si besoin est.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

Un suivi global qui tentera de dégager les grandes évolutions physiques du cours d'eau (analyse diachronique de la mobilité latérale, longitudinale et verticale entre l'état 0 et la situation en 2010) :

- Suivi de la mobilité latérale du lit (superficie érodée, inventaire des bancs de graviers et de leur état)
- Suivi de la mobilité longitudinale et verticale du lit (localisation du front d'érosion, profil en long) en fin de contrat

Un suivi de terrain, en continu, pour surveiller les sites à enjeux (usages et ouvrages publics) ; et aux droits des secteurs restaurés dans le cadre du LIFE nature (restauration des îlots) :

- Suivi allégé de la zone d'incision (méthode facile à mettre en œuvre en interne au SBVA = proposition du CNRS qui fera suite au suivi en cours) à partir de 2007
- Suivi de l'évolution des zones d'érosion, identifiées dans le cadre de l'étude préalable au contrat de bassin (Malavois) : Port Galland amont-aval, Charnoz (Giron), Chatillon-la-Palud (station d'épuration), site de Villette-Priay, Varambon (route départementale). Ce suivi s'effectuera par la mise en place de simple repères visuels (piquets) dès la première année du contrat et l'analyse des photographies aériennes IGN.

Cas particulier : en cas de capture de l'ancienne gravière de Port Galland par la rivière, réalisation d'une campagne de référence concernant la bathymétrie et une campagne 5 ans plus tard (cette option n'est pas chiffrée).

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Mesurer l'évolution du niveau du lit de la rivière d'Ain
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Réalisation des suivis

COÛT ESTIMATIF

Levé et analyse du profil en long (mobilité longitudinale et verticale) (400 points)
 Analyse comparative des photographies aériennes, inventaire des bancs de graviers et de leur état (mobilité latérale)
 Achat de repères visuels (piquets)
 Installation des repères sur les sites érodés à enjeux (1 journée technicien)
 Relevés réguliers de l'évolution des érosions de berges (3 demi-journées par an)
 Mise à disposition des photographies IGN par le Conseil Général de l'Ain
 Suivi allégé de la zone d'incision

TTC

10 K€
 5 K€
 1 K€
 Coût personnel intégré au poste de technicien (C3-03)
 Coût personnel intégré au poste de technicien (C3-03)
 Gratuit
 Coût intégré au poste de technicien (C3-03)

Total : 16 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

CNRS, DDE de l'Ain

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Investissement et mise en place	1	16	11,2	70	1,6	10	0	0	0	0	3,2	20
TOTAL		16	11,2	70	1,6	10	0	0	0	0	3,2	20
p.m. (actions déjà financées par le LIFE Nature)	<i>Suivi des opérations de recharges sédimentaires (lônes) en 2006 : montage financier avec le CNRS (UMR 5600 = M.O), l'AERMC et le SBVA. Part payée par le SBVA: 10000 € sur un total de 92 000 €.</i>											

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau intervient au-delà de ses aides classiques sous forme de bonus (+20%), soit 1,9 K€.

La Région Rhône-Alpes n'intervient pas à son taux maximum afin de ne pas déroger à la règle des 80% d'aides publiques.

VOLET C3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C3-03	Suivi phytosanitaire de la qualité des eaux sur le bassin versant du Toison
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj. 4 thème V	Objectif 4 : Préserver et protéger la ressource en eau souterraine
9-02	Objectif 9 : Suivre et évaluer l'efficacité du contrat de bassin

MILIEUX CONCERNES : Toison

LOCALISATION : Bassin Versant du Toison

SITUATION ACTUELLE

Le suivi est actuellement pris en charge par la commune de Villieu-Loyes-Mollon dans le cadre du plan d'action phytosanitaire, financé par la CROPP. Celui-ci se termine fin 2005. Les actions sur les pratiques agricoles ont permis de limiter les contaminations des puits AEP par les pesticides. Les derniers résultats de 2005 montrent que l'eau des puits est de bonne qualité et potable.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

Réalisation d'une veille analytique sur 3 ans (les deux premières années du contrat et la dernière avec le bilan du contrat)

Suivi des molécules utilisées dans les traitements des maïs, du Glyphosate et de son produit de dégradation l'AMPA

- Afin de bien cerner le flux de ces pesticides, **2 prélèvements par mois** à 15 jours d'intervalle (2^{ème} et dernière semaine du mois) durant ces mois critiques seraient judicieux sur 3 mois en mai, juin, et juillet
- **1 prélèvement dans la rivière** (actuel point n°8, fermeture du bassin versant) et **1 dans un des 2 puits AEP** (alternance lors des prélèvements), le même jour, soit 2 points de prélèvements.
- Nombre d'analyses : 2 points * 2/mois * 3 mois = 12 analyses

Suivi des molécules utilisées dans les traitements des céréales

- Deux campagnes de prélèvements en octobre et février sur les deux stations citées précédemment.
- Nombre d'analyses : 2 points * 1/mois * 2 mois = 4 analyses

NB : Suite aux résultats et à l'expérience acquise après 3 années de suivi sur le toison et les puits AEP, le nouveau protocole ne prévoit plus de réaliser les prélèvements systématiquement après une période pluvieuse afin de mieux prendre en compte le temps d'inertie de contamination des puits après ruissellement des produits.

Si les appareillages chimiques le permettent, des résultats d'analyses inférieurs aux seuils de détection classique seront demandés pour 1 ou 2 campagnes.

Réalisation d'une veille technique la 3^{ème} année pour vérifier le maintien des bonnes pratiques

- Suivi stratégies phytosanitaires via les prescripteurs (ACMT et ETS BERNARD)
- Suivi de l'assolement (1600 ha de cultures répertoriées sur 4100ha du BV - bois et étang compris- Pas de suivi en zone de plaine
- Suivi des bandes enherbées (46kms de cours d'eau, permanents et temporaires)

En cas de détérioration de qualité des eaux, la chambre d'agriculture en lien avec le SBVA, sera chargée de vérifier la situation des pratiques agricoles sur le bassin, en particulier si celles-ci sont toujours cohérentes avec les prescription du plan d'actions.

Une communication sera réalisée chaque année sur les résultats du suivi à travers le « RiverAin » (lettre d'information du syndicat).

Un lien sera réalisé entre le Site Internet du syndicat et celui de la CROPPP.

Conditions d'exécution

Suivi à effectuer sous couvert du comité de pilotage mis en place depuis le début de l'opération Toison

Actuellement l'action est dans le cadre d'une opération CROPP. Elle est proposée au contrat de bassin pour aider le maître d'ouvrage actuel (Villieu Loyes Mollon) les années suivantes.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Réaliser une veille sur la qualité des eaux du Toison et vérifier ainsi le maintien des bonnes pratiques agricoles
- Sécuriser l'AEP

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Nombre d'analyses réalisées

COÛT ESTIMATIF**TTC**Veille analytique sur 3 années

48 analyses « liste allégée = 65 molécules » (150 € HT l'unité) 8,6 K€

36 analyses Glyphosate et AMPA (85 € HT l'unité) 3,7 K€

Prélèvements 12 jours (605 €/jour) 7,2 K€

Interprétation 15 jours (605 €/jour) 9 K€

Veille technique sur une année (10 jours) 6 K€**Total : 34,5 K€****MAITRISE D'OUVRAGE**

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

CA01, Comité de pilotage Toison

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CA01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Suivi analytique et technique	1	34,5	24,1	70	0	0	0	0	0	0	10,4	30
TOTAL		34,5	24,1	70	0	0	0	0	0	0	10,4	30

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau intervient au-delà de ses aides classiques sous forme de bonus (+20%), soit 4,0 K€.

VOLET C3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C3-04	Suivi écologique annuel normal de la rivière d'Ain en été dans le cadre de la cellule d'alerte
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
9-04, 9-05	<p>Objectif 2 : Contribuer à l'élaboration de la stratégie de gestion des débits à l'échelle de la vallée</p> <p>Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade</p> <p>Objectif 9 : Suivre et évaluer l'efficacité du contrat de bassin</p>

MILIEUX CONCERNES : Basse rivière d'Ain et retenue d'Allement **LOCALISATION :** Stations de suivi de la cellule d'alerte

SITUATION ACTUELLE

Le suivi écologique estival de la qualité des eaux est réalisé chaque année depuis 1989, avec en moyenne :

- 3 à 4 campagnes de la qualité des eaux par été sur 6 stations de la rivière d'Ain,
- un suivi en continu des paramètres physico-chimiques mis en place par EDF,
- des mesures sur la retenue d'Allement,
- des observations de terrains sur le comportement des poissons et le développement algal.

La nature des peuplements algaux responsables de l'eutrophisation en été diffèrent dans le temps et l'espace. Les lâchers d'eau demandés par la cellule d'alerte ont démontré leur rôle pour arracher certaines algues mais les effets sur l'oxygène restent faibles. Des questions se posent quant aux moyens d'éliminer les algues les plus consommatrices d'oxygène et d'adapter de fait la gestion des débits.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

- 1 campagne estivale d'analyse de l'eau (entre le 15 juillet et le 15 août) en période de veille (6 stations) : tous les paramètres nécessaires au SEQ Eau
- Possibilité d'analyses complémentaires en cas de crises ou pollutions accidentelles
- Installation et maintenance de 2 stations multiparamètres télé-transmises (Pont d'Ain et Pont de Chazey) : suivi de la température, de l'oxygène, du pH et de la conductivité au pas de temps horaire
- Profils verticaux oxygène et température (Allement et Bolozon)
- Traitement et diffusion de l'information
- Animation de la cellule d'alerte

Conditions d'exécution

La nature et la fréquence du suivi sont validées chaque année par la cellule d'alerte, à travers un protocole signé par EDF, l'Etat, la FDPPMA, les APPMA et le SBVA.

L'opération sera portée par le SBVA dans le cadre de modalités administratives de financement avec EDF et l'Agence de l'eau, qui reste à définir, et à partir du moment où celles-ci n'impactent pas de façon substantielle la trésorerie du SBVA.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Assurer un suivi pérenne de la qualité des eaux de la rivière d'Ain sur l'ensemble du linéaire
- Aider la cellule d'alerte dans ses prises de décisions concernant la gestion de l'eau
- Mieux connaître les peuplements algaux pour être plus efficace dans la lutte contre l'eutrophisation
- Optimiser la gestion des volumes d'eau en été

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Nombre de suivis écologiques réalisés

COUT ESTIMATIF

Suivis ponctuels :

- Prélèvements et observations de terrains
- Analyses de l'eau (1 campagne/an)
- Matériel de terrain et entretien (oxymètres, bottes, lunettes polarisantes, produits réactifs...)

Suivi en continu physico-chimique (prestation EDF)

- Pérennisation de la mesure : prélèvement préalable (investissement en 1^{ère} année)

HT/TTC

Coût intégré au frais de stagiaire

7,2 K€ TTC

2 K€ HT

3,2 K€ TTC

- Installation et entretien de 2 stations multiparamètres	54 K€ TTC
- Mise à disposition personnel EDF (2 semaines/an)	15,2 K€ TTC
<u>Suivi complémentaire en situation dégradée</u>	
- Campagnes supplémentaires en cas de crise (2 sur 5 ans)	2,9 K€ TTC
- Conférence téléphonique (prestation EDF)	2,4 K€ TTC
- Main d'œuvre complémentaire (5 semaines sur 5 ans) (prestation EDF)	7,6 K€ TTC
<u>Traitement de l'information et animation de la cellule d'alerte</u> (frais stagiaire)	7,5 K€ TTC
<u>Diffusion de l'information</u> (documents divers et rapport cellule d'alerte)	1,2 K€ TTC
Total :	103,2 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

cellule d'alerte, CEMAGREF

Actions	Année démarrage	Coût (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		EDF		FDPPMA		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Suivi cellule d'alerte	1	103,2	50,4	48,8	0	0	43,8	42,4	3,5	3,4	5,5	5,4
TOTAL		103,2	50,4	48,8	0	0	43,8	42,4	3,5	3,4	5,5	5,4

COMMENTAIRES

L'Agence de l'eau ne subventionne pas les conférences téléphoniques

VOLET C3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C3-05	Evaluation des actions de restauration et de préservation des lônes et marais
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Fiche DOCOB Lône4	Objectif 9 : Suivre et évaluer l'efficacité du contrat de bassin

MILIEUX CONCERNES : Lônes de la basse rivière d'Ain sur lesquelles des actions de gestion ont été entreprises **LOCALISATION** : Brotteaux de la rivière d'Ain (zones Natura 2000)

SITUATION ACTUELLE

Plusieurs actions de restauration sont réalisées dans le cadre du LIFE Nature pour maintenir en eau ces milieux aquatiques et une diversité écologique garante de l'existence d'espèces protégées par la Directive Habitat (fiche B1-14). Un suivi scientifique est nécessaire pour mesurer l'impact des travaux engagés et les réajuster le cas échéant.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

- Chaque lône restaurée fait l'objet d'un suivi avant travaux et post travaux (années n+1 et n+3) : le contrat de bassin financera le suivi n+3 des 5 lônes restaurées dans le cadre du LIFE Nature et le suivi avant travaux et n+1 pour les 5 lônes prévues au contrat (fiche B1-14).
- Un bilan global sera réalisé en fin de contrat sur les lônes restaurées par le LIFE (utilisation des données du suivi n+3), sur celles restaurées par le contrats de bassin (5) et sur 7 lônes représentatives (non restaurées) : Herbettes, Albarine, Paron aval, creux de Fouchoux, Planet amont, Gourdans et Port Galland.

Concrètement les paramètres et espèces concernés sont les suivants

- Suivi des espèces remarquables : Flûteau nageant, Vertigo moulinsiana, agrion de Mercure
- Suivi de la dynamique des populations de poissons par pêche électrique (brochet,..)
- Suivi de la dynamique de la végétation : relevés floristiques sur transects déjà identifiés et cartographie
- Mesure de la dynamique de sédimentation : comblement de la lône
- Mesure de la qualité des sédiments : NK, PT, CO (2 points par lône)
- Mesure de la qualité des eaux : T°, O2, pH, conductivité, NO3, PO4 et NH4

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Suivre l'évolution des lônes et l'efficacité des actions mises en place
- Faire un bilan global pour réviser le Document d'Objectif Natura 2000

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Réalisation des suivis

COÛT ESTIMATIF

2 campagnes d'inventaire des espèces remarquables en 2010

Suivi classique des lônes (15 passages)

Pêches électriques

Suivi de la végétation, des sédiments et de la qualité des eaux

Bilan global (pêches, végétation, QE) (12 lônes concernées)

Animation du projet (maîtrise d'ouvrage)

TTC

7 K€

15 K€

20,25 K€ (frais EZUS 12,5% inclus)

28,2 K€

3,6 K€

Total : 74,05 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

CREN

PARTENAIRES TECHNIQUES

CREN, CNRS

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat / UE		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Suivi lônes	2 et 5	74,05	37,05	50	14,8	20	0	0	7,4	10	14,8	20
TOTAL		74,05	37,05	50	14,8*	20*	0	0	7,4	10	14,8	20
p.m. (actions déjà financées par le LIFE Nature)	<i>Suivis avant travaux et post travaux (n+1) des 5 lônes restaurées (11,5 K€), financés par l'UE (50%), le Conseil Général de l'Ain (40,8%) et l'Etat (8,2%)</i>											

*Subvention Région sous réserve du contenu du projet définitif

COMMENTAIRES

L'Etat et l'Union Européenne apportent une subvention au titre de Natura 2000.

VOLET C3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C3-06	Suivi des actions de sensibilisation et canalisation des flux touristiques
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Fiche DOCOB Com10	Objectif 8 : Accueillir, sensibiliser le public et canaliser les flux touristiques Objectif 9 : Suivre et évaluer l'efficacité du contrat de bassin

MILIEUX CONCERNES : Brotteaux de la rivière d'Ain

LOCALISATION : Brotteaux de la rivière d'Ain (zones Natura 2000)

SITUATION ACTUELLE

Diverses actions de sensibilisation et d'accueil du public sont initiées à travers le contrat de bassin. Ce type d'action porte souvent ses fruits sur le long terme, mais une évaluation est intéressante en cours de parcours afin d'ajuster les actions en fonction des réactions du public concerné.

NATURE DE L'ETUDE

Détail technique

Etude de fréquentation de la rivière, notamment au niveau des ponts et sur les sites équipés pour l'interprétation
Enquête de satisfaction auprès des visiteurs, des personnes concernées par un outil de communication (instituteurs, élèves, sportifs, promeneurs, chasseurs,...) par retour au niveau des actions pédagogiques mises en place

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Connaître l'efficacité des actions de sensibilisation mises en place
- Ajuster éventuellement notre programme de sensibilisation et de communication

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Réalisation des études

COUT ESTIMATIF

Etude fréquentation
Enquête de satisfaction

HT

10 K€
Intégré au coût d'animation des actions de sensibilisation

Total : 10 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

CDT01

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etude	5	10	2	20	0	0	0	0	0	0	8	80
TOTAL		10	2	20	0	0	0	0	0	0	8	80

COMMENTAIRES

A noter qu'EDF finance deux hydroguides sur la basse rivière d'Ain, pendant la saison touristique, chargés en priorité de communiquer sur les risques à l'aval des ouvrages. Ils pourront contribuer à alimenter une étude de fréquentation de la rivière et des retours sur l'efficacité des actions de sensibilisation et de communication déployées.

VOLET C3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C3-07	Suivi des espèces liées au cours actifs de l'Ain
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
9-07	Objectif 6 : Préserver la biodiversité de la rivière d'Ain et ses Brotteaux
Fiche DOCOB Eau8	Objectif 8 : Accueillir, sensibiliser le public et canaliser les flux touristiques
	Objectif 9 : Suivre et évaluer l'efficacité du contrat de bassin

MILIEUX CONCERNES : Brotteaux de la rivière d'Ain

LOCALISATION : Brotteaux de la rivière d'Ain (zones Natura 2000)

SITUATION ACTUELLE

Un certains nombres d'actions sont réalisées pour améliorer la qualité des habitats (dynamique fluviale), la gestion des débits, les circulations biologiques et la qualité des eaux. Elles ont un impact sur la qualité des peuplements piscicoles et d'autres espèces d'eaux vives (loutre). Un suivi est donc nécessaire pour mesurer l'efficacité des actions et adapter au plus juste la gestion des milieux et des usages. Par exemple le contrôle des peuplements piscicoles peut s'accompagner de mesures concernant la pêche.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

- Suivi annuel des peuplements piscicoles sur la rivière d'Ain avec une priorité à l'espèce emblématique : l'ombre commun. Pour l'ombre on procédera à la technique de capture-marquage-recapture, c'est-à-dire 6 journées de pêche pour un cycle annuel (3 en juillet, 1 après la fermeture fin septembre, 1 en hiver et 1 juste avant l'ouverture de l'ombre en mai). Le suivi sera complété par des observation en période de fraie.
- Pêches de contrôle du fonctionnement des passes à poissons réalisées (Rivière d'Ain, Ecotet)
- Pêche d'inventaire sur les affluents (Veyron, Ecotet, Riez, Longevent)
- Recherche de la lamproie de Planer et de la bouvière (espèce Directive Habitat) : 2 campagnes de pêche
- Suivi de l'état des populations et de la recolonisation de la Loutre (épreintes, traces...) sur la rivière
- Suivi de l'état des populations de Castor (réfectoires, terriers, barrages, castoréum, traces...) sur le linéaire de la rivière et de ses affluents
- Suivi d'autres espèces patrimoniales liées au cours actif (Agrion de Mercure, Gorgebleue,...)

Conditions d'exécution

Appui technique du CREN nécessaire pour le suivi des espèces remarquables

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Connaître l'efficacité des actions mises en places
- Améliorer la gestion de la pêche et adapter la réglementation
- Veiller à la conservation des espèces patrimoniales

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

- Réalisation des suivis

COUT ESTIMATIF	TTC
Pêche par EPA (ensemble des espèces piscicoles) (2 campagnes sur 5 ans)	20 K€
Pêche capture-marquage-recapture ombre (6 journées de pêches sur une année - 2 cycles sur 5 ans)	30 K€
Suivi de la fraie des ombres (2 campagnes sur 5 ans)	4 K€
Pêches de contrôle standard (7)	10,5 K€
Pêches recherche Bouvière, Lamproie et Lotte (2 pêches sondages)	3 K€
Suivi de la valorisation halieutique par analyse des Carnets de	
Pêche (6 journées ingénieur)	5 K€
Suivi loutre (1 campagne en fin de contrat)	5 K€
Suivi autres espèces	10 K€
Animation et suivi projet CREN	2 K€
Total :	89,5 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

CNRS, FDPPMA01, CSP, CEMAGREF, naturalistes, APE, DIREN, DDASS

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Suivi piscicole	1	67,5	33,75	50	13,5	20	0	0	6,75	10	13,5	20
Autres suivis	5	22	11	50	4,4	20	0	0	2,2	10	4,4	20
TOTAL		89,5	44,75	50	17,9*	20*	0	0	8,95	10	17,9	20

*Subvention Région sous réserve du contenu du projet définitif

COMMENTAIRES

Des financements sont à rechercher auprès de la FDPPMA et d'EDF.

Les financements par l'Etat au titre de Natura 2000 sont répartis pour 6 750 € en année 1 et 2 200 € en année 5. Les aides publiques dépassent 80% du montant de l'opération car celles-ci s'intéressent à des milieux Natura 2000.

VOLET C3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C3-08	Suivi de l'évolution des milieux et des activités anthropiques (campagnes aériennes IGN)
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
9-03	Objectif 9 : Suivre et évaluer l'efficacité du contrat de bassin

MILIEUX CONCERNES : Territoire du contrat

LOCALISATION : Territoire du contrat

SITUATION ACTUELLE

Les études préalables au contrat de bassin ont permis d'acquérir des campagnes aériennes IGN récentes afin d'avoir un état des lieux de l'occupation de l'espace sur le territoire du SAGE.

Afin de suivre l'évolution des milieux naturels, des activités agricoles, le taux d'urbanisation et l'efficacité des actions mises en place dans le LIFE Nature et le contrat de bassin, il est important d'acheter une campagne aérienne en fin de contrat

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

Campagnes aériennes IGN basses altitude (orthophoto plan)

Evaluation spécifique de l'état de conservation des milieux naturels en particulier la forêt alluviale

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Suivre l'évolution des milieux naturels et l'efficacité des actions et de la concertation mises en place
- Connaître le niveau d'application des préconisations du SAGE

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

COUT ESTIMATIF

Campagne aérienne IGN et évaluation, interprétation des informations

TTC

3 K€

Total : 3K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

IGN, CREN

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Campagnes IGN et évaluation	5	3	1,5	50	0,6	20	0	0	0	0	2,1	30
TOTAL		3	1,5	50	0,6*	20*	0	0	0	0	2,1	30

*Subvention Région sous réserve du contenu du projet définitif

VOLET C3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C3-09	Suivi scientifique des pelouses sèches
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
9-03	Objectif 6 : Préserver la biodiversité de la rivière d'Ain et ses Brotteaux
Fiche DOCOB Pelouse4	Objectif 9 : Suivre et évaluer l'efficacité du contrat de bassin

MILIEUX CONCERNES : pelouses sèches

LOCALISATION : Brotteaux de la rivière d'Ain

SITUATION ACTUELLE

Diverses actions du contrat de bassin (fiches B1-16 à B1-18) ont comme objectif de gérer les pelouses sèches, de les restaurer puis les maintenir ouvertes afin de favoriser les espèces et habitats leur sont associées (espèces remarquables comme l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur, l'Engoulevent et le Bruant ortolan). Un suivi scientifique est indispensable afin d'expertiser l'impact des actions entreprises sur le milieu, leur efficacité, et les réajuster si besoin est.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

- Evaluer l'impact des actions sur les espèces patrimoniales ainsi que sur la typicité des habitats d'intérêt communautaire, en se référant à une liste d'espèces caractéristiques de l'habitat.
- Evaluer l'efficacité de la gestion sur la végétation, les plantes et l'avifaune remarquable.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Mesurer l'efficacité des actions mises en place
- Adapter le mode de gestion des pelouses sèches

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Présence ou absence des espèces caractéristiques / évolution des effectifs d'espèces remarquables

COÛT ESTIMATIF

Suivi de la végétation
Suivi des plantes remarquables
Suivi de l'avifaune remarquable
Suivi pastoral
Suivi des populations de lapins
Animation et suivi du projet

TTC

18 K€
2,5 K€
10 K€
22 K€
4 K€
4,75 K€

Total : 61,25 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

CREN

PARTENAIRES TECHNIQUES

Chambre d'agriculture, FDC01

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Suivis	5	61,25	0	0	12,25	20	0	0	49	80	0	0
TOTAL		61,25	0	0	12,25*	20*	0	0	49	80	0	0

*Subvention Région sous réserve du contenu du projet définitif

COMMENTAIRES

L'Etat et l'Union Européenne apportent une subvention annuelle au titre de Natura 2000.

VOLET C3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C3-10 (Pour mémoire)	Suivi de l'évolution de la forêt alluviale
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
9-03	Objectif 9 : Suivre et évaluer l'efficacité du contrat de bassin
Fiche DOCOB Forêt 6	

MILIEUX CONCERNES : Forêt alluviale

LOCALISATION : Brotteaux de la rivière d'Ain

SITUATION ACTUELLE

Un diagnostic a été réalisé dans le cadre du programme LIFE Nature mettant en évidence l'idée de la non intervention pour la forêt alluviale. A l'exception des zones soumises au régime forestier et de certains secteurs concernés par des actions sylvicoles, où des suivis spécifiques seront réalisés, un suivi global est nécessaire tous les 10 ans.

NATURE DE L'OPERATION

Détail technique

L'objectif est d'appliquer une méthode de suivi standardisée des forêts alluviales élaborée en partenariat avec différents acteurs (forestiers, scientifiques, gestionnaires) pour obtenir un référentiel avant, pendant et après l'application d'opérations de gestion. Le suivi doit ainsi permettre d'évaluer la gestion mise en place : mesurer l'évolution naturelle dans le cas de la non-intervention ; établir une comparaison avant/après dans le cas d'interventions sylvicoles. L'analyse de l'évolution des forêts alluviales nécessite la prise en compte de deux types de paramètres : les paramètres biologiques (description de la strate ligneuse et herbacée, du sol, de la surface terrière) et les paramètres physiques (données piézométriques, hydrogéologiques, topographiques, sédimentaires et diachroniques). Un accent tout particulier sera mis sur le suivi du bois mort, ce qui permettra de mieux évaluer l'intérêt écologique de ces forêts, ainsi que sur la progression des espèces invasives. Certains relevés de terrain se réalisent tous les 5 ans (intégrés aux actions de gestion), d'autres ont une périodicité de 10 années. Ce suivi complète le suivi réalisé par l'ONF dans le cadre de la soumission au régime forestier.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

- Mesurer l'efficacité des actions mises en place et l'évolution de la forêt soumise à une non intervention
- Vérifier l'évolution des espèces invasives

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Présence ou absence des espèces caractéristiques / évolution des effectifs d'espèces remarquables

COUT ESTIMATIF

Non défini = l'action sera financée en dehors du contrat de bassin

HT

Non défini

MAITRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF, CNRS, CREN, CRPF

VOLET C	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C3-11 (Pour mémoire)	Réflexion pilote sur l'oxygénation à l'aval du barrage d'Allement
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
4-08, Obj. 3 thème V	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade

MILIEUX CONCERNES : Retenue d'Allement et basse rivière d'Ain (5 kms à l'aval du barrage d'Allement)

LOCALISATION : la réflexion doit porter sur l'ensemble de la chaîne d'ouvrages hydroélectriques et des tributaires

SITUATION ACTUELLE

La retenue d'Allement présente des phénomènes d'anoxie du fond en période estivale, qui se répercutent sur les teneurs en oxygène en sortie de barrage dans la rivière. La désoxygénation préjudiciable à la vie piscicole se ressent jusqu'à l'aval de Poncin, cette mauvaise qualité est confirmée par les inventaires piscicoles (pauvreté des peuplements). Les contrats de rivière de la Bienne et de Lange-Oignin vont dans le sens d'une amélioration de la qualité des eaux et indirectement des problèmes d'eutrophisation rencontrés dans la retenue d'Allement.



Barrage d'Allement

NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

- prévoir du **temps de personnel** ou bien **une étude** pour proposer des solutions concernant l'oxygénation à l'aval du barrage d'Allement: gestion des débits, recherche de solutions à la source, installation d'appareils permettant d'oxygéner les eaux en sortie du barrage (injection d'air atmosphérique par brassage) ou dans la retenue,...

Conditions d'exécution

Un partenariat clair et précis doit être réalisé avec EDF. Le suivi de l'opération sera assuré par la cellule d'alerte.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

A moyen terme, si une solution est retenue :

- Obtenir un taux d'oxygénation à l'aval d'Allement apte à la vie piscicole (> à 6 mg/l)

A plus long terme :

- Retrouver un peuplement de salmonidés diversifiés et abondants (en référence aux inventaires avant mise en place d'une solution)

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

COÛT ESTIMATIF

Etude stagiaire et/ou temps de personnel

HT

A définir

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

EDF, cellule d'alerte

Actions	Année démarrage	Coût HT (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Recherche de solution	1	AD	<i>p.m.</i>									
TOTAL		AD	p.m. – Financement à rechercher hors contrat de bassin									

COMMENTAIRES

A noter qu'un groupe de travail s'est penché en 2004 et 2005 sur des solutions techniques à apporter localement au problème de désoxygénation : les premières propositions sont apparues forts coûteuses et avec des bénéfices difficiles à évaluer. La diagnose 2003 de la retenue d'Allement et l'étude réalisée dans le cadre du renouvellement de la concession de Cize-Bolozon sont des éléments d'analyses qui seront utiles aux réflexions futures.

VOLET C	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C3-12	Etude sur le peuplement algal de la rivière d'Ain
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
Obj. 1 thème VII, 9-05	Objectif 5 : Améliorer la qualité des eaux pour la vie piscicole et la baignade Objectif 7 : Restaurer les potentialités piscicoles

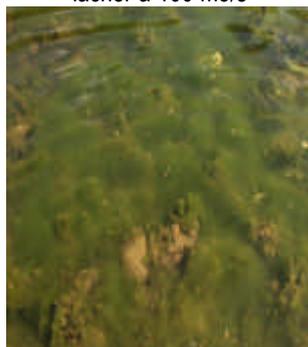
MILIEUX CONCERNES : Rivière d'Ain

LOCALISATION : Aval Allement au confluent Ain-Rhône

SITUATION ACTUELLE

Les travaux de la cellule d'alerte ont mis en évidence les phénomènes d'eutrophisation sur la rivière d'Ain en été. Afin de lutter contre le développement algal et ses conséquences (le déficit en oxygène préjudiciable à la vie piscicole), la cellule d'alerte réalise des lâchers d'eau qui arrachent les algues filamenteuses. Les résultats sur les variations en oxygène sont peu significatifs, ce qui signifie que les peuplements d'algues les plus consommateurs d'oxygène ne sont pas sensibles à ce type de lâchers d'eau.

Aval Allement 01-08-03 avant lâcher à 100 m3/s



Aval Allement 01-08-03 après lâcher à 100 m3/s



NATURE DES TRAVAUX

Détail technique

Etude du peuplement algal (proposition issue du bilan sécheresse 2003) :

- analyse des taxons dominants
- facteurs de croissance
- pic de croissance
- rôle dans la production d'Oxygène
- évaluer l'impact des variations de débits (crues, lâchers..) sur les différentes populations et les conséquences en terme de qualité des eaux
- mise au point et suivi d'un indicateur de développement algal

Conditions d'exécution

L'étude doit être pilotée par la cellule d'alerte

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTES

- Optimiser la gestion des débits en période estivale (en particulier les lâchers d'eau)
- Améliorer la qualité piscicole

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Résultats de l'étude

COÛT ESTIMATIF

Etude

TTC

30 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA, DDAF (en cas de crédits de fonctionnement disponibles)

PARTENAIRES TECHNIQUES

Cellule d'alerte, CEMAGREF

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etude	2	30	15	50	6	20	0	0	0	0	9	30
TOTAL		30	15	50	6*	20*	0	0	0	0	9	30

*Subvention Région sous réserve du contenu cahier des charges

VOLET C3	DESIGNATION DE L'ACTION
Action C3-13	Etude bilan du contrat de bassin
REF. SAGE	OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN
	Objectif 9 : Suivre et évaluer l'efficacité du contrat de bassin

MILIEUX CONCERNES : Territoire du contrat

LOCALISATION : Territoire du contrat

SITUATION ACTUELLE

Un état des lieux a été réalisé en début de contrat par le biais du SAGE, du LIFE Nature et des études préalables au contrat de bassin.

NATURE DE L'ETUDE

Détail technique

Module 1 : comparaison des états des lieux initial et final (enjeux et objectifs) ;
 Module 2 : bilan technico-financier (moyens et résultats liés aux investissements) ;
 Module 3 : fonctionnement de la procédure (moyens et résultats liés aux investissements) ;
 Module 4 : analyse et synthèse (évaluation des objectifs, enjeux, moyens et résultats) ;
 Module 5 : perspectives.

OBJECTIFS VISES – GAINS ESCOMPTEES

Réaliser le bilan du contrat de bassin et son efficacité
 Préparer l'après contrat de bassin

SUIVI DE L'ACTION (INDICATEURS)

Réalisation de l'étude

COUT ESTIMATIF

Etude

TTC

45 K€

MAITRISE D'OUVRAGE

SBVA

PARTENAIRES TECHNIQUES

Agence de l'eau

Actions	Année démarrage	Coût TTC (K€)	Plan de financement									
			AERMC		Région RA		CG01		Etat		MO	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etude	5	45	27	60	9	20	0	0	0	0	9	20
TOTAL		45	27	60	9	20	0	0	0	0	9	20

